



Département du Morbihan

Maître d'ouvrage
Communauté AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE
ESPACE TERTIAIRE PORTE OCEANE
2 - Rue du Danemark - BP 70447
56404 AURAY CEDEX

COMMUNAUTÉ AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE PLUMERGAT

RAPPORT DE PRESENTATION

AOÛT 2018

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION.....	6
2 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE.....	10
2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE	10
2.2 MILIEU NATUREL	10
2.2.1 Topographie	10
2.2.2 Géologie.....	10
2.2.3 Exploitation et alimentation en eau potable	10
2.2.4 Contraintes d'environnement.....	11
2.2.5 Cartographie des zones inondables et des zones humides.....	11
2.3 MILIEU RECEPTEUR.....	11
2.3.1 Présentation du réseau hydrographique	11
2.3.2 Rappel réglementaire	12
2.3.3 Etat des masses d'eaux	18
2.3.4 Qualité bactériologique du milieu marin	19
2.4 RAPPEL DE L'ETUDE DE ZONAGE DE 1998	23
2.5 RAPPEL DU VOLET PEDOLOGIQUE 2011 ET 1998.....	24
2.5.1 Nature des sols – Relevé pédologique	24
2.5.2 Caractères étudiés	24
2.5.3 Détermination des différents types de sols	26
2.5.4 Aptitude des sols aux techniques d'assainissement non collectif	27
2.5.5 Résultats de la campagne de sondages 2011	27
2.5.6 Estimation de la perméabilité	28
2.5.7 Synthèse du volet pédologique	29
3 SITUATION ACTUELLE	30
3.1 Démographie et urbanisation	30
3.1.1 Population – habitat	30
3.1.2 Urbanisation	32
3.2 Situation de l'assainissement collectif	34
3.2.1 Le Bourg	34
3.2.2 Mériadec	35

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 1

3.2.3	Caractéristiques du réseau de collecte	38
3.2.4	Travaux réalisés depuis le diagnostic de réseau	39
3.2.5	Travaux planifiés pour la période 2018-2021	40
3.2.6	Etude de fiabilisation du système d'assainissement des stations d'épuration de Lann Pont Houar et Plumergat Bourg.....	41
3.2.7	Fiscalité de l'assainissement collectif	44
3.3	Situation de l'assainissement non collectif.....	44
3.3.1	Etat SPANC 2016 sur Plumergat	44
3.3.2	Redevances en vigueur.....	45
4	ETAT DES LIEUX DU PARC DES HABITATIONS SUR LES ZONES D'ETUDE.....	46
4.1	Etat de fonctionnement des Assainissements Non Collectifs sur les zones d'étude à partir des données du SPANC	46
5	BASE DE CALCUL POUR L'ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE COMPARATIVE	49
5.1	Coût de référence pour l'assainissement collectif	49
5.2	Coût de référence pour l'assainissement non collectif.....	50
6	ESTIMATION DE LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE	50
7	ESTIMATION DE LA MISE EN PLACE D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES ZONES D'ETUDE	51
7.1	Pont Golec.....	53
7.2	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Pont Golec.....	54
7.3	Lann Er Parc.....	55
7.4	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Lann Er Parc.....	56
7.5	Lann Er Parc avec Brandivy	57
7.6	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Lann Er Parc avec Brandivy.....	58

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 2

7.7	Nines Landourel	59
7.8	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Nines Landourel	60
7.9	Nines Landourel Laimer	61
7.10	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Nines Landourel Laimer	62
7.11	Locmaria	63
7.12	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Locmaria	64
7.13	Kérééné	65
7.14	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Kérééné	66
7.15	Kerio	67
7.16	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Kerio	68
7.17	Kerhouil	69
7.18	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Kerhouil	70
7.19	Croix Kerain Ouest	71
7.20	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Croix Kerain Ouest	72
7.21	Croix Kerain Nord.....	73
7.22	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Croix Kerain Nord	74
7.23	Le Poulfanc	75
7.24	Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Le Poulfanc	76
7.25	Comparaison économique collectif-non collectif	77
7.25.1	Pont Golec.....	79
7.25.2	Lann er Parc	80
7.25.3	Lann er Parc avec Brandivy	81
7.25.4	Nines-Landourel	82
7.25.5	Nines-Landourel Laimer	83
7.25.6	Locmaria	84
7.25.7	Kérééné.....	85

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 3

7.25.8	Kério	86
7.25.9	Kerhouil	87
7.25.10	La Croix Kerrain Ouest	88
7.25.11	La Croix Kerrain Nord	89
7.25.12	Le Poufanc.....	90
7.25.13	Synthèse et décision du mode d'assainissement des zones d'étude.....	91
8	MISE A JOUR DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	92
8.1	SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE.....	92
8.2	DETERMINATION DU ZONAGE	93
8.3	RESEAU PLUVIAL.....	93
9	AVERTISSEMENT	96
9.1	Les usagers relevant de l'assainissement collectif	97
9.2	Les usagers relevant de l'assainissement non-collectif	98
10	ANNEXE 1 : PRINCIPES GENERAUX DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	100
10.1	PRESCRIPTIONS COMMUNES.....	100
10.1.1	Règles d'implantation des dispositifs de traitement	100
10.1.2	Exécution des travaux et mise en œuvre des dispositifs	100
10.2	TRAITEMENT PRIMAIRE	101
10.3	TRAITEMENT SECONDAIRE.....	102
11	ANNEXE 2 : APTITUDE DES SOLS A L'INFILTRATION DE 2011 103	
12	ANNEXE 3 : CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'INFILTRATION DE 1998	104
13	ANNEXE 4 : PROJET D'URBANISATION SUR LE BASSIN D'ALIMENTATION DE LA STATION D'EPURATION DE LANN PONT HOUAR.....	105

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 4

**14 ANNEXE 5 : ARRETE PREFECTORAL DE NON SOUMISSION A
L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 106**

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 5

1 INTRODUCTION

La dernière étude de zonage a été réalisée en 1998. Celle-ci permettait de définir les secteurs relevant de l'assainissement collectif et ceux restant en assainissement autonome. Une première révision a été réalisée en 2011 mais n'a pas été finalisée. Cette étude est donc reprise en tenant compte des documents d'urbanisation de type PLU qui ont été finalisés début 2017. En 2011, un complément portant sur l'aptitude des sols à l'infiltration avait été réalisé sur la partie sud du bourg. Ces données sont réintégrées dans ce document.

Cette étude avait permis d'établir un plan de zonage d'assainissement. La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique envisage de réaliser des extensions du réseau d'assainissement des eaux usées. Les secteurs desservis ne sont pas intégrés dans le zonage d'assainissement en vigueur, il est donc nécessaire de modifier le plan de zonage d'assainissement.

Une nouvelle délibération devra donc être prise pour valider le nouveau périmètre collectif.

Ce nouveau dossier se compose de cinq chapitres :

- ▶ les données caractéristiques de la commune,
- ▶ un rappel des anciennes études de zonage,
- ▶ une actualisation des données démographiques, une présentation des projets d'urbanisation et une synthèse de la situation de l'assainissement collectif et non collectif,
- ▶ une étude technico économique sur onze secteurs de la commune,
- ▶ le projet de plan de zonage qui sera accompagné de la délibération fixant le périmètre du nouveau zonage d'assainissement.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 6

CADRE JURIDIQUE

Les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones relevant de « l'assainissement collectif » et les zones relevant de « l'assainissement non collectif » ainsi que les zones dans lesquelles des mesures doivent être prises en raison de problèmes liés à l'écoulement ou à la pollution des eaux, en application de l'Article L 2224-10 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Article L. 2224-10 du C.G.C.T.

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 7

Ces zones sont délimitées après Enquête Publique, selon les dispositions des Articles R 2224-6 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales.

L'Enquête Publique préalable à la définition des zones d'assainissement est précisée par l'Article R 2224-8 Code général des Collectivités Territoriales.

« Art. R. 2224-8. - L'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées à l'article L. 2224-10 est conduite par le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R. 123-1 à R. 123-27 du code de l'environnement

La procédure mise en œuvre pour l'Enquête Publique a été modifiée par le décret N°2011-2018 du 29 Décembre 2011 portant sur la réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement avec une entrée en vigueur au 1 er Juin 2012.

Le décret détermine la procédure ainsi que le déroulement de l'enquête publique prévue par le code de l'environnement.

A ce titre :

- ▶ il encadre la durée de l'enquête, dont le prolongement peut désormais être de trente jours ;
- ▶ il facilite le regroupement d'enquêtes en une enquête unique, en cas de pluralité de maîtres d'ouvrage ou de réglementations distinctes
- ▶ il fixe la composition du dossier d'enquête, lequel devra comporter, dans un souci de cohérence, un bilan du débat public ou de la concertation préalable si le projet, plan ou programme en a fait l'objet
- ▶ il précise les conditions d'organisation, les modalités de publicité de l'enquête ainsi que les moyens dont dispose le public pour formuler ses observations, en permettant, le cas échéant, le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- ▶ il autorise la personne responsable du projet, plan ou programme à produire des observations sur les remarques formulées par le public durant l'enquête
- ▶ il facilite le règlement des situations nées de l'insuffisance ou du défaut de motivation des conclusions du commissaire enquêteur

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 8

en permettant au président du tribunal administratif, saisi par l'autorité organisatrice de l'enquête ou de sa propre initiative, de demander des compléments au commissaire enquêteur ;

- ▶ il améliore la prise en considération des observations du public et des recommandations du commissaire enquêteur par de nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire ;
- ▶ il définit enfin les conditions d'indemnisation des commissaires enquêteurs et introduit, dans un souci de prévention du contentieux, un recours administratif préalable obligatoire à la contestation d'une ordonnance d'indemnisation d'un commissaire enquêteur.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 9

2 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Plumergat est située à 21 kilomètres au nord/ouest de Vannes et 47 kilomètres à l'est de Lorient et est intégrée à la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique qui regroupe 23 autres communes. Le territoire communal, d'une superficie de 4194 hectares, est bordé par sept communes.

2.2 MILIEU NATUREL

2.2.1 Topographie

La commune présente une pente générale axée Nord/sud. Les altitudes sont comprises entre 70 et 15 mètres. Les points bas sont situés au niveau des vallées du Loc'h et du Sal. Les points hauts se situent en limite nord au niveau des lieux-dits «Richuel, Lanvin et Pradic».

2.2.2 Géologie

Le substratum géologique de la région est constitué essentiellement par des formations éruptives constituées de granite sous plusieurs formes : granulites massives, granulites schisteuses, granulites gneissiques à deux micas.

Le fond des vallées est comblé par des dépôts fluviatiles quaternaires. Ces informations proviennent du site internet Info Terre du BRGM et de la carte géologique au 1/50 000 N° 384 Baud.

2.2.3 Exploitation et alimentation en eau potable

La Communauté de communes **Auray Quiberon Terre Atlantique** a la compétence pour la distribution de l'eau Potable. Il n'existe pas de captage d'eau potable sur la commune. La production en eau potable de la commune est assurée par Eau du Morbihan qui en a la compétence. Le nombre d'abonnés en 2015 s'élevait à 1412.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 10

2.2.4 Contraintes d'environnement

Le site internet de la DREAL de la région Bretagne ne recense pas de mesure de protection et ni d'inventaire sur cette commune.

2.2.5 Cartographie des zones inondables et des zones humides

La commune de Plumergat n'est pas concernée par l'atlas des Zones Inondables ni par un Plan de Prévention aux Risques d'Inondation (PPRI). L'inventaire des zones humides a été réalisé par le Syndicat mixte du Loc'h et du Sal.

2.3 **MILIEU RECEPTEUR**

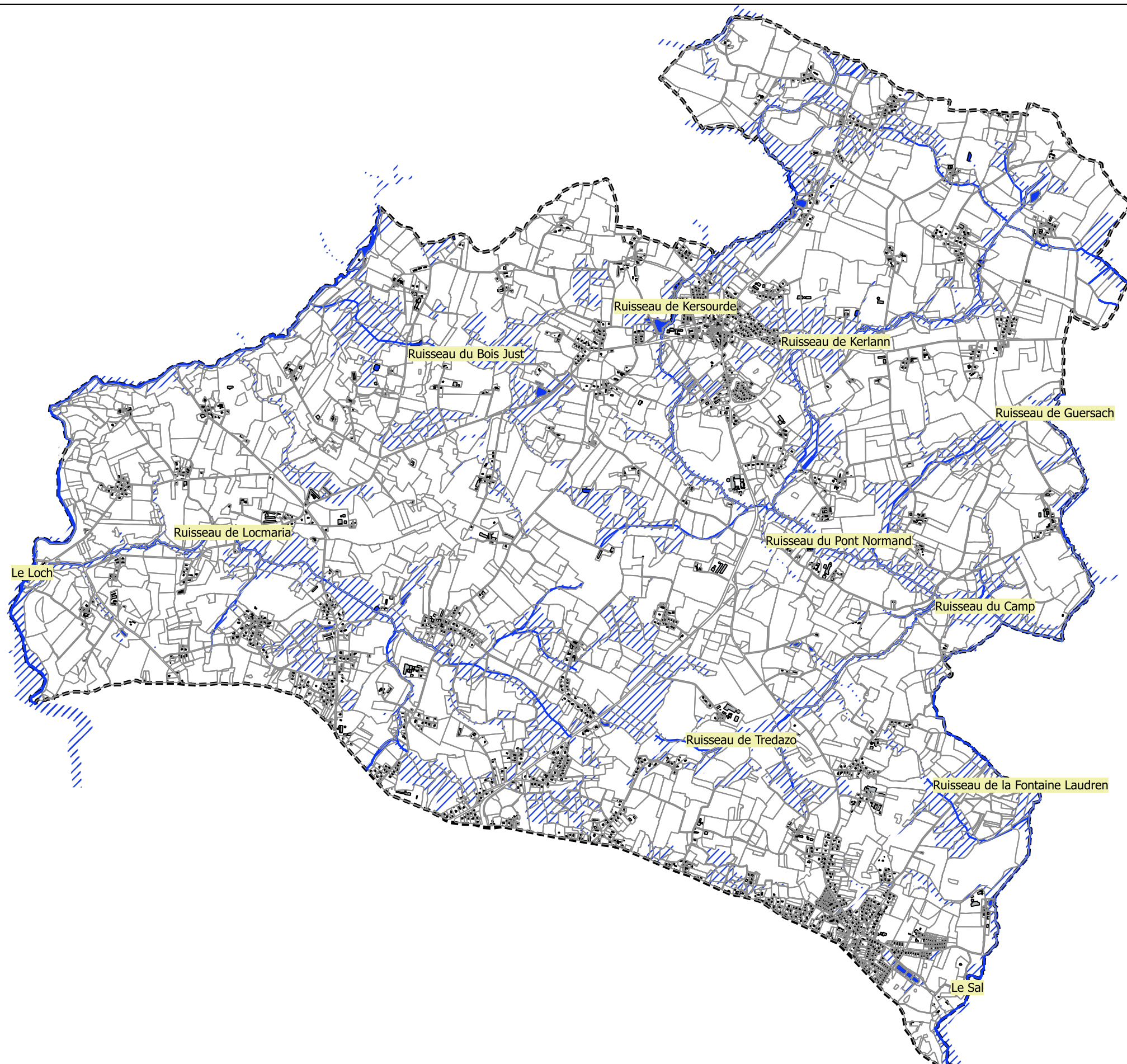
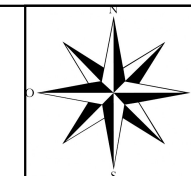
2.3.1 Présentation du réseau hydrographique

Deux ruisseaux principaux drainent le territoire communal :

- ▶ Le ruisseau de Kersourde et du Pont Normand affluent rive droite du Sal,
- ▶ Le ruisseau de Locmaria affluent rive gauche du Loc'h.

Une carte page suivante permet de localiser les différents ruisseaux.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 11



Légende

- /// Zones humides
- Cours d'eau

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Délimitation des zones humides et hydrographie



Echelle : 1:35 000

Janvier 2017

2.3.2 Rappel réglementaire

➤ **La DCE :**

La **Directive Cadre sur l'Eau** du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

Les grands principes de la DCE sont :

- ▶ une gestion par bassin versant ;
- ▶ la fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- ▶ une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- ▶ une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- ▶ une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

La Directive Cadre sur l'Eau identifie les différentes catégories de masses d'eau (ME) et fixe des délais pour l'atteinte du bon état. L'identification des différentes masses d'eau ainsi que l'échéance à laquelle le bon état doit être atteint sont fixées dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Techniquement, le bon état des eaux est atteint quand :

- ▶ Pour les eaux de surface (cours d'eau, plan d'eau, estuaire et eau côtière), l'état écologique et l'état chimique sont bons,

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 12

- Pour les eaux souterraines, l'état quantitatif et l'état chimique sont bons.

Le bon état écologique correspond au bon fonctionnement des écosystèmes du milieu aquatique. La qualité écologique se base sur l'étude de différents paramètres :

- Les paramètres biologiques (algues, invertébrés, poissons, ...),
- Les paramètres physico-chimiques,
- Les éléments de qualité hydromorphologique soutenant la biologie, pour les masses d'eau en très bon état.

L'état chimique dépend de la présence, en plus ou moins grande quantité, de substances prioritaires ou dangereuses ayant un impact notable sur l'environnement.

➤ **SDAGE Loire Bretagne :**

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de six ans (2016 – 2021), les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne. Il est établi en application des articles L.212-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Sdage est l'outil principal de mise en œuvre de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau dite directive cadre sur l'eau (DCE), transposée en droit interne par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004. La DCE affiche une grande ambition environnementale en fixant pour objectif emblématique le bon état des eaux en 2015.

Les chapitres du Sdage 2016-2021 sont organisés en réponse aux quatre questions importantes.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 13

La qualité de l'eau	<p>2 – réduire la pollution par les nitrates</p> <p>3 – réduire la pollution organique et bactériologique</p> <p>4 – maîtriser et réduire la pollution par les pesticides</p> <p>5 – maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses</p> <p>6 – protéger la santé en protégeant la ressource en eau</p> <p>10 – préserver le littoral</p>
Milieux aquatiques	<p>1 – repenser les aménagements de cours d'eau</p> <p>8 – préserver les zones humides</p> <p>9 – préserver la biodiversité aquatique</p> <p>10 – préserver le littoral</p> <p>11 – préserver les têtes de bassin versant</p>
Quantité	7 – maîtriser les prélèvements d'eau
Gouvernance	<p>12 – faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques</p> <p>13 – mettre en place des outils réglementaires et financiers</p> <p>14 – informer, sensibiliser, favoriser les échanges</p>

Deux modifications de fond complètent des objectifs :

- Le rôle des commissions locales de l'eau est renforcé
- L'adaptation au changement climatique

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 14

Quatorze chapitres présentent les orientations et les dispositions du SDAGE. De ces 14 chapitres, nous avons extraits ceux qui concernent plus particulièrement l'assainissement :

Chapitre 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique

3A : Poursuivre la réduction des rejets directs des polluants organiques et notamment du phosphore

- ▶ 3A-1 : De poursuivre la réduction des rejets ponctuels de phosphore,
- ▶ 3A-2 : Le renforcement de l'auto-surveillance des rejets par les propriétaires ou exploitants des stations d'épuration,
- ▶ 3A-3 : De favoriser le recours à des techniques rustiques d'épuration (lagunes et filtres plantés de roseaux à écoulement vertical) pour les ouvrages de faible capacité,
- ▶ 3A-4 : L'élimination du phosphore à la source,

3B : Prévenir les apports de phosphore diffus,

- ▶ 3B-1 : De réduire les apports et les transferts de phosphore diffus à l'amont de 22 plans d'eau prioritaires,

3C : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents,

- ▶ 3C-1 : Un diagnostic des réseaux,
- ▶ 3C-2 : Une réduction de la pollution des rejets par temps de pluie,

3D : Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée,

- ▶ 3D-1 : La prévention du ruissellement et de la pollution dans le cadre des aménagements,
- ▶ 3D-2 : De réduire les rejets d'eau de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales,
- ▶ 3D-3 : De traiter la pollution des rejets d'eaux pluviales pour les nouveaux ouvrages,

3E : Réhabiliter les installations d'assainissement non-collectif non conformes,

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 15

- ▶ 3E-1 : L'identification de zones à enjeu sanitaire pour lesquelles la collectivité précise les travaux à réaliser sur les installations non conformes,
- ▶ 3E-2 : Des prescriptions techniques par les collectivités vis-à-vis des performances épuratoires sur le paramètre microbiologie,

Chapitre 5 : Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses

5A : Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances,

5B : Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives,

- ▶ 5B-1 : Des objectifs de réduction des émissions de substances dangereuses d'intérêt pour le bassin Loire-Bretagne,
- ▶ 5B-2 : La recherche de substances dangereuses dans les boues d'épuration, avec identification des origines au cas où elles sont détectées,

5C : Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations,

- ▶ 5C-1 : Un volet «substances toxiques » dans les règlements des services d'assainissement des collectivités de plus de 10 000 équivalents-habitants,

Chapitre 6 : Protéger la santé en protégeant la ressource en eau

6F : Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales

- ▶ 6F-1 : L'actualisation régulière des profils de baignade et l'information du public
- ▶ 6F-2 : La définition de mesures visant à accroître le nombre de sites de baignade qui évoluent d'une qualité « suffisante » vers une qualité « excellente » ou « bonne »
- ▶ 6F-3 : La réalisation d'un bilan des actions mises en œuvre à la fin de chaque saison estivale pour les sites de baignade classés en qualité « insuffisante »
- ▶ 6F-4 : Des analyses de cyanobactéries pour les baignades continentales en cas d'observation d'efflorescences algales

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 16

Chapitre 10 : Préserver le littoral

10A : Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition

10B : Limiter ou supprimer certains rejets en mer

10B-3 : La recherche d'alternatives aux rejets d'effluents dans les eaux littorales

10C : Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade

10D : Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle

10E : Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones de pêche à pied de loisir

➤ Le SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel :

Les documents de planification de la gestion de l'eau, Sdage et Sage sont très liés puisque complémentaires :

- ▶ le Sdage est l'outil de mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau et constitue une réponse aux principaux enjeux à l'échelle du bassin Loire-Bretagne ;
- ▶ les Sage constituent, eux, un outil indispensable à la mise en œuvre du Sdage en déclinant concrètement les orientations et les dispositions, en les adaptant aux contextes locaux et en les complétant si nécessaire.

Pour le moment ce SAGE est en cours d'élaboration. Situé sur le littoral Sud de la Bretagne et sur le département du Morbihan, le SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel s'étend sur 1 266 km², entre le bassin de la Vilaine et celui du Blavet. 67 communes dont 41 entièrement sont intégrées au périmètre pour une superficie de 1 266 km² soit 126 600 ha (18.5 % du département du Morbihan) et une population:227 315 habitants en 2011 (soit 31% de la population morbihannaise).

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 17

Le périmètre du SAGE concerne les bassins versants et principaux cours d'eau suivants :

- ▶ Bassin versant de la Ria d'Étel, Rivière de Crac'h et côtiers de la Presqu'île de Quiberon, bassin versant du Loc'h et du Sal,
- ▶ Rivière d'Auray, Rivière du Vincin, Rivières de la Marle et du Liziec, Rivière du Plessis, côtiers de la Presqu'île de Rhuys,
- ▶ Et 744 km de côtes (en intégrant les Rias et le Golfe) soit près des ¾ du linéaire côtier du département.

2.3.3 Etat des masses d'eaux

La commune est drainée principalement par :

- ▶ Le Loc'h référencée FRGR 0104,
- ▶ Le Sal référencée FRGR 1620.

Un extrait de la cartographie de l'état écologique 2013 des cours d'eau (Agence de l'eau Loire-Bretagne) est présenté ci-dessous.

Cours d'eau					Niveau de confiance de l'état
Etat					
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

Echéances des objectifs	
	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict



Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation
	Août 2018- 18

L'état écologique 2013 est le suivant sur la zone d'étude :

Cours d'eau	Référence	Etat 2015		Niveau de confiance de l'Etat
Le Sal	FRGR1620	Médiocre		Elevé
Le Loc'h	FRGR0104	Médiocre		Elevé

Le SDAGE Loire Bretagne a fixé les objectifs suivants :

Cours d'eau	Référence	Etat écologique		Etat chimique		Etat Global	
Le Sal	FRGR1620	Bon Etat	2020	Bon Etat	ND	Bon Etat	2020
Le Loc'h	FRGR0104	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND	Bon Etat	2021

Le Sal est répertorié comme un réservoir biologique de sa source jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Pont Normand ainsi que le ruisseau de Leran.

2.3.4 Qualité bactériologique du milieu marin

Le Loc'h et le Sal sont deux cours d'eau qui alimentent la rivière d'Auray. Celle-ci débouche au niveau de Locmariaquer dans le golfe du Morbihan. L'activité conchylicole est très présente et la qualité des eaux du Loc'h et du Sal influence celle du golfe du Morbihan. IFREMER dans son bulletin de surveillance de la qualité du milieu marin littorale 2015, dresse un état des lieux de la qualité de l'eau de la Baie de Quiberon au niveau microbiologique.

Cinq réseaux de contrôle permettent de dresser cet état des lieux :

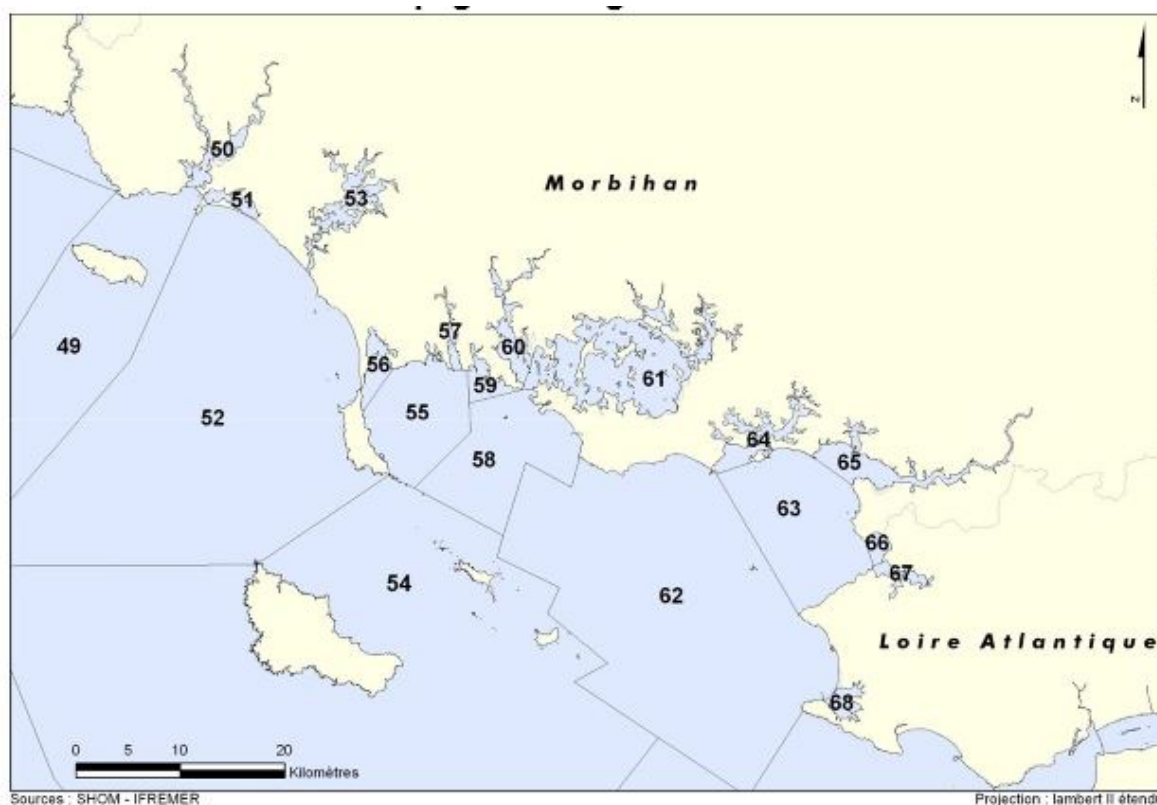
- ▶ REMI : Réseau de contrôle microbiologique,
- ▶ REPHY : Réseau d'observation et de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines,
- ▶ ROCCH : Réseau d'observation de la contamination chimique,
- ▶ REBENT : Réseau benthique,
- ▶ RESCO : Réseau d'observations conchylicoles.

Plusieurs espèces de coquillage servent de support à ces suivis et les pictogrammes correspondants apparaissent dans les tableaux de suivi par zone et par réseau. Ces pictogrammes sont présentés ci-dessous.

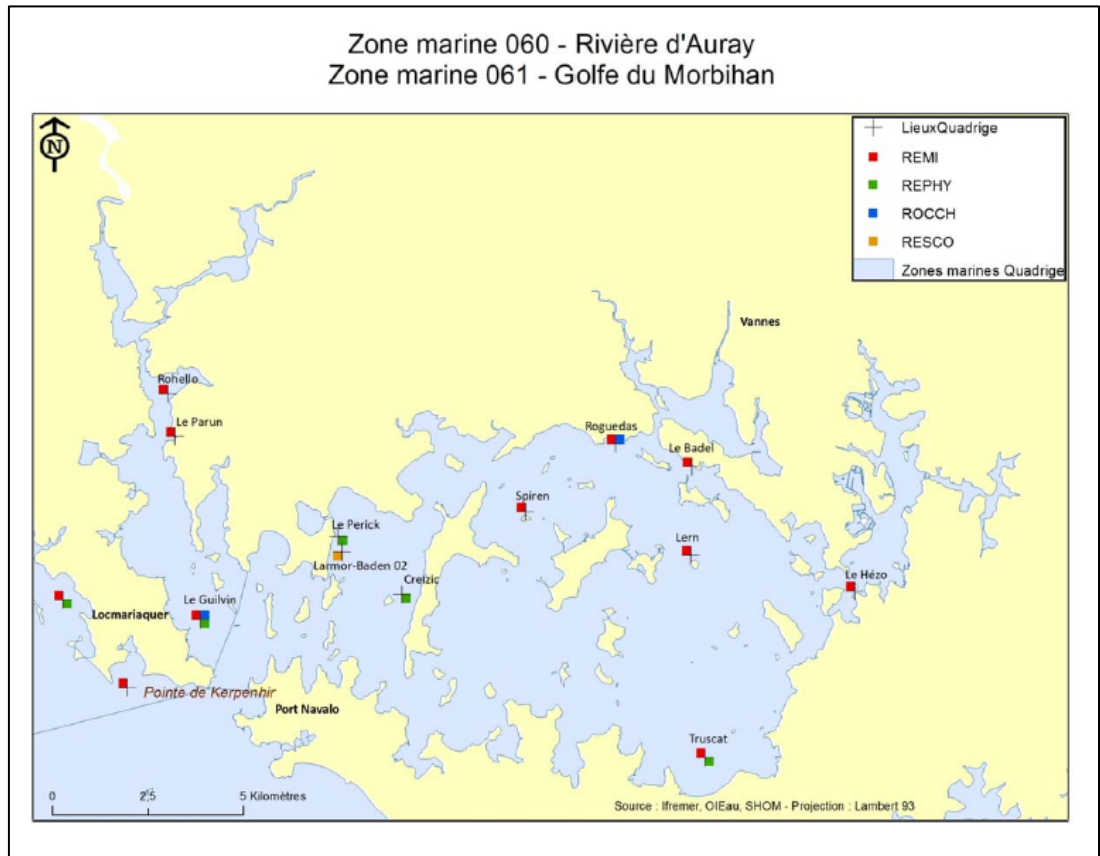
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 19

Huître creuse <i>Crassostrea gigas</i>		Vernis <i>Callista chione</i>	
Moule <i>Mytilus edulis</i> et <i>M. galloprovincialis</i>		Pétoncle noir <i>Chlamys varia</i>	
Palourde <i>Ruditapes decussatus</i> et <i>R. philippinarum</i>		Pétoncle vanneau <i>Aequipecten opercularis</i>	
Donace (ou Olive, Telline) <i>Donax trunculus</i>		Coquille St-Jacques <i>Pecten maximus</i>	
Eau de mer (support de dénombrements de phytoplancton et de mesures en hydrologie, dont les nutriments)			








Le territoire concerné par cette surveillance est découpé en plusieurs zones. Pour Locmariaquer, les zones de surveillance sont référencées : 059 – Rivière de Saint Philibert et 60 - Rivière d'Auray. Un extrait des cartes du document IFREMER permet de localiser les zones d'étude et un deuxième extrait de la carte permet d'identifier les points et le type de réseau de suivi pour Locmariaquer.



Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation
	Août 2018- 20










Le point de suivi par quadrigé est présenté ci-dessous avec les supports et le type de suivi.

Zone N° 060 - Rivière d'Auray					
Point	Nom du point	REMI	REPHY	ROCCH	RESCO
060-P-001	Le Guilvin	 	 		
060-P-004	Rohello				
060-P-010	Le Parun				

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 21

La synthèse des résultats portant sur le réseau REMY est présentée ci dessous :

Zone 060 – Rivière d’Auray : analyse de tendances et qualité microbiologique des points				
Point	Nom du point	Support	Tendance générale ^a	Qualité microbiologique ^b
060-P-001	Le Guilvin		→	moyenne
060-P-001	Le Guilvin		→	moyenne
060-P-004	Rohello		→	mauvaise
060-P-010	Le Parun		→	moyenne

 dégradation,  amélioration,  pas de tendance significative (seuil 5%).
^a Calculée sur les 10 dernières années
^b Estimée sur les 3 dernières années (calcul sur au moins 12 ou 24 données selon la fréquence)
 Source REMI-Ifremer, banque Quadrigé²

Sur la station qui concerne la zone d’étude, la situation est stable. Ces informations proviennent du Bulletin de surveillance 2015 de la qualité du milieu littoral de l’IFREMER pour le département du Morbihan.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Études
Révision du zonage d’Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 22

2.4 RAPPEL DE L'ETUDE DE ZONAGE DE 1998

Lors de l'examen visuel sur l'ensemble du territoire communal **650 logements** ou activités traités en assainissement non collectif avaient été recensés.

L'assainissement était exclusivement non collectif. L'état des lieux réalisé lors de cette étude mettait en évidence les éléments suivants :

- 30 % des installations avaient été jugées conformes,
- Les 70 % restantes n'étaient pas conformes soit par une absence de traitement soit par un rejet brut ou partiellement traité dans un puisard, soit par une absence totale de dispositif.

Pour compléter cet état des lieux, 110 visites domiciliaires avaient été réalisées.

Une campagne de sondages pédologiques avait été réalisée ainsi que sept tests de perméabilité. Il en ressortait les informations suivantes :

- sur la partie sud de la commune, les sols reposent sur un substrat granitique. Les sols sont souvent peu profonds. Lorsque l'épaisseur de sol augmente, ils présentent une texture limono-sableuse drainante. Il existe aussi dans les fonds de vallon et ponctuellement des lentilles de sols à tendance argileuse peu drainante.
- sur la partie nord de la commune soit le substratum est granitique et on retrouve les mêmes types de sol soit le substratum est schisteux et les sols sont plus argileux et hydromorphes.

Tous les secteurs avaient fait l'objet d'une étude comparative collectif/non collectif. Pour la majorité, la solution était le maintien de l'assainissement non collectif sauf cinq hameaux où la comparaison pouvait être approfondie. Il s'agissait de Guernauël, Laimer, Lezegard Ihuel, Ninès et Pont Er Groah.

Compte tenu de l'état des lieux, une proposition d'assainissement collectif pour le Village de Laimer avait été proposée ainsi que le raccordement au réseau situé sur la commune de Sainte Anne d'Auray pour le hameau de Pont er Groah.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 23

2.5 RAPPEL DU VOLET PEDOLOGIQUE 2011 ET 1998

Dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement, une étude pédologique : sondages et tests de perméabilité ont été réalisés sur l'emprise de la Zone d'Aménagement Concerté située au sud du bourg.

L'aptitude d'un sol aux techniques d'assainissement individuel est directement liée à ses principales caractéristiques pédologiques :

- la profondeur,
- l'excès d'eau,
- la texture du sol.

Un sol profond et sain présente une bonne aptitude à l'épandage, alors qu'un sol argileux, peu épais et hydromorphe, présente une faible aptitude.

2.5.1 Nature des sols – Relevé pédologique

La nature des sols a été définie à partir de sondages à la tarière à main, réalisés jusqu'à 1,00 mètre de profondeur (sauf obstacles).

2.5.2 Caractères étudiés

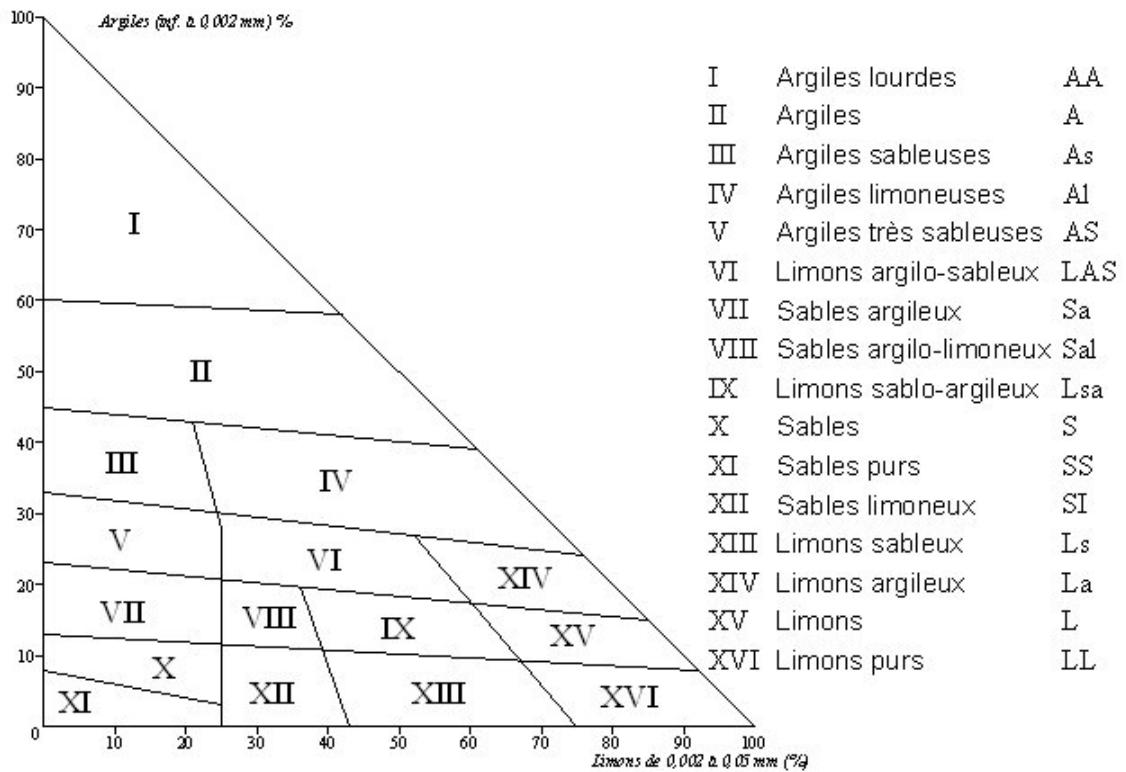
Ce paragraphe a pour objectif le recensement des principaux caractères pédologiques, qui pourront s'avérer limitants ou contraignants pour la mise en place d'un assainissement individuel.

Les caractéristiques relevées sont les suivantes :

↳ la texture des différents horizons :

La texture définit la nature granulométrique d'un sol et quantifie les trois éléments majeurs, qui sont, par ordre décroissant de taille : les sables, les limons et les argiles.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 24



Triangle GEPPA (Groupe d'Etudes des Problèmes de Pédologie Appliquée)

↳ la profondeur du sol :

Il s'agit de repérer la profondeur d'horizon stoppant la progression à la tarière. Il peut s'agir d'horizons indurés (concrétion), durs (roche mère) ou imperméables.

↳ la nature de la roche mère, dont les sols sont issus :

Le substrat rocheux définit la texture des sols qu'il porte et influe sur leurs qualités hydrodynamiques.

↳ le degré d'hydromorphie :

Le caractère hydromorphe d'un solum se définit par la seule présence d'un excès d'eau temporaire ou permanent dans le sol.

Il peut être attribué à un défaut de perméabilité de certains horizons empêchant ainsi toute infiltration d'eau ou à la concentration dans ce dernier d'un flux d'origine extérieure (inondations, ruissellements, transferts latéraux, ou remontée d'une nappe souterraine).

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 25

La saturation d'un sol en eau peut alors prendre la forme de nappe perchée profonde ou temporaire mais aussi de phénomènes d'imbibition capillaire.

Elle a pour effet de limiter les échanges gazeux entre le sol et l'atmosphère conduisant ainsi à un déficit en oxygène entraînant le plus souvent des phénomènes d'oxydo-réduction induisant une redistribution de certains éléments comme le fer.

Les horizons lessivés : leur présence renvoie à un entraînement en profondeur d'autres éléments comme les argiles ou les limons. Il marque donc l'existence d'un horizon induré plus ou moins imperméable pouvant favoriser le développement de nappes hivernales, perchées, temporaires ou pluviales.

2.5.3 Détermination des différents types de sols

Les investigations menées nous conduisent à définir des grands types pédologiques attribuables à la texture, aux conditions d'hydromorphie, à la compacité et à la profondeur du substratum, recensés lors des sondages.

Selon les caractéristiques des 4 critères (sol, eau, roche et pente), il est possible d'attribuer aux sols, une notation codée suivant le tableau ci-après :

Appréciation	SOL Perméabilité	EAU			ROCHE	PENTE
Code		Prof. Mini nappe pérenne	Prof. Mini nappe perchée	Possibilité d'inondation	Prof. Du substrat	
FAVORABLE Code 1	Bonne	> 0,90 m	> 0,90 m	Nulle	> 1,20 m	< 5 %
MOYENNEMENT FAVORABLE Code 2	Moyenne	de 0,60 m à 0,90 m	de 0,60 m à 0,90 m	Rare	de 1,20 m à 1,00 m	de 5 % à 10 %
DEFAVORABLE Code 3	Mauvaise	< 0,60 m	< 0,60 m	Fréquente	< 1,00 m	> 10 %

Cette codification permet d'attribuer à chaque site **un indice S.E.R.P. (Sol - Eau - Roche - Pente)** représentatif de son aptitude à l'assainissement autonome. Il existe ainsi 81 indices correspondants chacun à une définition précise et différente. Les caractères les plus importants pour évaluer l'aptitude d'un sol sont les caractères Sol et Eau.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 26

2.5.4 Aptitude des sols aux techniques d'assainissement non collectif

Sont distinguées 5 classes d'aptitude :

- aptitude nulle :

Aucun dispositif ne peut être envisagé (ou dispositifs agréés). Le secteur est inondable ou sans couverture.

- aptitude très faible :

Le sol, malgré sa profondeur, présente une qualité épuratoire et une perméabilité insuffisantes. Il est marqué par des traces d'hydromorphie. On optera pour un lit filtrant à flux vertical drainé et étanche.

- aptitude faible :

En raison d'une qualité épuratoire et d'une perméabilité trop moyennes, on choisira le lit filtrant à flux vertical drainé ou le terre d'infiltration non drainé.

- aptitude moyenne :

Le sol ne faillit que par un caractère et nécessite l'implantation de tranchées d'infiltration avec amendement et sur dimensionnement ou d'un terre en pente non drainé.

- bonne aptitude :

Filtrant, perméable, épuratoire, sain et aéré, le sol permet l'implantation de tranchées d'épandage.

2.5.5 Résultats de la campagne de sondages 2011

Un tableau et une carte en Annexe 2 permettent de localiser les points de sondage et des tests de perméabilité réalisés sur l'emprise de la zone concernée. Globalement l'aptitude a été jugée moyenne. La partie Ouest est caractérisée par la présence de substratum rocheux et une épaisseur de sol qui diminue à mesure que l'on se rapproche des habitations. La partie basse de la partie centrale est très humide et l'aptitude a été jugée très faible. Pour la partie Est de la ZAC, l'aptitude est bonne à moyenne en raison de la présence du substratum rocheux en fond de sondage.

Pour compléter le volet « aptitude des sols » une carte en Annexe 3 a été réalisée permettant de visualiser l'aptitude des sols à l'épandage déterminée

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 27

en lors de l'étude de zonage 1998 sur les secteurs de Laimer, Locmaria, Guernaue, Kerio, Lann er Parc, Nines et Landurel.

2.5.6 Estimation de la perméabilité

Quatre tests ont été réalisés permettant de conforter la détermination de l'aptitude des sols à l'épandage souterrain. Il s'avère que les sols testés sont pour deux tests P1 et P2 très perméables et pour les deux autres moyennement perméables. Pour P3, le sol est légèrement plus argileux et pour P4 le sol est peu épais.

La perméabilité a été évaluée à l'aide du test de percolation à niveau constant. Des sondages sont réalisés à faible profondeur (50 à 70 cm), puis remplis d'eau afin de mesurer la vitesse à laquelle le terrain absorbe l'eau. Pour ce faire, il suffit de mesurer le volume d'eau introduit pendant la durée du test, volume nécessaire pour maintenir constante la hauteur d'eau dans le sondage et calculer un coefficient caractérisant le sol en place selon la formule :

$$K_{(mm/h)} = \frac{\text{Volume d'eau introduit}}{\text{Surface d'infiltration} \times \text{durée du test}}$$

Valeur de K (test de percolation à niveau constant mm/h)	500 à 50	50 à 20	20 à 10	10 à 6
Hydromorphie	Sol très perméable	Moyennement perméable	Perméabilité médiocre	Très peu perméable

Hydromorphie en fonction de K

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 28

Les perméabilités réalisées alors que le sol était imprégné d'eau sur une hauteur supérieure à 0,50 m :

N° des tests de perméabilité	TEXTURE	PROFONDEUR DU TEST (en cm)	DUREE (en H)	VOLUME D'EAU INTRODUIT (en mm ³)	PERMEABILITE Ks (en mm/h)
P1	Lsag	50	1/6	2 000 000	136
P2	Lsag	50	1/6	2 000 000	136
P3	Lags	50	1/6	600 000	41
P4	Lsag	50	1/6	400 000	27

2.5.7 Synthèse du volet pédologique

L'aptitude des sols à l'épandage souterrain permet globalement son utilisation pour traiter les eaux usées par l'utilisation des tranchées d'épandage. Cependant en fonction de la présence du substratum rocheux sur certains secteurs en particulier les hauts de relief, il sera nécessaire d'augmenter l'épaisseur de terre végétale ce qui explique le critère « Aptitude moyenne à faible ». Seule la partie basse du secteur central est inapte à l'épandage souterrain.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 29

3 SITUATION ACTUELLE

3.1 Démographie et urbanisation

3.1.1 Population – habitat

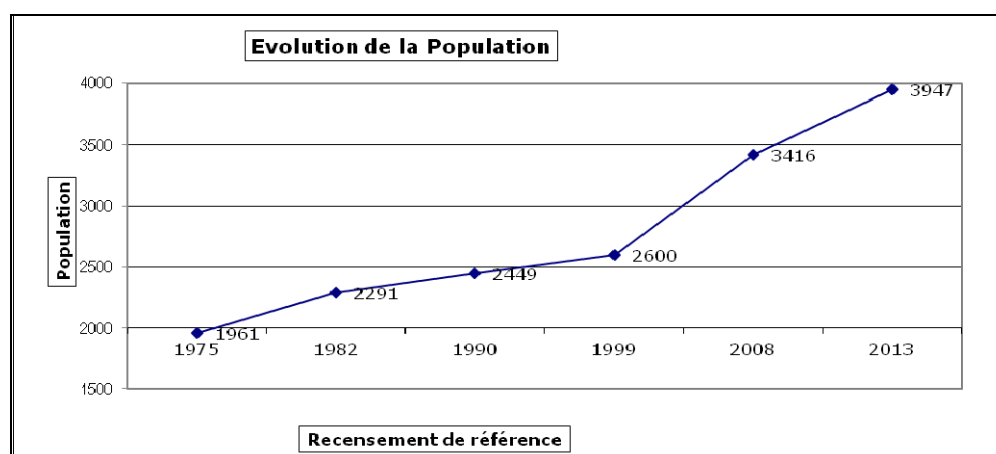
Dans le cadre de l'étude de zonage, la démographie (et son évolution au cours du temps), est un facteur très important. Elle sert, en effet, de base à toute prospective de dimensionnement des ouvrages de collecte et de traitement des effluents.

Les résultats des derniers recensements I.N.S.E.E. du secteur d'étude figurent dans les tableaux suivants.

Recensements			Densité (en hab/km ²) en 2013	Variation de la population 1999-2008	Variation de la population 2008-2013
1999	2008	2013			
2600	3416	3947	92,0	816	531

Depuis 1999, la population a fortement augmenté avec une progression de 13% sur la période 2008/2013.

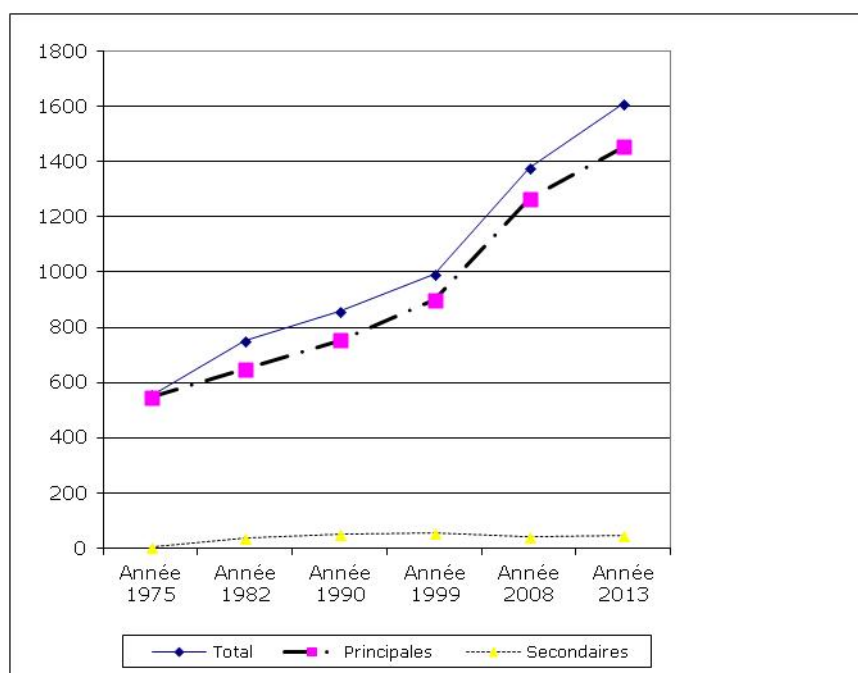
Population					
1975	1982	1990	1999	2008	2013
1961	2291	2449	2600	3416	3947



Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 30

Pour l'évolution du parc des logements, le nombre des logements vacants est en forte hausse alors que celui des résidences secondaires est constant. Le nombre de résidences principales augmente régulièrement et explique l'évolution de la population.

Evolution du nombre de logements						
	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Ensemble des logements	553	752	857	992	1379	1611
Résidences principales	546	650	753	899	1265	1455
Taux d'occupation	3,59	3,02	3,25	2,89	2,70	2,71
Résidences secondaires	2	37	48	53	40	46
Logements vacants	5	65	56	40	74	110



La densité de population était de 92 habitants par km² en 2013 alors que celle du département était de 107,3. Pour ce qui concerne le taux d'occupation, celui-ci est stable à 2,71 occupants par logement pour 2,23 en moyenne au niveau du départemental.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 31

3.1.2 Urbanisation

La commune de Plumergat est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays d'Auray approuvé le 14 février 2014.

Le PLU a délimité différentes zones d'urbanisation :

Localisation	Secteur	Vocation	Zone	Surface en hectare	Nombre de logements estimés
Bourg	Parc Guenner		U	1	12
	Pont Forest		AU	2,2	44
	La Prairie		AU	0,5	10
	Anne de Bretagne		AU	0,9	17
	Coteaux des Hermines		AU	10,6	189
Mériadec	Rue de La Paix		U	1,3	20
	Saint Roch		U	0,8	12
Lenunez	Village artisan		Aui	9,3	

Le projet de PLU envisage 17,3 hectares à vocation d'habitat dont 14,2 en extension et 9,3 hectares dédiés aux activités.

Le projet de PLU a estimé le nombre global de logements à 540. Cette estimation comprend les logements envisagés en extension ou en densification dans le cadre des OAP et les logements possibles dans les dents creuses.

- Pour le Bourg, l'urbanisation par OAP est de 272 et l'urbanisation par dents creuses serait de 103 soit 375 logements en totalité.
- Pour Mériadec, l'urbanisation par OAP est de 32 et l'urbanisation par dents creuses serait de 133 soit 165 logements en totalité.

Les deux estimations cumulées correspondent aux 540 logements de l'objectif du PLU. Pour les estimations des dents creuses, il s'agit d'un calcul de logements potentiels, il est fort probable que cette estimation soit revue à la baisse.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 32

En appliquant un taux d'occupation de 2,65 habitants par logement (taux d'occupation utilisé par le cabinet IRH pour le dimensionnement de la station d'épuration du Bourg) et un ratio de 5 Equivalents Habitants par hectare de zone d'activité, les charges supplémentaires à terme par site de collecte seraient les suivantes :

Type	Localisation	Secteur	Surface en hectare	Nombre de logements estimés	Nombre d'EH estimés
Station d'épuration du Bourg					
OAP	Bourg	Parc Guenner	1	12	32
		Pont Forest	2,2	44	117
		La Prairie	0,5	10	27
		Anne de Bretagne	0,9	17	45
		Coteaux des Hermines	10,6	189	501
Dents creuses	Dents creuses		103	273	
Charge estimée en EH avec un taux d'occupation de 2,65 Hab/logt					994
Station d'épuration intercommunale					
OAP	Mériadec	Rue de La Paix	1,3	20	53
		Saint Roch	0,8	12	32
	Lenunez	Village artisan	9,3	Estimation *	47
Dents creuses	Mériadec	Dents creuses		133	352
Charge estimée en EH avec un taux d'occupation de 2,65 Hab/logt					484
* Ratio de 20 salariés à l'hectare soit 5 EH/hectare					

Des plans pages suivantes localisent les zones urbanisables.

Le nombre moyen de permis de construire à usage d'habitation sur la période 2010-2016 est de 34 par an. Le tableau ci-dessous détaille la répartition par an et par mode d'assainissement.

Année	Nombre de permis de construire		
	PC en Assainissement Collectif	PC en Assainissement Non Collectif	Total
2010	25	23	48
2011	24	34	58
2012	12	31	43
2013	7	8	15
2014	14	15	29
2015	11	11	22
2016	8	17	25
Moyenne 2010/2016	14	20	34

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 33

3.2 Situation de l'assainissement collectif

3.2.1 Le Bourg

La commune dispose d'une station d'épuration de type « lagunage naturel » mise en service en 1992 dont la référence est 0456175S0001. La capacité nominale de l'ouvrage était de 1000 Equivalents Habitants mais elle a été ramenée à 800 EH en prenant un ratio de 12,5 m² par EH.

- ▶ Nombre de branchements (raccordés et raccordables) : 354,
- ▶ Charge organique : 13,3 Kg de DBO₅/j soit 27,70 % de la capacité nominale qui est de 48 Kg de DBO₅/j,
- ▶ Charge hydraulique : 53 m³/j soit 44,16 % de la capacité nominale qui est de 53 m³/j.

Les normes de rejets journaliers à respecter à compter du 1^{er} Janvier 2008 sont les suivantes :

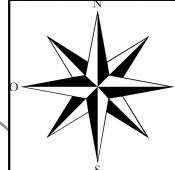
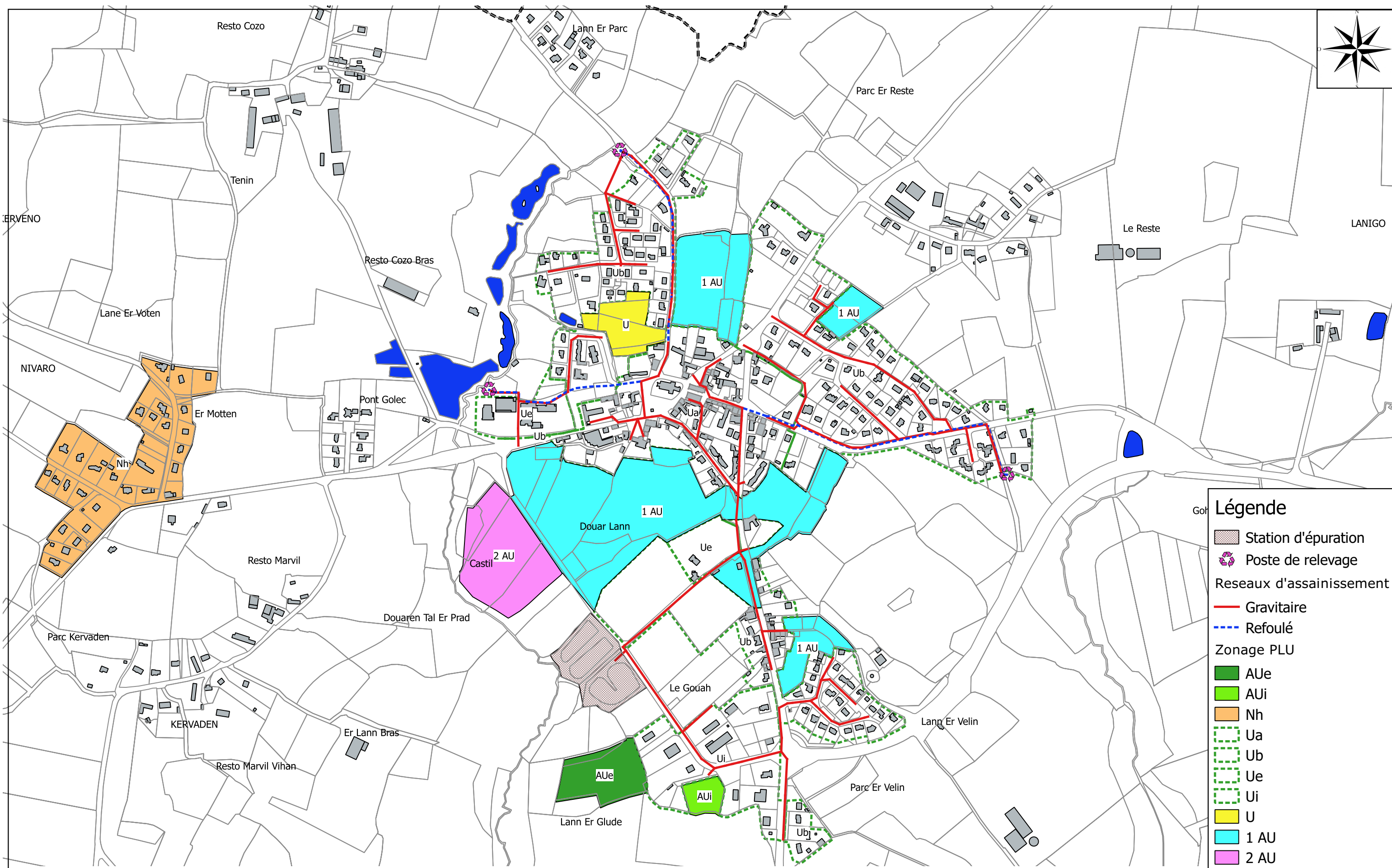
Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	120		M3/j			
Phosphore total (en P)	3	-	mg/l	OU	-	-
Matières en suspension	72	120	mg/l	OU	-	-
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	96	120	mg/l	OU	60	-
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	48	40	mg/l	OU	-	-
Azote Kjeldhal (en N)	12	-	mg/l	OU	-	-

Les normes de rejets annuels à respecter à compter du 1^{er} Janvier 2008 sont les suivantes :

Paramètre	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Nombre de mesures à réaliser
Volume journalier		M3/j			2
Matières en suspension	-	mg/l	OU	-	1
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	-	mg/l	OU	-	1
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	-	mg/l	OU	-	1
Azote Kjeldhal (en N)	40	mg/l	OU	-	-

Le rejet est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 34



Légende

- Station d'épuration
- Poste de relevage
- Reseaux d'assainissement**
- Gravitaire
- Re foulé
- Zonage PLU**
- AUe
- AUi
- Nh
- Ua
- Ub
- Ue
- Ui
- U
- 1 AU
- 2 AU

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF études
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Ossature du réseau Eaux Usées et délimitation du projet de PLU du Bourg



Echelle : 1:6 000

Avril 2017

Une étude diagnostique de réseau a été réalisée en 2013. Il en ressortait les informations suivantes :

- Infiltration d'eaux de nappe : Un tronçon de 300 mètres avait été identifié motivant une inspection caméra.
- Apports d'eaux parasites de pluie : 2100 m² de surface active avait été localisés.

Les conclusions de l'étude diagnostique mettaient en évidence une saturation hydraulique de l'ouvrage de traitement actuel.

En fonction des perspectives d'urbanisation de l'époque, la capacité de l'ouvrage avait été estimée à 1500 EH.

3.2.2 Mériadec

Pour le secteur de Mériadec, les effluents sont traités sur la station intercommunale de Lann Pont Houar. Cette station d'épuration est de type "Boues activées à aération prolongée" mise en service en 2005 dont la référence SANDRE est 0456046S0002. La capacité nominale initiale de l'ouvrage était de 40 000 Equivalents Habitants soit 6620 m³ par jour en hydraulique et 2400 Kg de DBO5/jour.

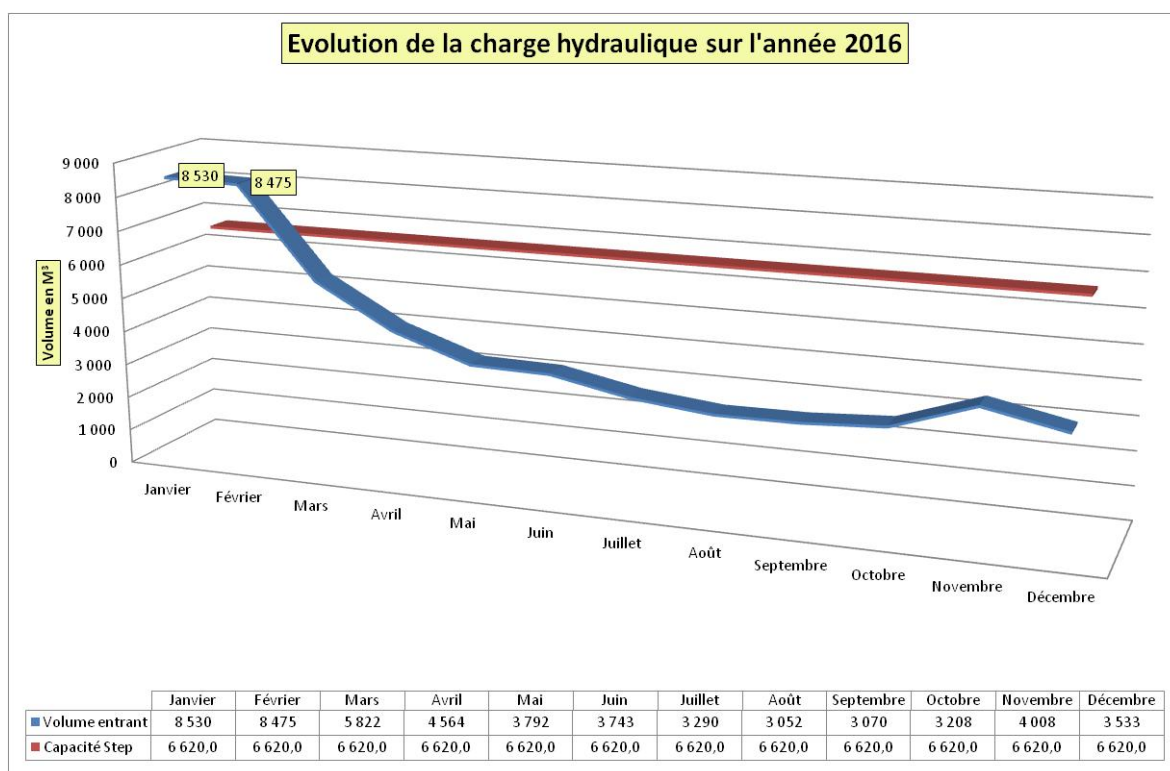
Le rejet respecte les normes définies par l'arrêté et s'effectue dans le Reclus. Les mesures réalisées dans le cadre de l'auto surveillance sont conformes pour 2016.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 35

Le fonctionnement de l'ouvrage de traitement pour l'année 2016 (Source Rapport d'Activité du Délégué 2016) est le suivant :

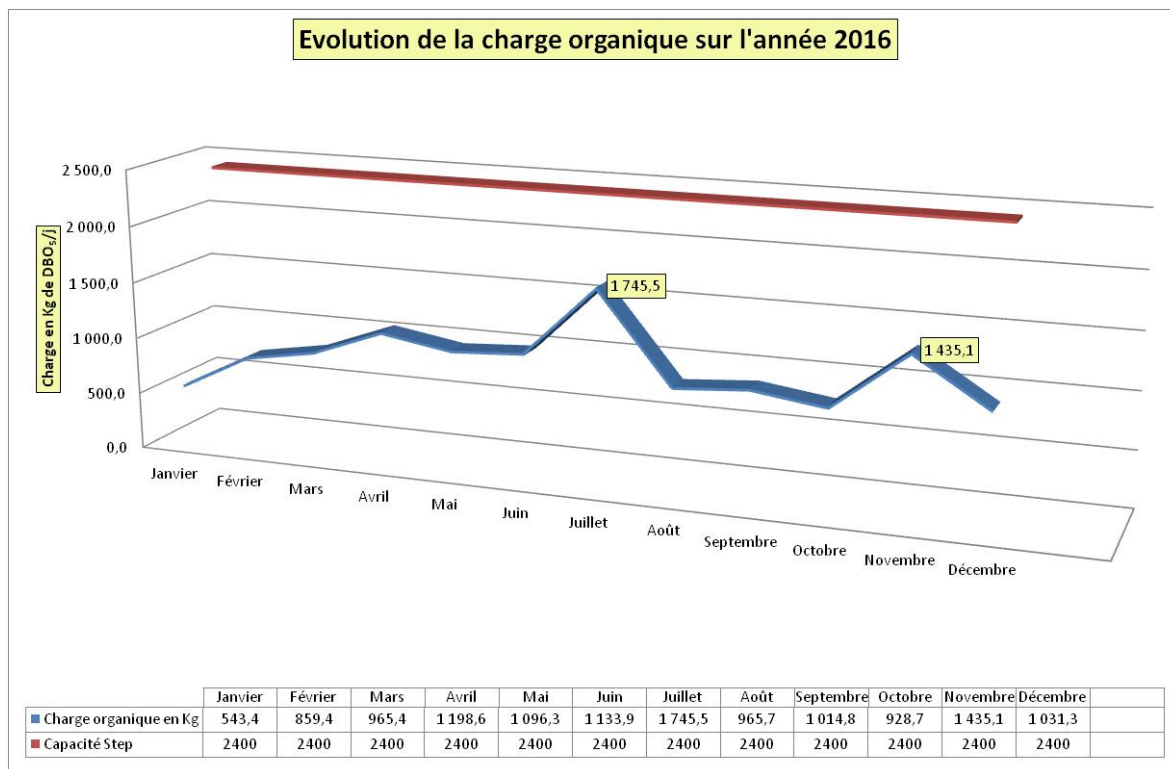
- ▶ Charge organique moyenne annuelle : 44,85 % de la capacité nominale,
- ▶ Charge hydraulique moyenne annuelle : 69,80 % en moyenne de la capacité nominale,
- ▶ Nombre de branchements : 14 979 dont 223 pour Mériadec,
- ▶ Traitement des boues par valorisation agricole, 564,6 t de Matières Sèches en 2016. La valorisation concerne 262,05 hectares sur 15 exploitations agricoles.

Deux graphiques permettent de visualiser l'évolution des charges hydraulique et organique sur l'année 2016.



On observe un dépassement de la capacité nominale sur les mois de Janvier et Février résultant des entrées d'eaux parasites dans le réseau.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 36



Les normes de rejets journaliers à respecter à compter du 29 Mai 2001 sont les suivantes :

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	6620		M3/j			
Phosphore total (en P)	104	-	mg/l	OU	-	-
Matières en suspension	2600	20	mg/l	OU	70	85
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	5400	90	mg/l	OU	75	250
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	2400	20	mg/l	OU	80	50
Azote Kjeldhal (en N)	500	-	mg/l	OU	-	-

Les normes de rejets annuels à respecter à compter du 29 Mai 2001 sont les suivantes :

Paramètre	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Nombre de mesures à réaliser
Volume journalier		M3/j			365
Phosphore total (en P)	1	mg/l	OU	80	24
Matières en suspension	-	mg/l	OU	-	52
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	-	mg/l	OU	-	52
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	-	mg/l	OU	-	24
Azote Kjeldhal (en N)	-	mg/l	OU	-	24
Azote global (N.GL.)	15	mg/l	OU	70	-

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 37

Le rejet est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.

3.2.3 Caractéristiques du réseau de collecte

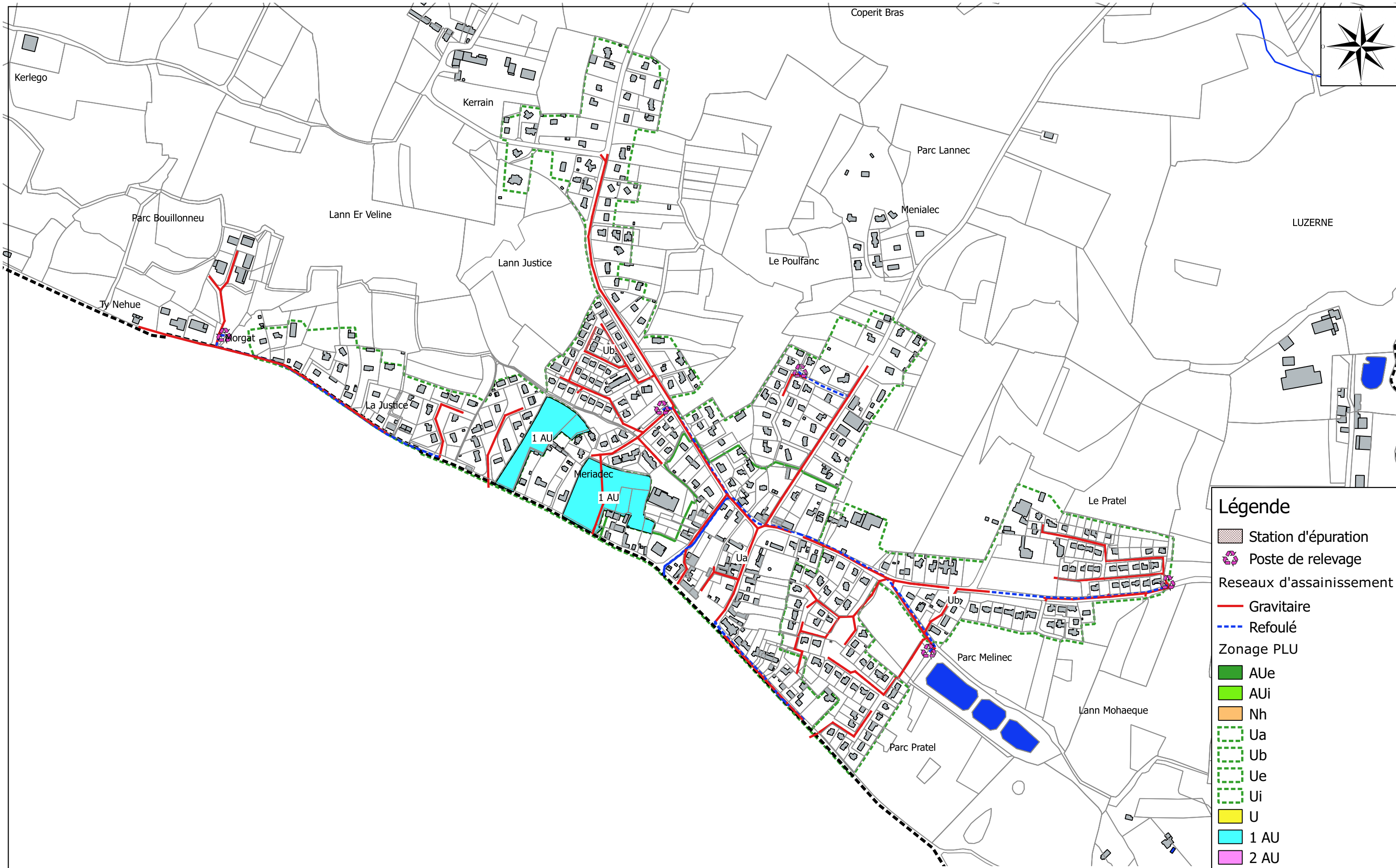
Les caractéristiques du réseau et le fonctionnement de l'ouvrage de traitement pour l'année 2016 sont les suivants :

- ▶ 12 680 mètres de réseau gravitaire,
- ▶ 4326 mètres de réseau refoulé,
- ▶ 11 postes de relevage : 3 pour le Bourg, 8 pour Mériadec dont deux privés. Ces postes sont équipés de téléalarme. Aucun poste n'est équipé de prise extérieure pour brancher un groupe électrogène.

Station de traitement	Nom du poste	Année	Télesurveillance	Gp electrogene	Trop Plein	Milieu récepteur
STEP LANN PONT HOUAR	Le Pratel	1998	oui	non	non	-
	La Forge	1998	oui	non	oui	Fossé
	ZA Morgat	2011	oui	non	non	
	Clos de Kerfrat	-	-	non	-	-
	Parc Melinec	2011	oui	non	-	-
	Guernaue	2014	oui	non	non	-
	Pont er groah	2008	oui	non	non	-
	Maison de retraite	-	-	non	-	-
LAGUNE DE PLUMERGAT	Pont Forest	2004	oui	non	-	-
	Salle Polyvalente	2006	oui	non	-	-
	St Thuriau	1996	oui	non	-	-
Postes privés						

Le tracé du réseau d'assainissement actuel est porté sur les plans de présentation du projet de PLU.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 38



Légende

- Station d'épuration
- Poste de relevage
- Reseaux d'assainissement**
- Gravitaire
- Refoulé
- Zonage PLU**
- AUe
- AUi
- Nh
- Ua
- Ub
- Ue
- Ui
- U
- 1 AU
- 2 AU

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



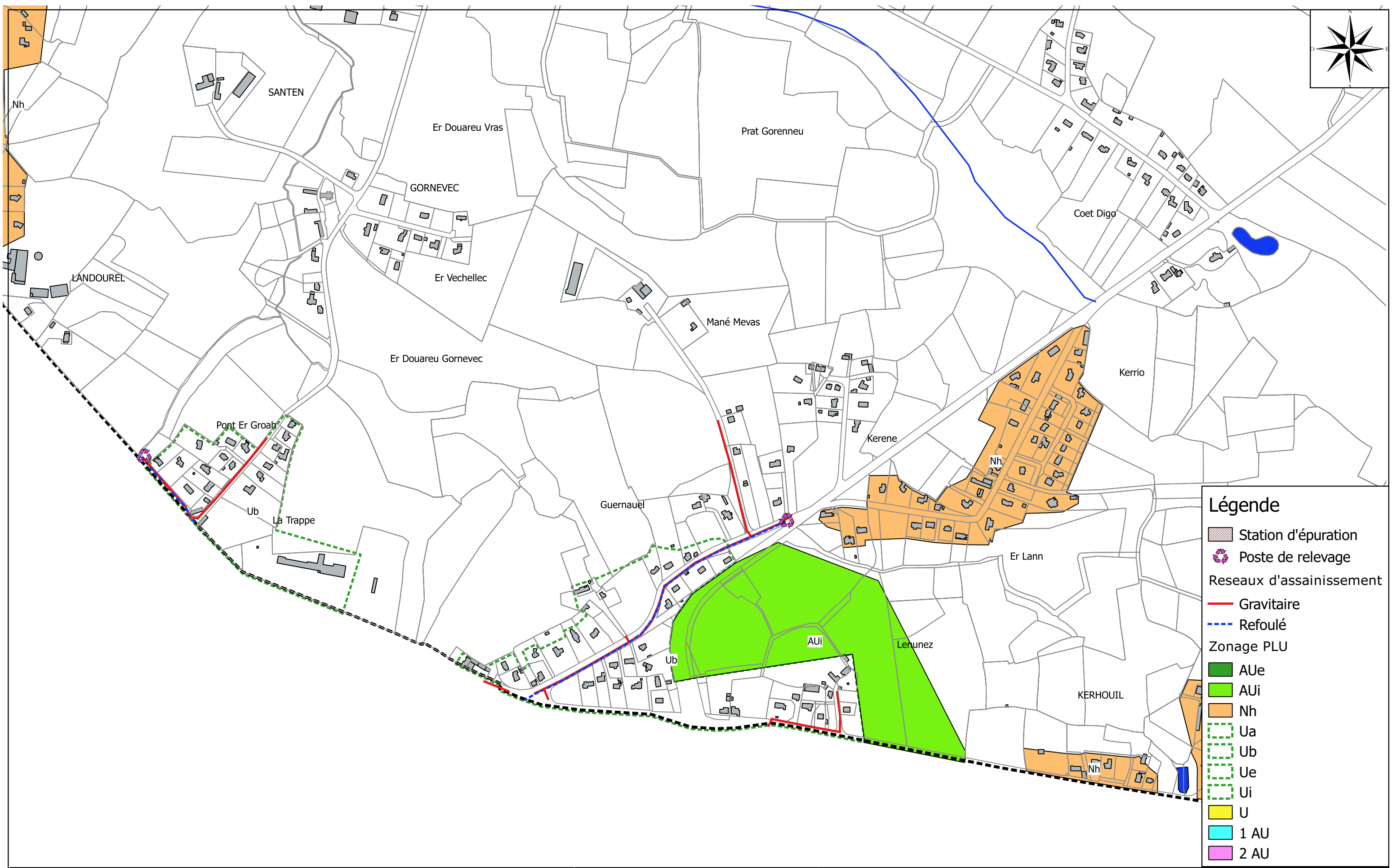
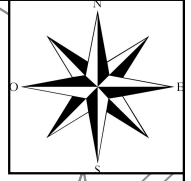
EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Ossature du réseau Eaux Usées et délimitation du projet de PLU de Mériadec

Echelle : 1:6 000



Avril 2017



Légende

- Station d'épuration
- Poste de relevage
- Reseaux d'assainissement
 - Gravitaire
 - Refoulé
- Zonage PLU
 - AUe
 - AUi
 - Nh
 - Ua
 - Ub
 - Ue
 - Ui
 - U
 - 1 AU
 - 2 AU

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Ossature du réseau Eaux Usées et délimitation du projet de PLU de Guernauel, Lenenez et Pont Er Groah



Echelle : 1:6 000

Avril 2017

3.2.4 Travaux réalisés depuis le diagnostic de réseau

Une étude diagnostique de réseau a été réalisée en 2013 sur le bassin d'alimentation comprenant les communes d'Auray, Brec'h, Pluneret, Crac'h, Sainte Anne d'Auray et Plumergat secteur de Mériadec.

A partir des études diagnostiques de 2013, la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique a réalisé les travaux et les interventions suivants :

➤ **Investigations complémentaires :**

- 2017 CRAC'H : Le Moustoir,
- 2017 BREC'H : Botergollec,

➤ **Travaux de réhabilitation des réseaux :**

- 2012 BREC'H : rue Pierre Allio : renouvellement des réseaux sur 575 mètres et 39 branchements.
- 2016 AURAY : avenue du Général de Gaulle : renouvellement des réseaux sur 820 mètres et 60 branchements,
- 2017 AURAY : Le Reclus réhabilitation du réseau sur 3 330 mètres,
- 2017 SAINTE-ANNE D'AURAY : rues de Gaulle, du Parc et du 5 août 1944 : renouvellement de 2 410 mètres et de 52 branchements,

➤ **Optimisation du fonctionnement et sécurisation du réseau :**

- 2017 BREC'H : poste de relevage de Toulbahadeu : mise en place d'un bassin tampon d'un volume de 30 m³,
- 2017 SAINTE-ANNE D'AURAY : poste de relevage de la Route de Pluvigner : renforcement de pompage,

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 39

➤ **Extension :**

- 2012 AURAY : rue du Gaillec : 114 mètres et 10 branchements,
- 2012 CRAC'H : Kerfourchard : 480 mètres et 13 branchements,
- 2012 PLUNERET : Kerbellec : 184 mètres et 10 branchements,
- 2012 PLUMERGAT SAINTE-ANNE D'AURAY : 1 226 mètres et 36 branchements,
- 2013 BREC'H : rues du Stade et du Moulin de Talhouët : 272 mètres et 6 branchements.

3.2.5 Travaux planifiés pour la période 2018-2021

Pour la période 2017 – 2021, la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique a planifié des interventions sur le réseau de collecte afin d'améliorer la qualité des effluents collectés, réduire les pollutions dues à des défauts d'étanchéité. Des travaux de sécurisation en particulier sur les postes de refoulement sont planifiés avec la mise en place de bache tampon. Enfin des extensions sur les diverses communes sont planifiées pour collecter des habitations situées à proximité du réseau ou du milieu récepteur : le Loc'h et la retenue de Tréauray.

➤ **Investigations complémentaires :**

- 2018 BREC'H : poste de relevage du Pont-Douar,
- 2020 PLUMERGAT (Mériadec) : poste de relevage des Forges,

➤ **Travaux de réhabilitation des réseaux :**

- 2018 AURAY : place de la République,
- 2018 CRAC'H : Le Moustoir : réhabilitation de 540 mètres et de 12 branchements,
- 2019 et 2020 AURAY : divers secteurs,
- 2019 SAINTE-ANNE D'AURAY : divers secteurs,
- 2020 BREC'H : divers secteurs,
- 2020 et 2021 PLUNERET : divers secteurs,

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 40

- 2020 et 2021 SAINTE-ANNE D'AURAY : divers secteurs,

➤ **Optimisation du fonctionnement et sécurisation du réseau :**

- 2018 BREC'H : poste de relevage de Penhouët : mise en place d'un bassin tampon d'un volume de 50 m³,
- 2018 AURAY : poste de relevage de Saint-Goustan : mise en place d'un bassin tampon d'un volume de 70 m³,
- 2019 AURAY : traitement H₂S de différents ouvrages,
- 2021 BREC'H : poste de relevage du Pont-Douar : renforcement du pompage et de la conduite de refoulement,

➤ **Extension :**

- 2018 AURAY : route du Bono : 225 mètres pour 15 branchements,
- 2018 BREC'H : Kerglas, Kerguéro et Kermané: 3 000 mètres pour 86 branchements,
- 2019 BREC'H : Léaulet et le Clayo : 500 mètres pour 32 branchements,
- 2020 BREC'H : Rostevel : 1 000 mètres pour 28 branchements,
- 2020 PLUMERGAT : La Croix Kerrain : 225 mètres pour 15 branchements,
- 2021 AURAY : avenue de la Madeleine et ruelle de Poul-Fétan : 150 mètres pour 15 branchements.

3.2.6 Etude de fiabilisation du système d'assainissement des stations d'épuration de Lann Pont Houar et Plumergat Bourg

Cette étude a pour objectif :

- d'optimiser le traitement des eaux usées et de la capacité de stockage des boues de la station de Lann Pont Houar,
- de définir la nouvelle filière de traitement des eaux usées du bourg de Plumergat soit par un nouvel ouvrage soit par un transfert des effluents sur une autre station d'épuration.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 41

Concernant la station de Lann Pont Houar, des mesures ont été réalisées en amont et en aval de la station et en amont et en aval du point de rejet. Les mesures ont été réalisées en période de temps sec nappe basse et période de temps de pluie nappe basse.

Concernant la mesure de temps sec nappe basse, il n'ya pas de dégradation du milieu récepteur amont aval sur la rivière d'Auray.

Concernant la mesure de temps de pluie nappe basse, il y a une dégradation de la qualité bactériologique avec une très forte contamination en amont des lagunes.

L'étude étant en cours et les conditions météorologiques ne permettant pas de mesures en période de nappe haute, les propositions de solutions d'amélioration n'ont pas été définies.

Pour la station de Plumergat Bourg et en fonction de l'étude d'acceptabilité réalisée sur le milieu récepteur, plusieurs solutions ont été envisagées :

- construction d'une nouvelle station d'épuration avec un point de rejet dans le ruisseau de Kerssoudre (point de rejet actuel). Un traitement tertiaire est à envisager afin de ne pas dégrader le milieu.
- construction d'une nouvelle station d'épuration avec un point de rejet dans le ruisseau de Pont Normand (point de rejet plus en aval). Un traitement tertiaire est à envisager afin de ne pas dégrader le milieu.
- Transfert des eaux brutes sur la station de Lann Pont Houar en passant par Brec'h mais les postes de relevage ne sont pas dimensionnés pour cette charge supplémentaire et la succession de postes de relevage risque de générer de l'H₂S.
- Transfert des eaux brutes sur la station de Lann Pont Houar en passant par Pluneret (accès sur le poste de Lannriac) mais la chaîne de transfert est saturée au niveau du poste de Saint Goustan.
- Transfert des eaux brutes sur la station de Lann Pont Houar en passant par Sainte Anne d'Auray (accès sur le poste de St Anne) mais la chaîne de transfert est saturée.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 42

L'orientation qui se dégage sur les cinq solutions possibles est la construction d'une nouvelle station d'épuration en remplacement des lagunes existantes. Les coûts estimés sont équivalents à un transfert des effluents sur Lann Pont Houar et il n'est pas nécessaire de renforcer les postes de relevage pour fiabiliser la chaîne de transfert.

L'étude de dimensionnement de l'ouvrage a pris en compte la situation suivante :

- Nombre de logements raccordés : 354,
- Nombre d'habitant par logement : 2,65,
- Charge polluante par habitant : 45 g de DBO₅/j,
- Charge polluante en entrée station : 42,2 Kg de DBO₅/j,
- Nombre d'Equivalents Habitants en entrée station : 700.

Le nombre de logements pris en compte dans l'augmentation de population est de 362 soit une population estimée entre 932 habitants et 959 en période estivale. En prenant un ratio de 50 g de DBO₅/j, la charge organique supplémentaire serait de 48 Kg soit 799 Equivalents Habitants à 60 g de DBO₅/j. En prenant un ratio de 100 litres/j, la charge hydraulique supplémentaire serait de 956 m³/j soit 639 Equivalents Habitants à 150 litres/j.

La capacité nominale du futur ouvrage du Bourg sera de 1700 Equivalents Habitants, 350 m³/j et un débit de pointe de 50 m³/h.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 43

3.2.7 Fiscalité de l'assainissement collectif

Le montant HT des différentes redevances au 1^{er} Janvier 2017 sont les suivantes :

- ▶ Montant de l'abonnement annuel : 70 €,
- ▶ Surtaxe assainissement : 0,43 € par m³
- ▶ Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) : 1960 €.

3.3 Situation de l'assainissement non collectif

Le **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif est assuré par la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

3.3.1 Etat SPANC 2016 sur Plumergat

Le SPANC comptabilise pour l'année 2016 : 11 285 installations d'assainissement non collectif dont 918 sur Plumergat.

La synthèse des interventions SPANC est la suivante pour 2016 :

- Visites de bon fonctionnement : 782 dont 5 pour Plumergat : 1 installation ne présentant pas de défaut, 1 installations présentant des défauts d'entretien ou d'usure et 3 installations non conformes,
- Contrôle de conception : 274 dont 34 pour des permis de construire pour Plumergat,
- Contrôle de bonne exécution : 201 dont 21 pour Plumergat,
- 44 % des filières neuves installées était de type « tranchées d'épandage »,
- Contrôle lors de vente immobilière : 213 dont 10 pour Plumergat,

- Bilan des assainissements contrôlés en 2016 :

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 44

- 6% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2016 sont raccordables au réseau d'assainissement collectif.
- 7% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2016 ont fait l'objet d'une réhabilitation complète.
- 17% des assainissements diagnostiqués « non conforme » en 2016 ont fait l'objet d'un avis de conception suite au dépôt de l'étude de sol.

3.3.2 Redevances en vigueur

Les différentes redevances SPANC en HT au 1^{er} Janvier 2017 sont les suivantes :

- ▶ contrôle de bon fonctionnement : 34 € par an avec un contrôle tous les 6 ans,
- ▶ contrôle de conception : 85 € et 50 € la contre visite,
- ▶ contrôle de réalisation : 95 € et 50 € la contre visite,
- ▶ contrôle diagnostic pour les ventes : 172 €.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 45

4 ETAT DES LIEUX DU PARC DES HABITATIONS SUR LES ZONES D'ETUDE

Onze secteurs sont concernés par l'étude technico-économique :

Numéro	Secteur
1	Pont Golec
2	Lann Er Parc
3	Laimer
4	Nines-Landourel
5	Locmaria
6	Kéréne
7	Kerio
8	Kerhouil
9	Croix Kerrain Ouest
10	Croix Kerrain Nord
11	Le Poufanc






Le nombre d'habitations pris en compte est de 297 dont 6 sur la commune de Brandivy au niveau du secteur de Lann er Parc.

4.1 Etat de fonctionnement des Assainissements Non Collectifs sur les zones d'étude à partir des données du SPANC

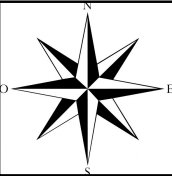
L'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur les zones d'étude a été réalisé en prenant l'état des lieux SPANC.

Cinq catégories sont distinguées par le SPANC :

Etat Spanc des ANC

-  Non diagnostiquée
-  Installation ne présentant pas de défaut
-  Installation présentant des défauts
-  Installation non conforme
-  Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 46



Légende
□ Secteur d'études

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENNAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Localisation des secteurs d'étude

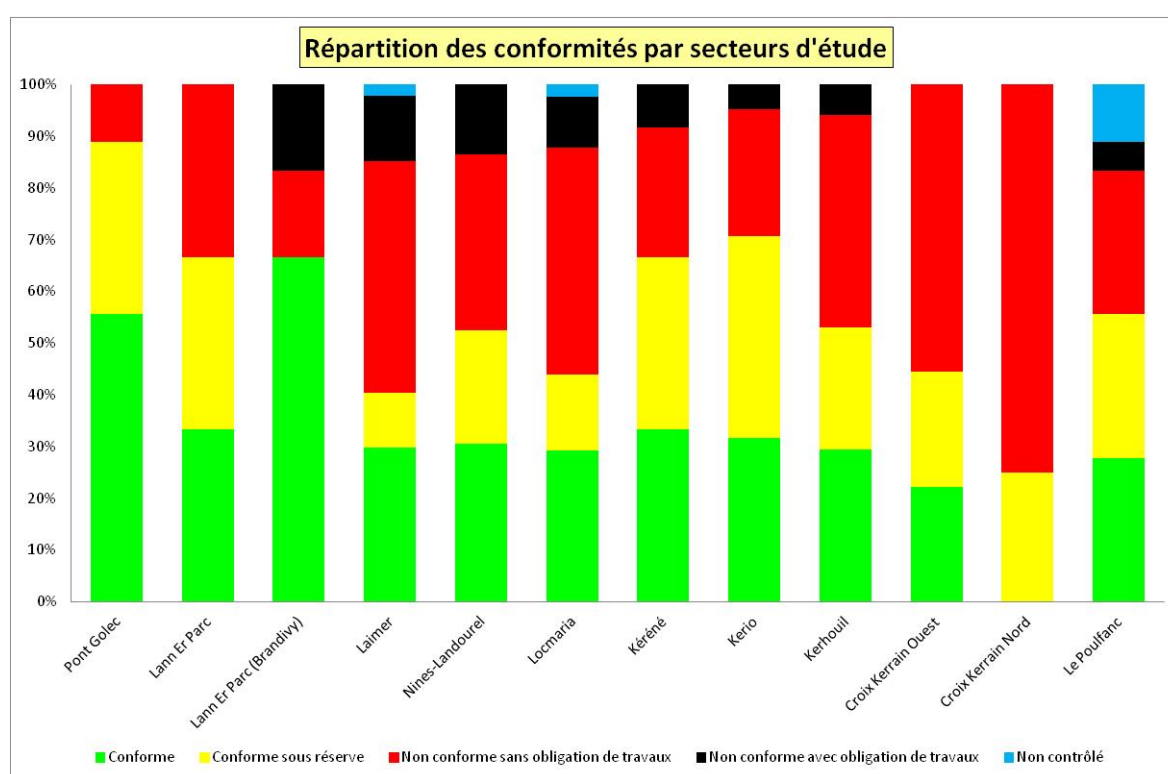
Echelle : 1:35 000

COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Janvier 2017

L'état des lieux est le suivant :

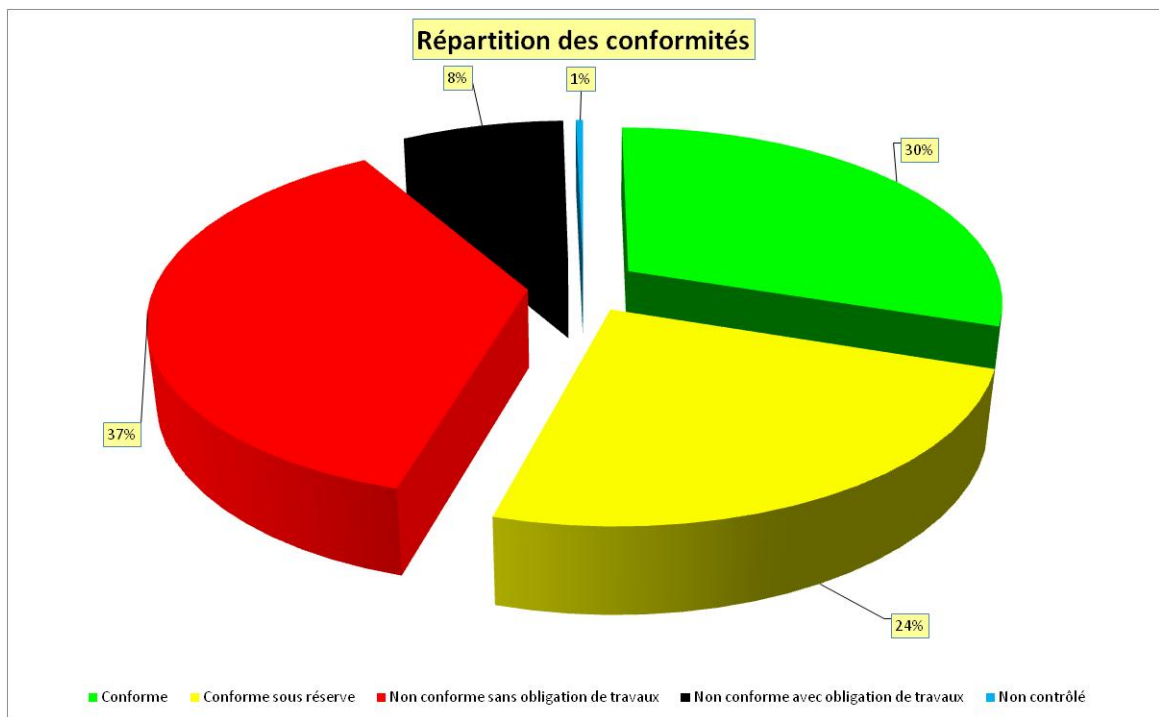
Secteur	Conforme	Conforme sous réserve	Non conforme sans obligation de travaux	Non conforme avec obligation de travaux	Non contrôlé
Pont Golec	5	3	1	0	0
Lann Er Parc	3	3	3	0	0
Lann Er Parc (Brandivy)	4	0	1	1	0
Laimer	14	5	21	6	1
Nines-Landourel	18	13	20	8	0
Locmaria	12	6	18	4	1
Kérééné	4	4	3	1	0
Kerio	13	16	10	2	0
Kerhouil	10	8	14	2	0
Croix Kerrain Ouest	2	2	5	0	0
Croix Kerrain Nord	0	3	9	0	0
Le Pouifanc	5	5	5	1	2
TOTAL	90	68	110	25	4



Selon les secteurs d'étude la situation est variable. Sur Pont Golec et Lann er Parc avec Brandivy, le taux d'installations conformes oscille entre 56 et 67%. Alors que pour les autres zones d'étude, il se situe autour de 30 %.

Pour les installations jugées Non conforme sans obligation de travaux, elles représentent 69 % des installations pour la Croix Kerrain Nord. Un graphique page suivante présente la répartition globale de cet état des lieux.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation
	Août 2018- 47



Les installations non conformes nécessitant des travaux ne représentent que 8 % des habitations concernées par l'étude. Elles sont localisées sur Lann er Parc avec Brandivy, Laimer, Nines-Landourel, Locmaria, Kéréne, Kerio, Kerhouil et le Poufanc.

Ce sont ces 25 installations qui sont concernées par l'estimation de réhabilitation des filières d'assainissement non collectif et par l'étude comparative maintien de l'assainissement non collectif ou raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Des plans pages suivantes présentent cet état des lieux avec le tracé du projet d'assainissement collectif. Il est possible de localiser chaque habitation avec la situation SPANC en 2017.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 48

5 BASE DE CALCUL POUR L'ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE COMPARATIVE

5.1 Coût de référence pour l'assainissement collectif

Afin d'estimer le coût des travaux permettant la mise en place d'un assainissement collectif avec ou sans unité de traitement, il est nécessaire de prendre des coûts moyens des différentes composantes de ce type d'opération. Le tableau ci-dessous liste les coûts unitaires suivants :

RESEAU		
	P.U.	Unité
Réseau gravitaire sous VC	110 €	ml
Réseau gravitaire sous RD	160 €	ml
Réseau gravitaire en terrain nu	90 €	ml
Réseau gravitaire sous VC avec surcoût rocher	175 €	ml
Réseau gravitaire sous RD avec surcoût rocher	221 €	ml
Réseau gravitaire sous RD avec surprofondeur	250 €	ml
Regards	750 €	u
Refoulement dans tranchée commune	35 €	ml
Refoulement dans tranchée propre	70 €	ml
Branchements	700 €	u
Fonçage sous voie SNCF au ml	625 €	ml
Fonçage sous RD	534 €	ml
Poste de relevage (capacité < 50 Eqh)	20 000 €	u
Poste de relevage (capacité comprise entre 50 et 100 Eqh)	35 000 €	u
Poste de relevage (capacité > 100 Eqh)	50 000 €	u
TRAITEMENT		
	P.U.	Unité
Station d'épuration inférieure à 250 EH	1 000 €	EH
Station d'épuration supérieure à 250 EH	800 €	EH

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 49

5.2 Coût de référence pour l'assainissement non collectif

La filière de base est dimensionnée pour une habitation de type 5 soit 3 chambres. Cette filière occupe une surface d'environ 100 m². Le coût de réhabilitation d'un assainissement non collectif est estimé à 8 500 € HT,

Ces coûts moyens sont ceux d'une réhabilitation dans le cadre d'un marché avec une maîtrise d'œuvre publique lors d'opérations groupées.

6 ESTIMATION DE LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE

L'estimation de la réhabilitation concerne les habitations classées non conformes nécessitant des travaux.

Secteur	Total des habitations	Habitations potentiellement à réhabiliter	Coût de réhabilitation
Pont Golec	9	0	0 €
Lann Er Parc	9	0	0 €
Lann Er Parc (Brandivy)	6	1	8 500 €
Laimer	47	6	51 000 €
Nines-Landourel	59	8	68 000 €
Locmaria	41	4	34 000 €
Kérééné	12	1	8 500 €
Kerio	41	2	17 000 €
Kerhouil	34	2	17 000 €
Croix Kerrain Ouest	9	0	0 €
Croix Kerrain Nord	12	0	0 €
Le Poulfanc	18	1	8 500 €

Le montant total de la réhabilitation s'élève à 212 500 € HT.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 50

7 ESTIMATION DE LA MISE EN PLACE D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES ZONES D'ETUDE

En fonction de l'état des lieux concernant la répartition des habitations sur les zones d'étude, de la topographie et de la proximité du réseau d'assainissement collectif actuel ; des scénarios de raccordement des secteurs d'étude ont été estimés et cartographiés.

Les estimations ont été réalisées à partir des coûts de référence listés au paragraphe « 5.1 Coût de référence pour l'assainissement collectif » et à partir des critères financiers suivants :

- ▶ Une consommation moyenne annuelle par branchement : 80 m³,
- ▶ Abonnement : 70 €,
- ▶ Part variable au m³ : 0,43 €/m³.
- ▶ Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) : 1960 €,
- ▶ Nombre d'abonnés AQTA : 14 979,
- ▶ Taux d'occupation : 2,71.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne finance les extensions de réseau et les créations de réseau/station sous réserve de deux conditions :

- ▶ Pour les stations, le projet doit être supérieur ou égal à 100 Equivalents Habitants,
- ▶ Pour les réseaux, la distance entre deux branchements doit être inférieure ou égale à 40 mètres en comptabilisant les réseaux gravitaires de collecte et les réseaux refoulés de transfert.

L'aide sous conditions est de 35 % du projet avec un coût plafond de 7000 € HT par branchement. Cette aide peut être complétée par une avance de 35 % du projet si celui-ci est jugé prioritaire

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 51

Onze scénarios de mise en place d'un assainissement collectif ont été étudiés :

- ▶ Pont Golec,
- ▶ Lann Er Parc,
- ▶ Lann Er Parc avec 6 habitations de Brandivy,
- ▶ Nines-Landourel,
- ▶ Nines-Landourel-Laimer,
- ▶ Locmaria,
- ▶ Kérééné,
- ▶ Kerio,
- ▶ Kerhouil,
- ▶ Croix Kerrain Ouest,
- ▶ Croix Kerrain Nord,
- ▶ Le Poulfanc.

Les plans de ces scénarios, pages suivantes, permettent de visualiser par secteur d'étude le tracé des réseaux projetés et l'état de fonctionnement des assainissements non collectif.

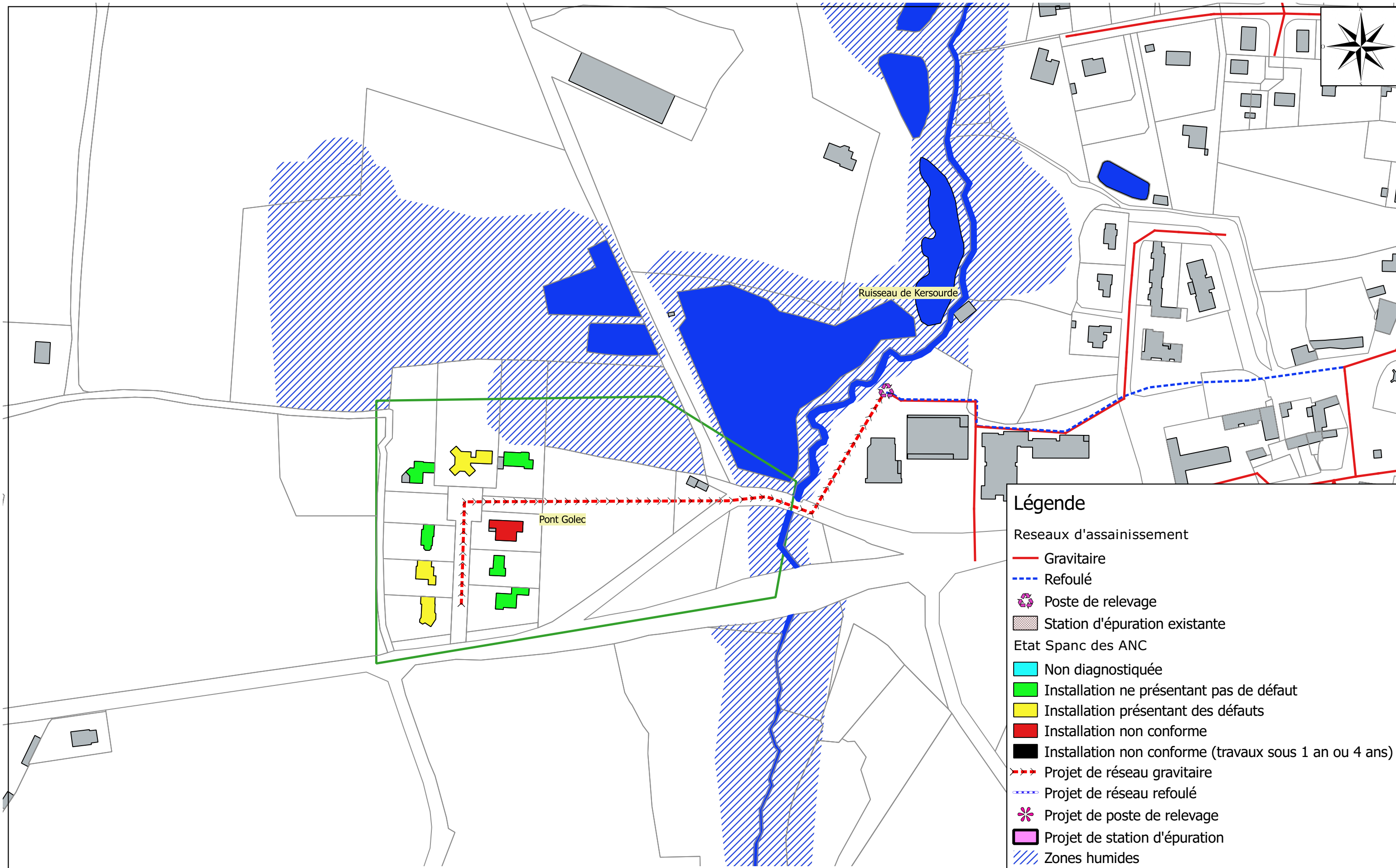
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 52

7.1 Pont Golec

Habitations totales du secteur	9	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	9	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	38	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	100	MI	11 000,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	245	MI	22 050,00
Regards	750,00	6	Unité	4 500,00
Branchements	700,00	9	Unité	6 300,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	0	MI	0,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			43 850
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				5 603
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	6 578
	Total			50 428
	Coût par branchement			5 603
	Coût par Eqh			2 068

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 53



Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENNAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Pont Golec

Echelle : 1:2 000



Avril 2017

7.2 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Pont Golec

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			43 850	0	43 850
Maitrise d'Œuvre	15%		6 578	0	6 578
Total Travaux H.T.			50 428	0	50 428
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		17 649,63		17 650
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					17 650
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					32 778
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	9	17 640
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		15 138
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		23 977	Annuité		1 199
Coût au branchement existant		133	Coût au m3 sur les bases actuelles		1,67
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					705,50
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					195,12
Entretien du réseau					86,40
M3 assainis par branchement				80,00	720,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					1,37
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			133,20		-138,47
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			109,67		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4316
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0016

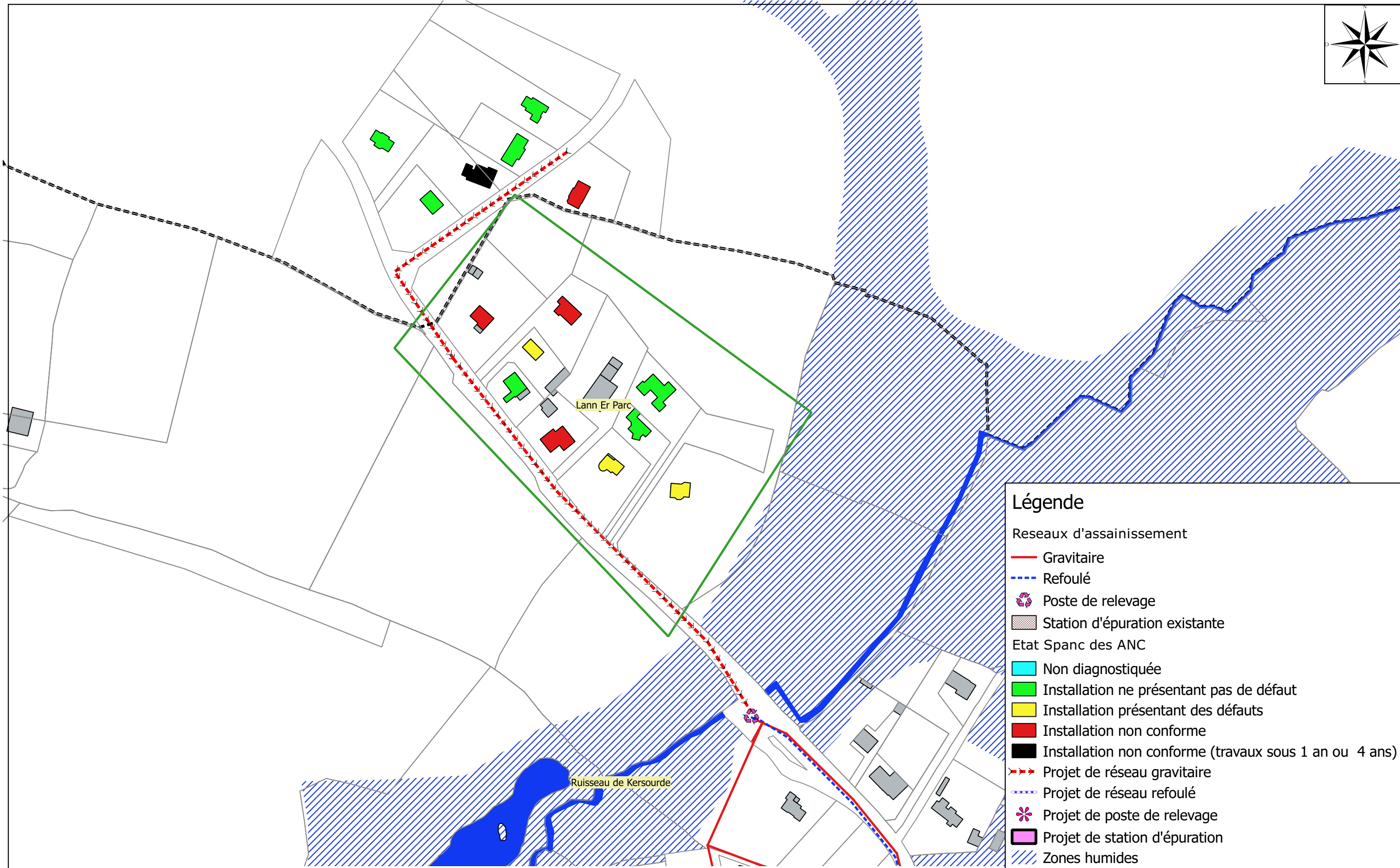
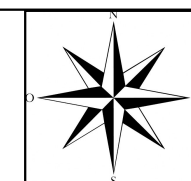
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 54

7.3 Lann Er Parc

Habitations totales du secteur	9	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	9	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	30	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	269	MI	29 590,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	3	Unité	2 250,00
Branchements	700,00	9	Unité	6 300,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	0	MI	0,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			38 140
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				4 873
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	5 721
	Total			43 861
	Coût par branchement			4 873
	Coût par Eqh			1 798

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 55



- Légende**
- Reseaux d'assainissement
- Gravitare
 - - - Refoulé
 - ⊗ Poste de relevage
 - Station d'épuration existante
- Etat Spanc des ANC
- Non diagnostiquée
 - Installation ne présentant pas de défaut
 - Installation présentant des défauts
 - Installation non conforme
 - Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
- Projets
- - - >>> Projet de réseau gravitaire
 - - - >>> Projet de réseau refoulé
 - ⊗ Projet de poste de relevage
 - Projet de station d'épuration
- /// Zones humides

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF
études

EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Lann er Parc

Echelle : 1:2 000

COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Avril 2017

7.4 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Lann Er Parc

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			38 140	0	38 140
Maitrise d'Œuvre	15%		5 721	0	5 721
Total Travaux H.T.			43 861	0	43 861
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		15 351,35		15 351
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					15 351
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					28 510
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	9	17 640
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		10 870
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		17 216	Annuité		861
Coût au branchement existant		96	Coût au m3 sur les bases actuelles		1,20
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					705,50
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					195,12
Entretien du réseau					86,40
M3 assainis par branchement				80,00	720,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					1,37
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			95,65		-100,92
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			109,67		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4313
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0013

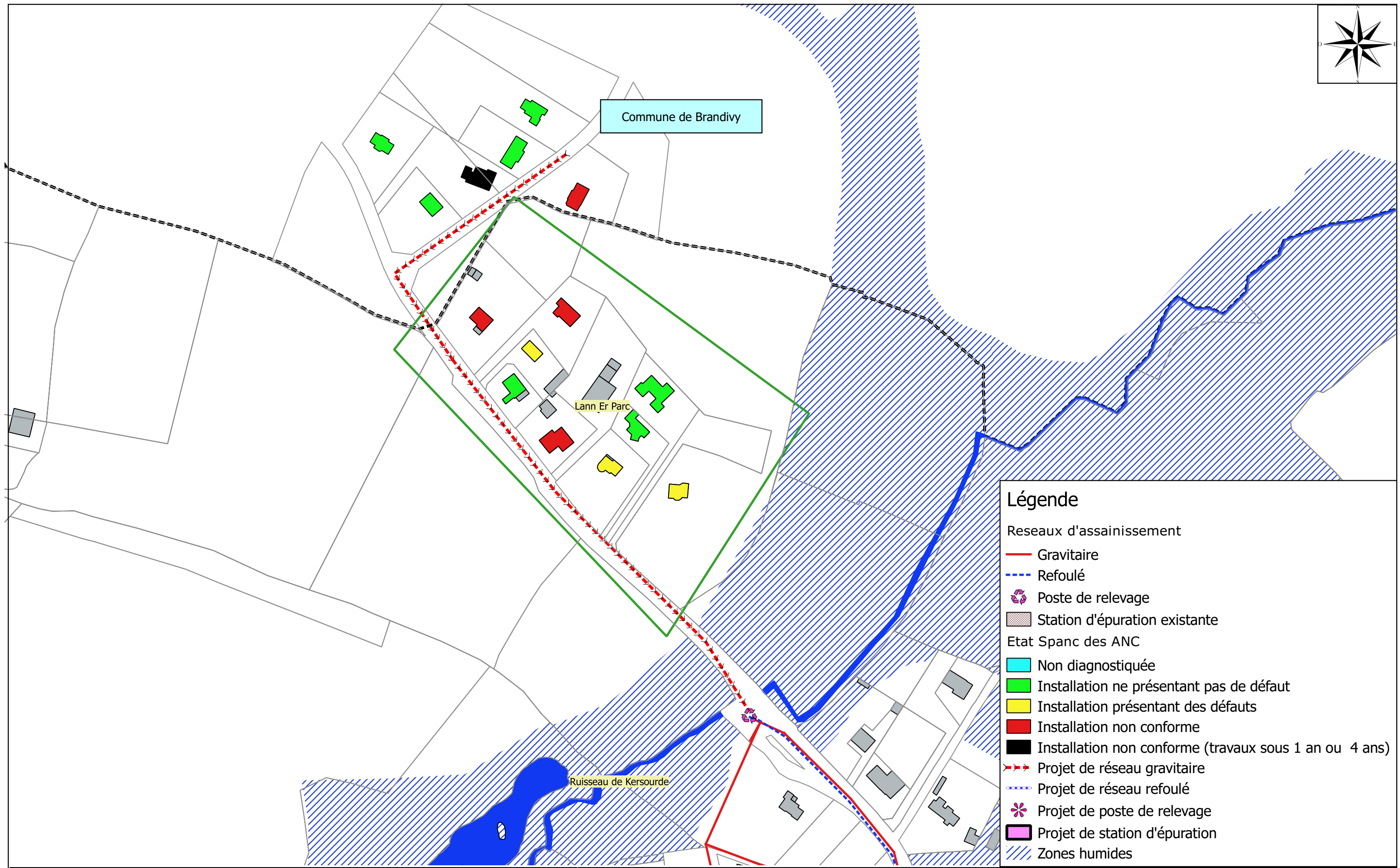
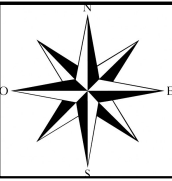
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 56

7.5 Lann Er Parc avec Brandivy

Habitations totales du secteur	15	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	15	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	30	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	452	MI	49 720,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	6	Unité	4 500,00
Branchements	700,00	15	Unité	10 500,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	0	MI	0,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			64 720
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				4 962
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	9 708
	Total			74 428
	Coût par branchement			4 962
	Coût par Eqh			1 831

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 57



Légende

Reseaux d'assainissement

- Gravitare
- - - Refoulé
- ⊗ Poste de relevage
- Station d'épuration existante

Etat Spanc des ANC

- Non diagnostiquée
- Installation ne présentant pas de défaut
- Installation présentant des défauts
- Installation non conforme
- Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
- >—>—> Projet de réseau gravitaire
- - - - - Projet de réseau refoulé
- ⊗ Projet de poste de relevage
- Projet de station d'épuration
- /// Zones humides

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF
études

EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Lann er Parc y compris les habitations de Brandivy

Echelle : 1:2 000

COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Avril 2017

7.6 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Lann Er Parc avec Brandivy

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			64 720	0	64 720
Maitrise d'Œuvre	15%		9 708	0	9 708
Total Travaux H.T.			74 428	0	74 428
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		26 049,80		26 050
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					26 050
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					48 378
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	15	29 400
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		18 978
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		30 059	Annuité		1 503
Coût au branchement existant		100	Coût au m3 sur les bases actuelles		1,25
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					715,84
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					325,20
Entretien du réseau					144,00
M3 assainis par branchement				80,00	1 200,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					0,99
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			100,20		- 74,80
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			79,00		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4318
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0018

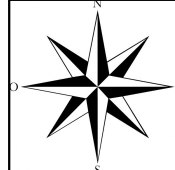
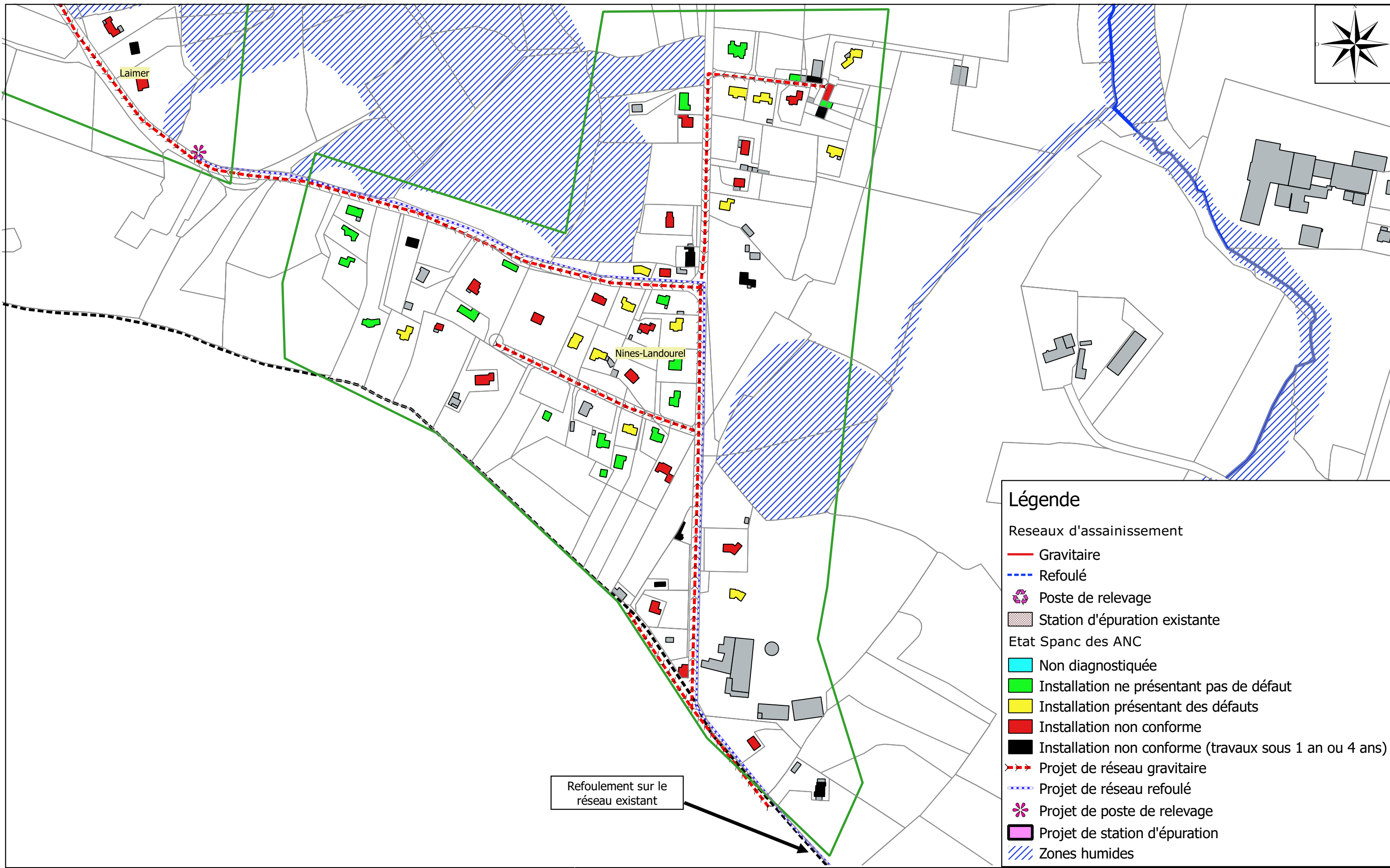
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 58

7.7 Nines Landourel

Habitations totales du secteur	59	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	59	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	53	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	1 128	MI	124 080,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	650	MI	104 000,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	23	Unité	17 250,00
Branchements	700,00	59	Unité	41 300,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	1 107	MI	38 745,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	268	MI	18 760,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			394 135
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				7 682
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	59 120
	Total			453 255
	Coût par branchement			7 682
	Coût par Eqh			2 835

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 59



Légende

- Reseaux d'assainissement
- Gravitare
 - - - Refoulé
 - ⊗ Poste de relevage
 - Station d'épuration existante
- Etat Spanc des ANC
- Non diagnostiquée
 - Installation ne présentant pas de défaut
 - Installation présentant des défauts
 - Installation non conforme
 - Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
- Projet de réseau gravitaire
- - - Projet de réseau refoulé
 - ⊗ Projet de poste de relevage
 - Projet de station d'épuration
 - /// Zones humides

Refoulement sur le réseau existant

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF
études

EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENNAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Nines Landourel

Echelle : 1:3 500

COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Avril 2017

7.8 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Nines Landourel

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			394 135	0	394 135
Maitrise d'Œuvre	15%		59 120	0	59 120
Total Travaux H.T.			453 255	0	453 255
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		0,00		0
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					0
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					453 255
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	59	115 640
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		337 615
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		534 747	Annuité		26 737
Coût au branchement existant		453	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,66
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					791,63
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					1 279,12
Entretien du réseau					566,40
M3 assainis par branchement				80,00	4 720,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					0,56
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			453,18		-393,47
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			44,70		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4527
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0227

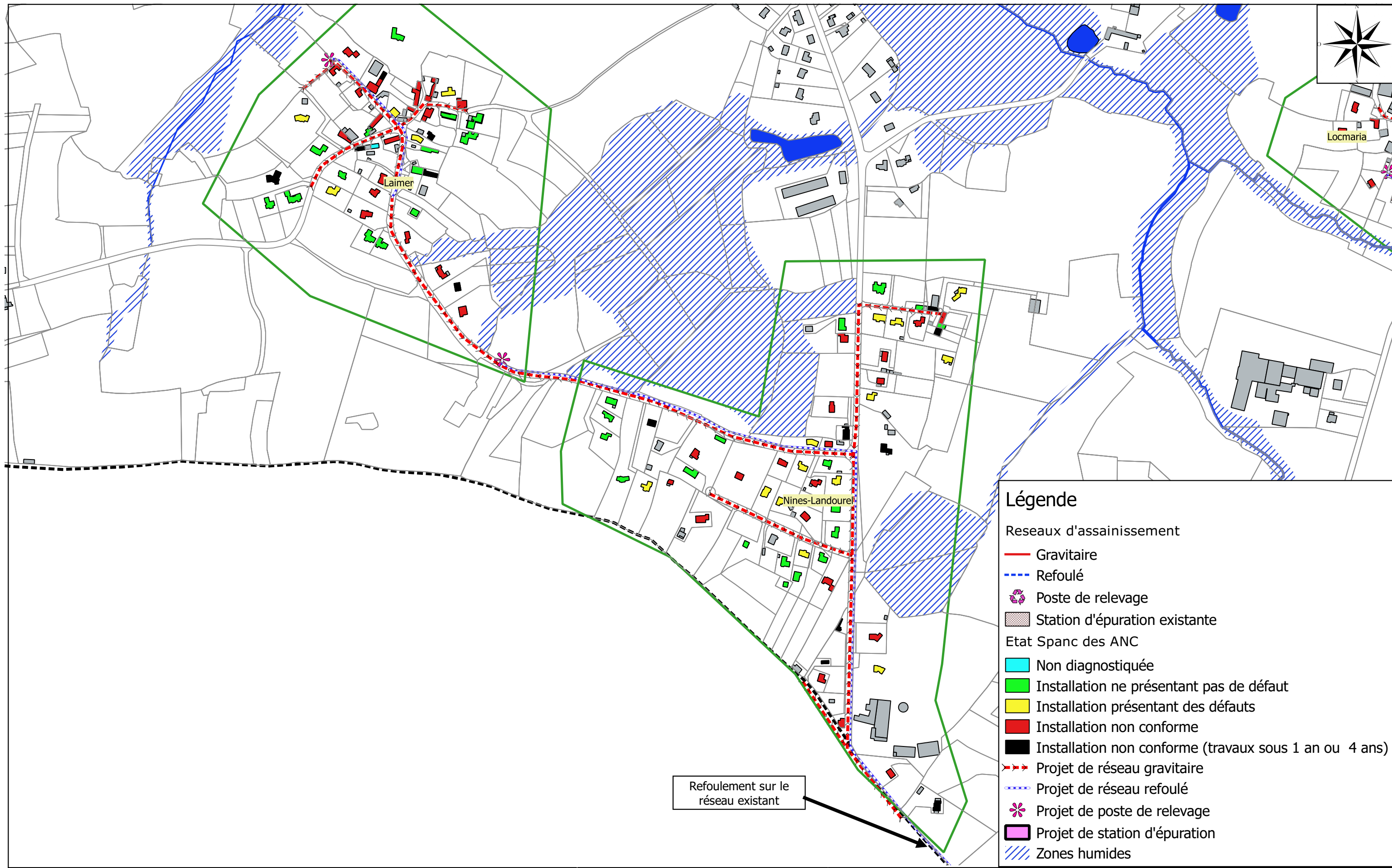
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 60

7.9 Nines Landourel Laimer

Habitations totales du secteur	106	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	106	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	40	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	2 001	MI	220 110,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	650	MI	104 000,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	41	Unité	30 750,00
Branchements	700,00	106	Unité	74 200,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	1 342	MI	46 970,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	288	MI	20 160,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			581 190
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				6 305
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	87 179
	Total			668 369
	Coût par branchement			6 305
	Coût par Eqh			2 327

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 61



Légende

Reseaux d'assainissement

- Gravitaire
- - - Refoulé
- Poste de relevage
- Station d'épuration existante

Etat Spanc des ANC

- Non diagnostiquée
- Installation ne présentant pas de défaut
- Installation présentant des défauts
- Installation non conforme
- Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
- > - > - Projet de réseau gravitaire
- > - > - Projet de réseau refoulé
- Projet de poste de relevage
- Projet de station d'épuration
- Zones humides

Refoulement sur le réseau existant

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENNAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Nines Landourel Laimer

Echelle : 1:5 000



Avril 2017

7.10 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Nines Landourel Laimer

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			581 190	0	581 190
Maîtrise d'Œuvre	15%		87 179	0	87 179
Total Travaux H.T.			668 369	0	668 369
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		0,00		0
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					0
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					668 369
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	106	207 760
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		460 609
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		729 555	Annuité		36 478
Coût au branchement existant		344	Coût au m3 sur les bases actuelles		4,30
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					872,60
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					2 298,08
Entretien du réseau					1 017,60
M3 assainis par branchement				80,00	8 480,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					0,49
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			344,13		-279,24
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			39,51		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4607
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0307

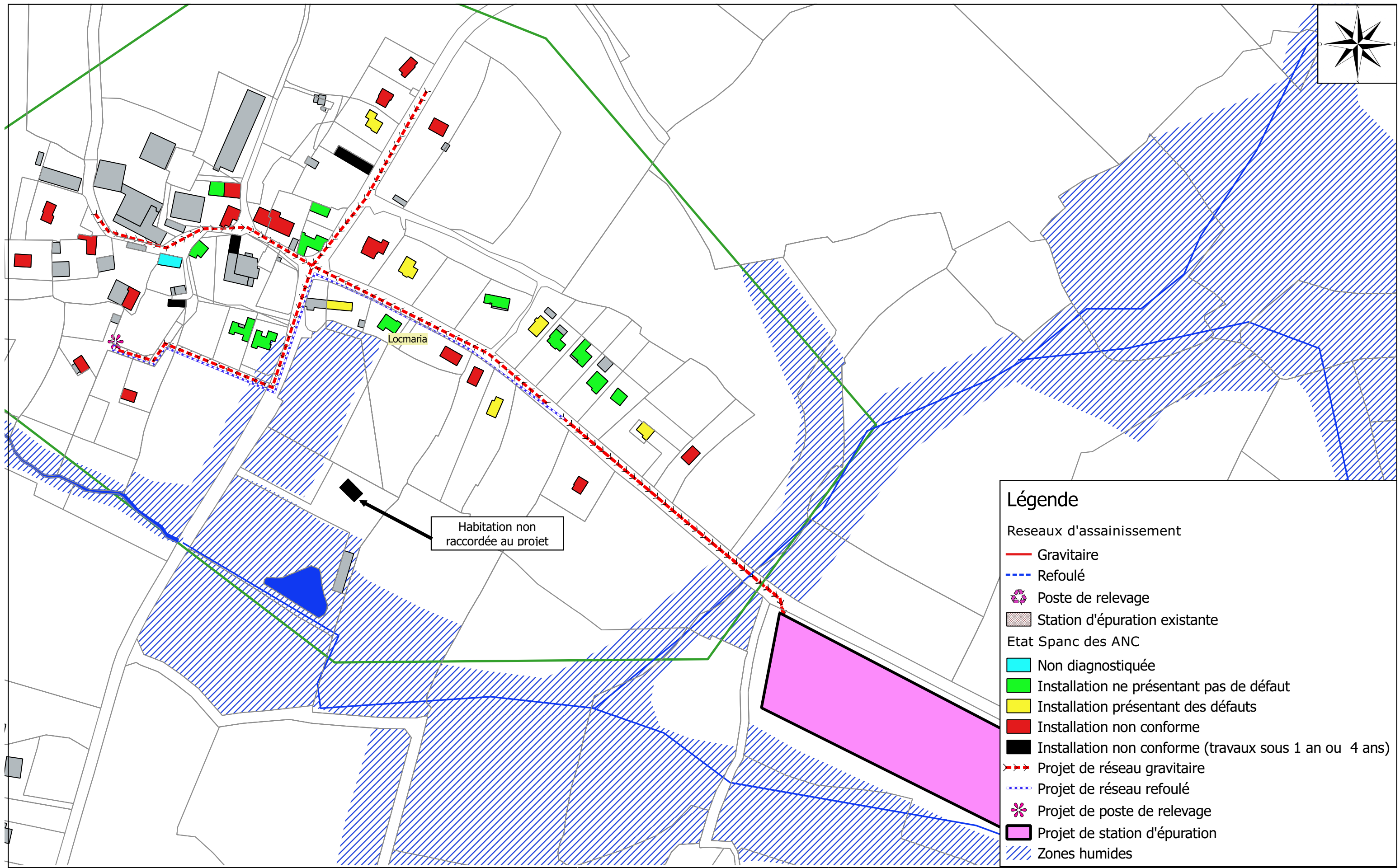
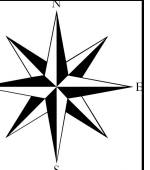
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 62

7.11 Locmaria

Habitations totales du secteur	41	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	1
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	40	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	108
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	52	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	985	MI	108 350,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	650	MI	104 000,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	19	Unité	14 250,00
Branchements	700,00	40	Unité	28 000,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	423	MI	14 805,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	20	MI	1 400,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			320 805
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				9 223
Unité de traitement	1000,00	108	EH	108 400
	Total Traitement			108 400
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	64 381
	Total			493 586
	Coût par branchement			12 340
	Coût par Eqh			4 553

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 63



Légende

Reseaux d'assainissement

- Gravitaire
- Refoulé
- Poste de relevage
- Station d'épuration existante

Etat Spanc des ANC

- Non diagnostiquée
- Installation ne présentant pas de défaut
- Installation présentant des défauts
- Installation non conforme
- Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)

Projet

- Projet de réseau gravitaire
- Projet de réseau refoulé
- Projet de poste de relevage
- Projet de station d'épuration

Zones humides

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF études
EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENNAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Locmaria

Echelle : 1:2 500



Avril 2017

7.12 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Locmaria

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			320 805	108 400	429 205
Maîtrise d'Œuvre	15%		48 121	16 260	64 381
Total Travaux H.T.			368 926	124 660	493 586
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		0,00		0
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					0
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					493 586
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	40	78 400
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		415 186
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		657 610	Annuité		32 881
Coût au branchement existant		822	Coût au m3 sur les bases actuelles		10,28
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					758,90
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					867,20
Entretien du réseau					384,00
M3 assainis par branchement				80,00	3 200,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					0,63
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			822,01		-767,87
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			50,25		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4579
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0279

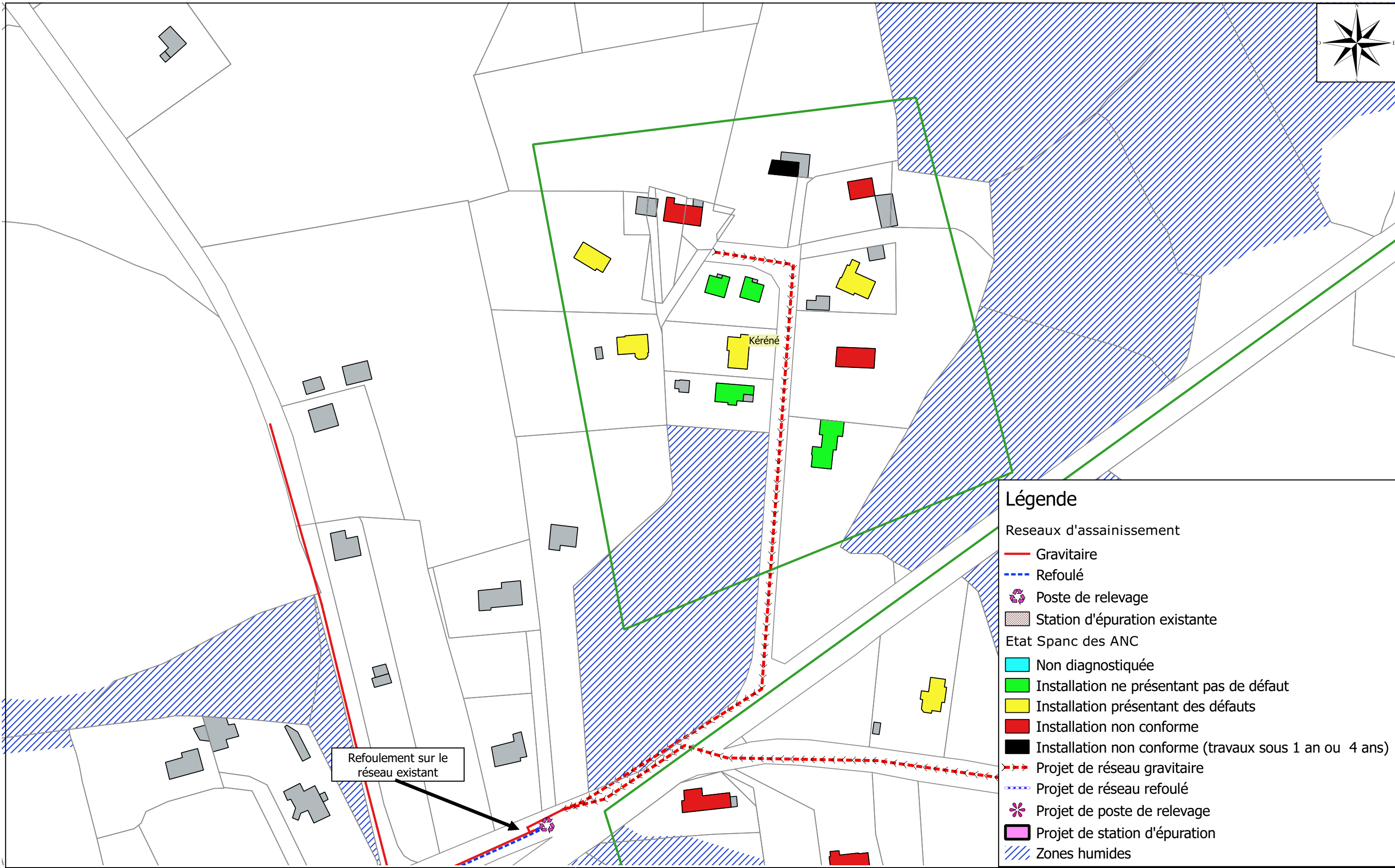
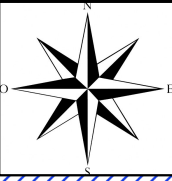
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 64

7.13 Kéréne

Habitations totales du secteur	12	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	12	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	27	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	323	MI	35 530,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	4	Unité	3 000,00
Branchements	700,00	12	Unité	8 400,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	0	MI	0,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			46 930
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				4 497
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	7 040
	Total			53 970
	Coût par branchement			4 497
	Coût par Eqh			1 660

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 65



Légende

- Reseaux d'assainissement
- Gravitare
 - - - Refoulé
 - ♻️ Poste de relevage
 - ▨ Station d'épuration existante
- Etat Spanc des ANC
- Non diagnostiquée
 - Installation ne présentant pas de défaut
 - Installation présentant des défauts
 - Installation non conforme
 - Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
 - - - > Projet de réseau gravitaire
 - - - > Projet de réseau refoulé
 - ✿ Projet de poste de relevage
 - Projet de station d'épuration
 - ▨ Zones humides

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Kéréne

Echelle : 1:1 500



Avril 2017

7.14 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Kéréne

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			46 930	0	46 930
Maîtrise d'Œuvre	15%		7 040	0	7 040
Total Travaux H.T.			53 970	0	53 970
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		18 889,33		18 889
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					18 889
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					35 080
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	12	23 520
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		11 560
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		18 310	Annuité		916
Coût au branchement existant		76	Coût au m3 sur les bases actuelles		0,95
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					710,67
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					260,16
Entretien du réseau					115,20
M3 assainis par branchement				80,00	960,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					1,13
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			76,29		-62,39
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			90,50		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4313
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0013

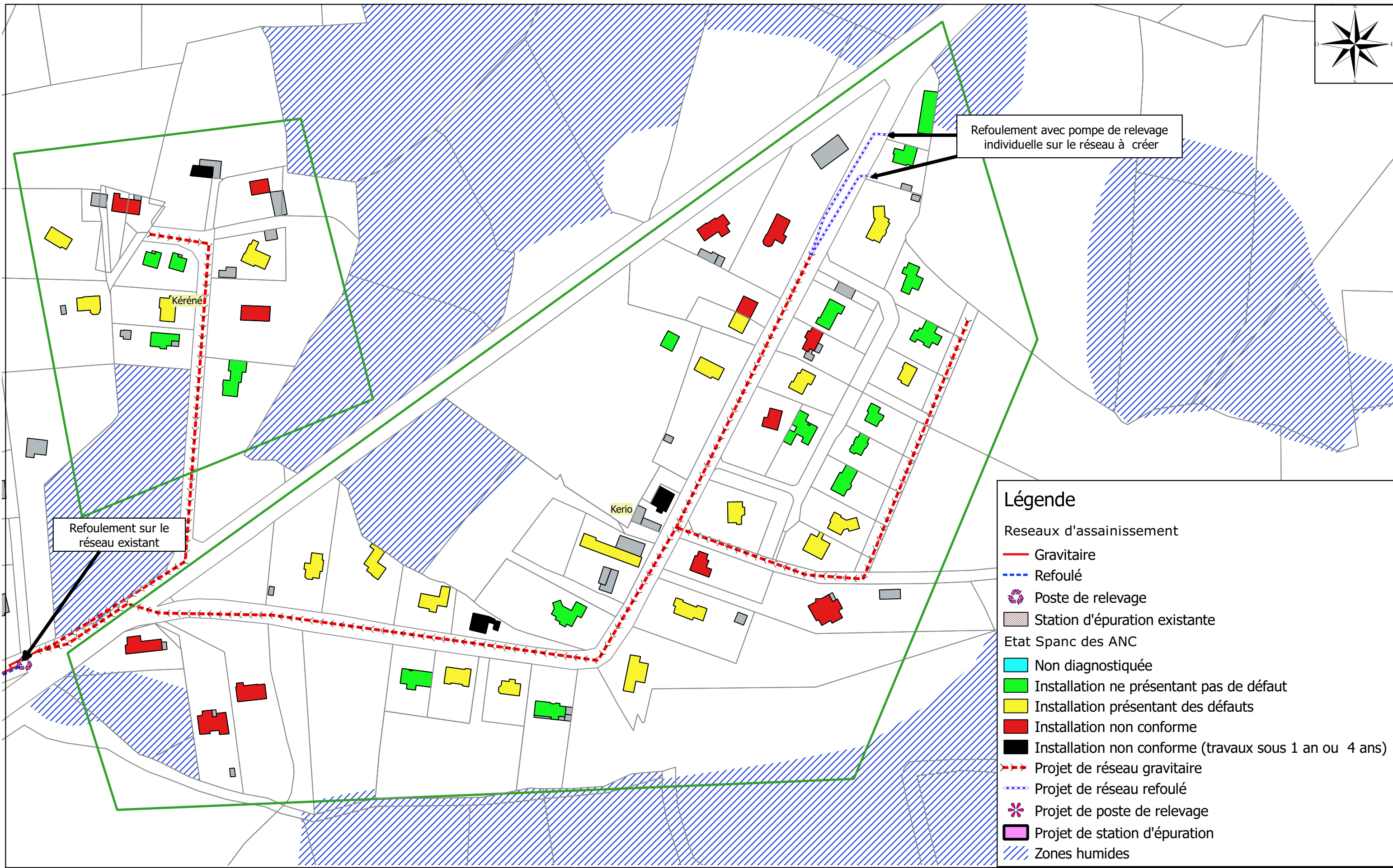
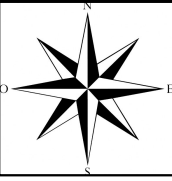
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 66

7.15 Kerio

Habitations totales du secteur	41	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	41	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	25	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	586	MI	64 460,00
Fonçage sous RD	534,00	20	MI	10 680,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	277	MI	24 930,00
Regards	750,00	12	Unité	9 000,00
Branchements	700,00	41	Unité	28 700,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	0	MI	0,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	154	MI	10 780,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			148 550
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				4 167
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	22 283
	Total			170 833
	Coût par branchement			4 167
	Coût par Eqh			1 538

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 67



Refolement avec pompe de relevage individuelle sur le réseau à créer

Refolement sur le réseau existant

- Légende**
- Reseaux d'assainissement
- Gravitare
 - - - Refoulé
 - ⊗ Poste de relevage
 - Station d'épuration existante
- Etat Spanc des ANC
- Non diagnostiquée
 - Installation ne présentant pas de défaut
 - Installation présentant des défauts
 - Installation non conforme
 - Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
- Projet de réseau gravitaire
- - -
- Projet de réseau refoulé
- - -
- Projet de poste de relevage
- ⊗
- Projet de station d'épuration
-
- Zones humides
- ///

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF
études

EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENNAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Kerio

Echelle : 1:2 000

AURAY QUIBERON
COMMUNAUTÉ
TERRE-ATLANTIQUE

Avril 2017

7.16 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Kerio

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			148 550	0	148 550
Maitrise d'Œuvre	15%		22 283	0	22 283
Total Travaux H.T.			170 833	0	170 833
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		59 791,38		59 791
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					59 791
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					111 041
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	41	80 360
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		30 681
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		48 596	Annuité		2 430
Coût au branchement existant		59	Coût au m3 sur les bases actuelles		0,74
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					760,63
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					888,88
Entretien du réseau					393,60
M3 assainis par branchement				80,00	3 280,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					0,62
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			59,26		-4,69
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			49,83		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4325
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0025

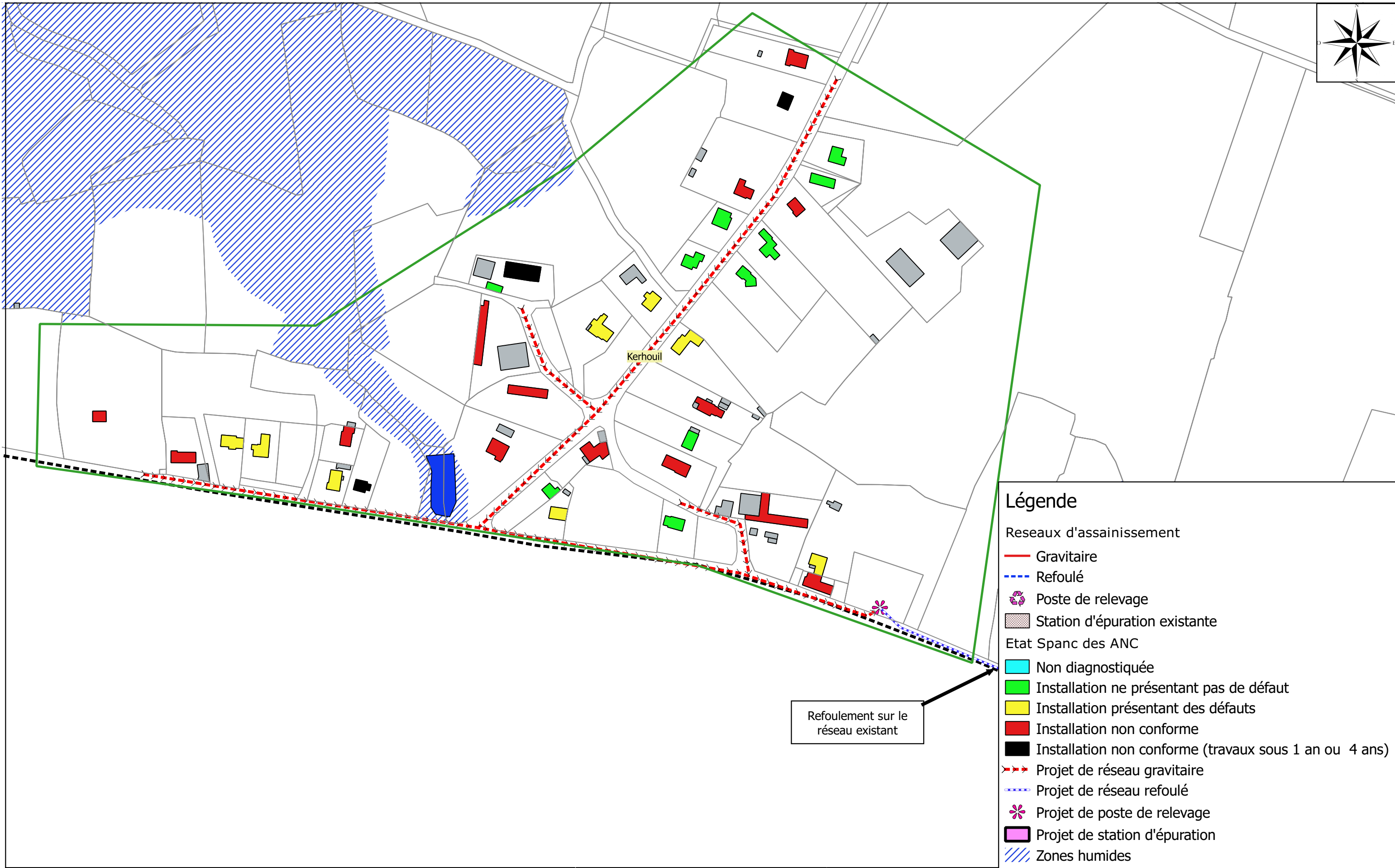
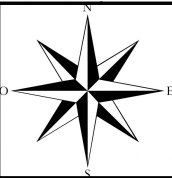
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 68

7.17 Kerhouil

Habitations totales du secteur	34	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	34	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	61	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	1 147	MI	126 170,00
Fonçage sous RD	534,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	18	Unité	13 500,00
Branchements	700,00	34	Unité	23 800,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	0	MI	0,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	916	MI	64 120,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			277 590
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				9 389
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	41 639
	Total			319 229
	Coût par branchement			9 389
	Coût par Eqh			3 465

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 69



Légende

- Reseaux d'assainissement
- Gravitare
 - - - Refoulé
 - ⊗ Poste de relevage
 - ▨ Station d'épuration existante
- Etat Spanc des ANC
- Non diagnostiquée
 - Installation ne présentant pas de défaut
 - Installation présentant des défauts
 - Installation non conforme
 - Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
 - Projet de réseau gravitaire
 - - - Projet de réseau refoulé
 - ⊗ Projet de poste de relevage
 - ▭ Projet de station d'épuration
 - /// Zones humides

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF études
EF Etudes
4, rue Galilée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Kerhouil

Echelle : 1:2 500



Avril 2017

7.18 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Kerhouil

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			277 590	0	277 590
Maitrise d'Œuvre	15%		41 639	0	41 639
Total Travaux H.T.			319 229	0	319 229
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%				0
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					0
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					319 229
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	34	66 640
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		252 589
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		400 073	Annuité		20 004
Coût au branchement existant		588	Coût au m3 sur les bases actuelles		7,35
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					748,57
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					737,12
Entretien du réseau					326,40
M3 assainis par branchement				80,00	2 720,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					0,67
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			588,34		-537,24
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			53,30		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4472
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0172

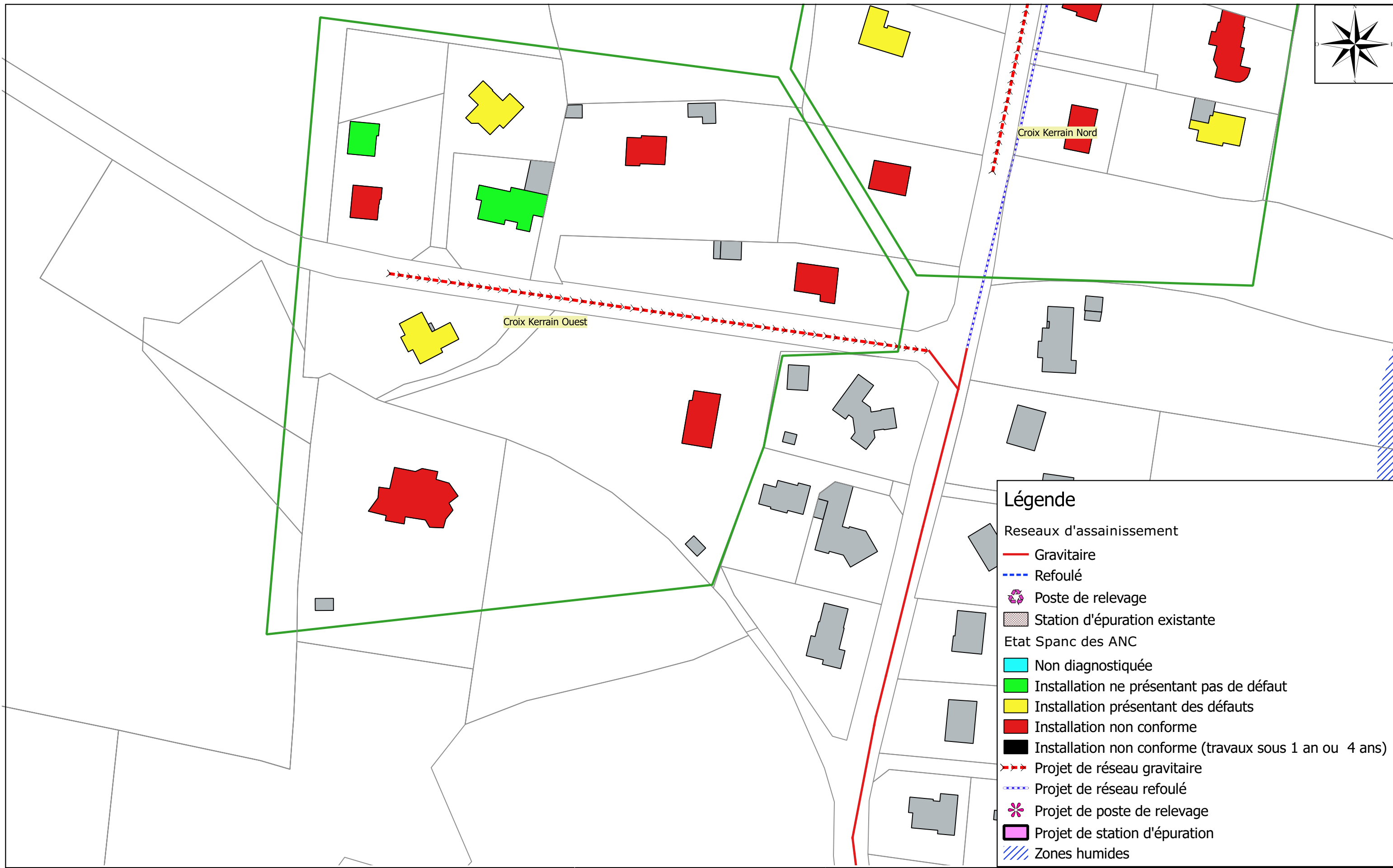
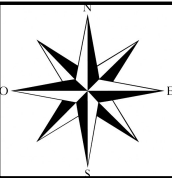
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 70

7.19 Croix Kerain Ouest

Habitations totales du secteur	9	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	9	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	18	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	159	MI	17 490,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	2	Unité	1 500,00
Branchements	700,00	9	Unité	6 300,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	0	MI	0,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			25 290
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				3 232
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	3 794
	Total			29 084
	Coût par branchement			3 232
	Coût par Eqh			1 192

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 71



- ### Légende
- Reseaux d'assainissement
 - Gravitaire
 - Refoulé
 - Poste de relevage
 - Station d'épuration existante
 - Etat Spanc des ANC
 - Non diagnostiquée
 - Installation ne présentant pas de défaut
 - Installation présentant des défauts
 - Installation non conforme
 - Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
 - Projet de réseau gravitaire
 - Projet de réseau refoulé
 - Projet de poste de relevage
 - Projet de station d'épuration
 - Zones humides

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur La Croix Kerrain Ouest

Echelle : 1:1 000



Avril 2017

7.20 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Croix Kerain Ouest

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			25 290	0	25 290
Maîtrise d'Œuvre	15%		3 794	0	3 794
Total Travaux H.T.			29 084	0	29 084
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		10 179,23		10 179
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					10 179
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					18 904
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	9	17 640
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		1 264
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		2 002	Annuité		100
Coût au branchement existant		11	Coût au m3 sur les bases actuelles		0,14
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					705,50
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					195,12
Entretien du réseau					86,40
M3 assainis par branchement				80,00	720,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					1,37
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			11,12		-16,39
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			109,67		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4306
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0006

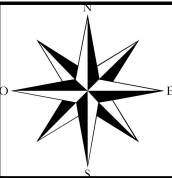
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 72

7.21 Croix Kerain Nord

Habitations totales du secteur	12	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	12	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	29	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	147	MI	16 170,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	3	Unité	2 250,00
Branchements	700,00	12	Unité	8 400,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	147	MI	5 145,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	52	MI	3 640,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			85 605
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				8 204
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	12 841
	Total			98 446
	Coût par branchement			8 204
	Coût par Eqh			3 027

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 73



Légende

Reseaux d'assainissement

- Gravitare
- - - Refoulé
- ⊗ Poste de relevage
- ▨ Station d'épuration existante

Etat Spanc des ANC

- Non diagnostiquée
- Installation ne présentant pas de défaut
- Installation présentant des défauts
- Installation non conforme
- Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)

Projet de réseau gravitaire

Projet de réseau refoulé

Projet de poste de relevage

Projet de station d'épuration

Zones humides

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENNAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur La Croix Kerrain Nord

Echelle : 1:1 000



COMMUNAUTÉ AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Avril 2017

7.22 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Croix Kerain Nord

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			85 605	0	85 605
Maitrise d'Œuvre	15%		12 841	0	12 841
Total Travaux H.T.			98 446	0	98 446
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%		29 400,00		29 400
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					29 400
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					69 046
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	12	23 520
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		45 526
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		72 108	Annuité		3 605
Coût au branchement existant		300	Coût au m3 sur les bases actuelles		3,76
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					710,67
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					260,16
Entretien du réseau					115,20
M3 assainis par branchement				80,00	960,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					1,13
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			300,45		-286,55
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			90,50		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4336
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0036

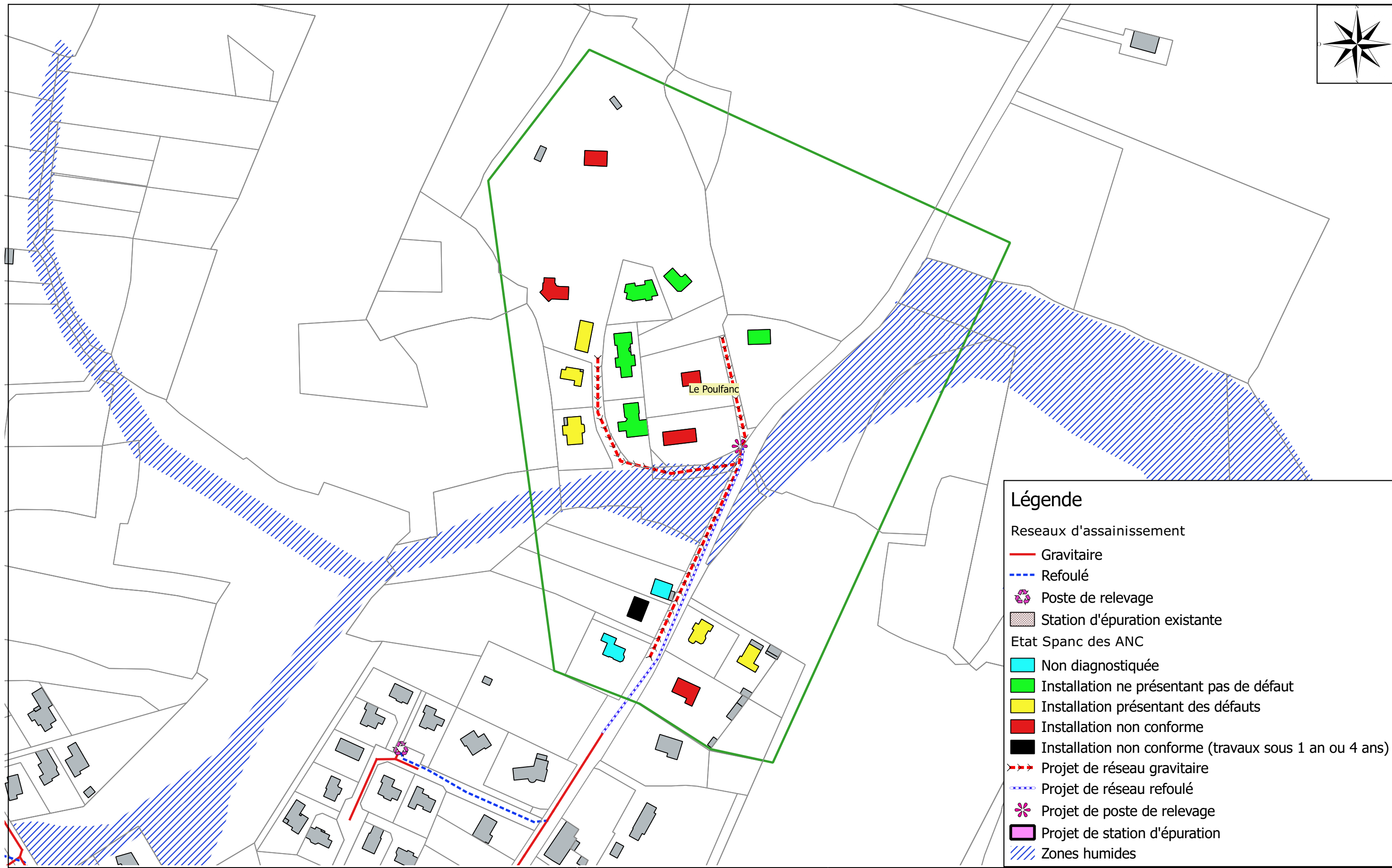
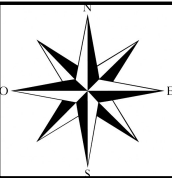
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 74

7.23 Le Poufanc

Habitations totales du secteur	18	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	18	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	0
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	29	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,00	208	MI	22 880,00
Réseau gravitaire sous RD	160,00	124	MI	19 840,00
Réseau gravitaire sous terrain naturel	90,00	0	MI	0,00
Regards	750,00	8	Unité	6 000,00
Branchements	700,00	18	Unité	12 600,00
Refoulement dans tranchée commune	35,00	130	MI	4 550,00
Refoulement dans tranchée propre	70,00	59	MI	4 130,00
Poste de refoulement principal	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement secondaire	35 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement secondaire	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			120 000
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				7 667
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	18 000
	Total			138 000
	Coût par branchement			7 667
	Coût par Eqh			2 829

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 75



Légende

Reseaux d'assainissement

- Gravitaire
- - - Refoulé
- Poste de relevage
- Station d'épuration existante

Etat Spanc des ANC

- Non diagnostiquée
- Installation ne présentant pas de défaut
- Installation présentant des défauts
- Installation non conforme
- Installation non conforme (travaux sous 1 an ou 4 ans)
- - - > Projet de réseau gravitaire
- - - > Projet de réseau refoulé
- Projet de poste de relevage
- Projet de station d'épuration
- / / / Zones humides

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Projet de mise en place d'un assainissement collectif sur Le Poufanc

Echelle : 1:2 000



Avril 2017

7.24 Calcul d'incidence sur le prix de l'eau pour Le Pouffanc

			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			120 000	0	120 000
Maîtrise d'Œuvre	15%		18 000	0	18 000
Total Travaux H.T.			138 000	0	138 000
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Agence	35,00%	44 100,00			44 100
Agence	35,00%			0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS					44 100
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers					93 900
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
PFAC	Habs Existantes	1 960	Habs Existantes	18	35 280
	Habs Futures	1 960	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		58 620
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		20
Coût Total		92 848	Annuité		4 642
Coût au branchement existant		258	Coût au m3 sur les bases actuelles		3,22
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement					721,01
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration					390,24
Entretien du réseau					172,80
M3 assainis par branchement				80,00	1 440,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an					0,89
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			257,91		-224,85
Abonnement forfaitaire				70,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			71,34		
Redevance moyenne annuelle				34,40	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					0,4300
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					0,4344
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0044

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 76

7.25 Comparaison économique collectif-non collectif

Un tableau synthétique permet de comparer les coûts de la réhabilitation des assainissements non collectifs classés non conforme avec obligation de travaux et la mise en place d'un assainissement collectif.

Secteur	Total des habitations	Habitations potentiellement à réhabiliter	Coût de la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs	Habitations raccordées au projet de réseau	Longueur de réseau entre deux branchements	Coût des travaux d'assainissement collectif	Coût du réseau par branchement	Redevance complémentaire à la surtaxe assainissement
Pont Golec	9	0	0 €	9	38	50 428 €	5 603 €	0,0016 €
Lann Er Parc	9	0	0 €	9	30	43 861 €	4 873 €	0,0013 €
Lann Er Parc avec Brandivy	15	1	8 500 €	15	30	74 428 €	4 962 €	0,0018 €
Nines-Landourel	59	8	68 000 €	59	53	453 255 €	7 682 €	0,0227 €
Nines-Landourel-Laimer	106	14	119 000 €	106	40	668 369 €	6 305 €	0,0307 €
Locmaria	41	4	34 000 €	40	52	493 586 €	12 340 €	0,0279 €
Kérééné	12	1	8 500 €	12	27	53 960 €	4 497 €	0,0013 €
Kerio	41	2	17 000 €	41	25	170 833 €	4 167 €	0,0025 €
Kerhouil	34	2	17 000 €	34	61	319 229 €	9 389 €	0,0172 €
Croix Kerrain Ouest	9	0	0 €	9	18	29 084 €	3 232 €	0,0006 €
Croix Kerrain Nord	12	0	0 €	12	29	98 446 €	8 204 €	0,0036 €
Le Pouffanc	18	1	8 500 €	18	29	138 000 €	7 667 €	0,0044 €

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 77

Afin de d'apporter une meilleure clarté à la lecture de ce tableau de synthèse, deux critères ont été précisés :

La longueur de branchement entre deux branchements. Lorsque celle ci est supérieure à 40 mètres, la longueur est notée en rouge. Cette distance est celle retenue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) comme un critère d'exclusion pour une aide financière. La longueur prise en compte est celle des réseaux gravitaire et refoulé divisée par le nombre de branchements.

Le coût du réseau par branchement. AELB finance en partie les projets sur la base 35% avec un plafond à 7000 €/EH par branchement. Dans le tableau, tous les coûts par branchements des projets supérieurs à ce seuil sont notés en rouge. Ce seuil permet de classer les différents projets en fonction du coût par branchement.

En dehors de ces deux critères de classement, d'autres peuvent motivés ou pas le classement en assainissement collectif. Afin d'établir une liste de hameaux susceptibles d'être zonés en assainissement collectif, un rappel de l'état de fonctionnements des assainissements non collectifs (données SPANC), de l'aptitude des sols à l'infiltration, du milieu récepteur, de la topographie, des conclusions de l'étude comparative est réalisé permettant d'établir une synthèse par zone d'étude.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 78

7.25.1 _____ Pont Golec

Nombre d'habitations : 9

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 89 % des installations sont sans défaut. Les filières sont récentes et de type « tranchées d'épandage ». Il n'y a donc pas de rejet après traitement.

Aptitude des sols à l'infiltration : Il n'y a pas d'informations sur l'aptitude de sols à l'infiltration dans les précédentes études. Mais, la présence d'une majorité de filière par épandage souterrain et d'une majorité d'installations conformes ou conformes sous réserve confirme l'aptitude des sols à l'infiltration sur ce secteur.

Milieu récepteur : Ce secteur se situe à 100 mètres du ruisseau de Kersoudre.

Topographie : La topographie permet un raccordement au réseau existant mais nécessite une autorisation de servitude pour permettre la pose de la canalisation sur des parcelles privées.

Etude comparative : Il n'y a pas d'habitation concernée par une obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **5603 €** (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **38 mètres** en deux branchements donc inférieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur, de l'aptitude des sols à l'infiltration, il ne paraît pas urgent de raccorder ce secteur à l'assainissement collectif. Il est peut être à envisager lors d'une prochaine révision du zonage d'assainissement et en fonction de l'évolution de l'état de fonctionnement des assainissements non collectif.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 79

7.25.2 Lann er Parc

Nombre d'habitations : 9

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 33 % des installations sont sans défaut. Les filières sont de type « tranchées d'épandage » ou terre d'infiltration. Il n'y a donc pas de rejet après traitement.

Aptitude des sols à l'infiltration : L'étude de 1998 mettait en évidence une très faible aptitude des sols à l'infiltration. Cette aptitude ne correspond pas à la réalité de terrain. Le type de filière en place et leur fonctionnement sont des critères plus fiables à prendre en compte.

Milieu récepteur : Ce secteur se situe à 200 mètres du ruisseau de Kersoudre.

Topographie : La topographie permet un raccordement au réseau sur un poste de relevage existant.

Etude comparative : Il n'y a pas d'habitation concernée par obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **4873 €** (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **30 mètres** en deux branchements donc inférieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur, de l'aptitude des sols à l'infiltration, le raccordement au réseau est à envisager. La topographie et les fossés bordant la route peuvent faciliter l'écoulement des eaux vers le ruisseau de Kersoudre et éventuellement des rejets d'eaux usées partiellement traitées.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 80

7.25.3 Lann er Parc avec Brandivy

Nombre d'habitations : 15

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 67 % des installations sont sans défaut. Les filières récentes sont de type « tranchées d'épandage ». Il n'y a donc pas de rejet après traitement. Une installation est non conforme avec obligation de travaux.

Aptitude des sols à l'infiltration : L'étude de 1998 mettait en évidence une très faible aptitude des sols à l'infiltration. Cette aptitude ne correspond pas à la réalité de terrain. Le type de filière en place et leur fonctionnement sont des critères plus fiables à prendre en compte. Sur Brandivy, toutes les installations récentes sont de type « tranchées d'épandage »

Milieu récepteur : Ce secteur se situe à 200 mètres du ruisseau de Kersoudre.

Topographie : La topographie permet un raccordement au réseau sur un poste de relevage existant.

Etude comparative : Il y a une d'habitation concernée par une obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **4873 €** (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **30 mètres** en deux branchements donc inférieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur, de l'aptitude des sols à l'infiltration, le raccordement au réseau est à envisager. La topographie et les fossés bordant la route peuvent faciliter l'écoulement des eaux vers le ruisseau de Kersoudre et éventuellement des rejets d'eaux usées partiellement traitées. Cette conclusion est confortée par le raccordement de 6 habitations supplémentaires dont une non conforme avec obligation de travaux et une non conforme sans obligation de travaux.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 81

7.25.4 Nines-Landourel

Nombre d'habitations : 59

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 34 % des installations sont sans défaut et 14 % non conformes avec obligation de travaux. Les filières récentes sont de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ». Il y a donc parfois de rejet après traitement.

Aptitude des sols à l'infiltration : L'étude de 1998 mettait en évidence une aptitude des sols à l'infiltration très variable. Cette aptitude correspond à la réalité de terrain puisque les filières en place sont soit de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ».

Milieu récepteur : Ce secteur se situe à 400 mètres au sud du ruisseau de Locmaria.

Topographie : La topographie ne permet pas un raccordement au réseau, il sera nécessaire de prévoir un poste de relevage.

Etude comparative : Il y a 8 habitations concernées par une action de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **7682 €** (supérieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **53 mètres** en deux branchements donc supérieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur et du coût de raccordement au réseau collectif, la solution collective n'est pas la plus adaptée à ce secteur d'étude. La réhabilitation des 8 assainissements non conforme avec obligation de travaux répondra plus à cette situation.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 82

Nombre d'habitations : 106

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 39 % des installations sont non conformes sans obligation de travaux et 13 % non conformes avec obligation de travaux. Les filières récentes sont de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ». Il y a donc parfois de rejet après traitement.

Aptitude des sols à l'infiltration : L'étude de 1998 mettait en évidence une aptitude des sols à l'infiltration très variable. Cette aptitude correspond à la réalité de terrain puisque les filières en place sont soit de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ».

Milieu récepteur : Ce secteur se situe à 400 mètres au sud du ruisseau de Locmaria. La limite ouest de Laimer se situe à 100 mètres de la source d'un affluent du ruisseau de Locmaria

Topographie : La topographie ne permet pas un raccordement au réseau, il sera nécessaire de prévoir un poste de relevage pour l'ensemble du secteur et un pour le village de Laimer.

Etude comparative : Il y a 14 habitations concernées par obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **6305 €** (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **40 mètres** en deux branchements donc égal au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur et du coût de raccordement au réseau collectif, la solution collective n'est pas la plus adaptée à ce secteur d'étude. La réhabilitation des 14 assainissements non conforme avec obligation de travaux répondra plus à cette situation. La priorité sera de réhabiliter les installations les plus proches de la source de l'affluent du ruisseau de Locmaria. Cette précaution de protection du milieu récepteur s'appliquerait

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 83

aussi aux dispositifs de sécurité du poste de relevage de Laimer si la solution collective était retenue.

7.25.6 Locmaria

Nombre d'habitations : 41

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 45 % des installations sont non conformes sans obligation de travaux et 10 % non conformes avec obligation de travaux. Les filières récentes sont de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ». Il y a donc parfois de rejet après traitement.

Aptitude des sols à l'infiltration : L'étude de 1998 mettait en évidence une aptitude des sols à l'infiltration très variable. Cette aptitude correspond à la réalité de terrain puisque les filières en place sont soit de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ».

Milieu récepteur : Les habitations les plus proches se situent à 100 mètres du ruisseau de Locmaria.

Topographie : La topographie ne permet pas un raccordement au réseau, il sera nécessaire de prévoir un poste de relevage pour alimenter un site de traitement spécifique.

Etude comparative : Il y a 4 habitations concernées par une obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **12 340 €** (supérieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **52 mètres** en deux branchements donc supérieur au seuil de 40 mètres. De plus, le projet nécessite la mise en place d'un site de traitement d'une capacité inférieure au seuil d'éligibilité de l'AELB qui est de 100 Equivalents Habitants. Il n'y a donc aucune aide financière pour ce projet.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur et du coût de mise en place d'un réseau collectif, la solution collective n'est pas la plus adaptée à ce secteur d'étude.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 84

La réhabilitation des 4 assainissements non conforme avec obligation de travaux répondra plus à cette situation. La priorité sera de réhabiliter les installations les plus proches du ruisseau de Locmaria.

7.25.7_____Kéréne

Nombre d'habitations : 12

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 25 % des installations sont non conformes sans obligation de travaux et 8 % non conformes avec obligation de travaux.

Aptitude des sols à l'infiltration : Il n'y a pas d'informations sur l'aptitude de sols à l'infiltration. Mais le secteur proche de Guernaue Est était classé en aptitude très faible. Une des installations conformes est de type « lit filtrant drainé vertical ».

Milieu récepteur : Ce secteur se situe à 150 mètres au sud d'un affluent du ruisseau de Locmaria.

Topographie : La topographie permet un raccordement au réseau existant.

Etude comparative : Il y a deux habitations concernées par une obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de 4497 € (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de 27 mètres en deux branchements donc inférieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur, de l'aptitude des sols à l'infiltration et de la proximité du réseau, le raccordement au réseau est à envisager.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 85

7.25.8_____Kério

Nombre d'habitations : 41

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 24 % des installations sont non conformes sans obligation de travaux et 5 % non conforme avec obligation de travaux.

Aptitude des sols à l'infiltration : L'étude de 1998 mettait en évidence une aptitude des sols à l'infiltration très variable mais plutôt favorable à l'infiltration. Cette aptitude correspond à la réalité de terrain puisque les filières en place sont soit de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ».

Milieu récepteur : L'extrémité nord de ce secteur est le point d'un affluent du ruisseau de Locmaria.

Topographie : La topographie permet un raccordement au réseau existant mais il est nécessaire de réaliser un fonçage sous la départementale pour se connecter au poste de relevage existant.

Etude comparative : Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **4167 €** (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **25 mètres** en deux branchements donc inférieur au seuil de 40 mètres. Il y a deux habitations qui seront raccordées au projet collectif par la mise en place d'un refoulement et d'une pompe de relevage individuelle.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur, de l'aptitude des sols à l'infiltration et de la proximité du réseau, le raccordement au réseau est à envisager mais peut être en deuxième priorité.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 86

7.25.9 _____ Kerhouil

Nombre d'habitations : 34

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 41 % des installations sont non conformes sans obligation de travaux et 6 % non conforme avec obligation de travaux. Les filières récentes sont de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ». Il y a donc parfois de rejet après traitement.

Aptitude des sols à l'infiltration : Il n'y a pas d'informations sur l'aptitude de sols à l'infiltration. Cette aptitude doit être variée car l'état SPANC indique des filières de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ».

Milieu récepteur : Ce secteur se situe à 700 mètres au nord du ruisseau de Lérans.

Topographie : La topographie ne permet pas un raccordement au réseau, il sera nécessaire de prévoir un poste de relevage.

Etude comparative : Il y a 2 habitations concernées par une obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de 9389 € (supérieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de 61 mètres en deux branchements donc supérieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur ce secteur, il pourrait être raccordé au réseau collectif mais la longueur du refoulement pénalise ce scénario. Un projet commun avec le hameau de Kervenduc sur Sainte Anne d'Auray et Pluneret pourrait résoudre le problème d'assainissement de ce secteur.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 87

Nombre d'habitations : 9

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 56 % des installations sont non conformes sans obligation de travaux.

Aptitude des sols à l'infiltration : IL n'y a pas de détermination de l'aptitude des sols à l'infiltration en 1998. Mais les filières en place sont de type « tranchées d'épandage » et le nombre d'installations conformes et conformes avec réserve valide ce type de filière sur ce secteur.

Milieu récepteur : L'extrémité nord/ouest de ce secteur est à 500 mètres d'un affluent du ruisseau du Pont Normand.

Topographie : La topographie permet un raccordement gravitaire au réseau existant.

Etude comparative : Il n'y a pas d'habitation concernée par une obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **3232 €** (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **18 mètres** en deux branchements donc inférieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de la proximité du réseau, le raccordement au réseau est à envisager mais peut être en deuxième priorité.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 88

7.25.11 La Croix Kerrain Nord

Nombre d'habitations : 12

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 67 % des installations sont non conformes sans obligation de travaux.

Aptitude des sols à l'infiltration : Il n'y a pas de détermination de l'aptitude des sols à l'infiltration en 1998. Mais les filières en place sont de type « tranchées d'épandage » et le nombre d'installations non conformes sans travaux avec épandage indique une inadéquation de la filière préconisée par rapport à l'aptitude des sols.

Milieu récepteur : L'extrémité nord/ouest de ce secteur est à 500 mètres d'un affluent du ruisseau du Pont Normand.

Topographie : La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire au réseau existant.

Etude comparative : Il n'y a pas habitation concernée par une obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de 8204 € (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de 29 mètres en deux branchements donc inférieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'aptitude des sols et malgré la nécessité d'un poste de relevage, le raccordement au réseau est à envisager.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 89

7.25.12 Le Poulfanc

Nombre d'habitations : 18

Etat de fonctionnement des assainissements non collectifs : 31 % des installations sont non conformes sans obligation de travaux et 6 % non conformes avec obligation de travaux. Les filières récentes sont de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ». Il y a donc parfois de rejet après traitement.

Aptitude des sols à l'infiltration : Il n'y a pas d'informations sur l'aptitude de sols à l'infiltration. Cette aptitude doit être variée car l'état SPANC indique des filières de type « tranchées d'épandage » ou « lit filtrant drainé vertical ».

Milieu récepteur : L'extrémité sud/est de ce secteur est à 300 mètres d'un affluent du ruisseau du Sal.

Topographie : La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire au réseau existant.

Etude comparative : Il y a une habitation concernée par une obligation de réhabilitation des assainissements non collectifs. Le coût de raccordement au réseau collectif par branchement est de **7667 €** (inférieur au seuil de 7000 €) avec un ratio de **29 mètres** en deux branchements donc inférieur au seuil de 40 mètres.

Synthèse : Compte tenu de l'aptitude des sols et malgré la nécessité d'un poste de relevage, le raccordement au réseau est à envisager mais dans un deuxième temps.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 90

7.25.13 Synthèse et décision du mode d'assainissement des zones d'étude

Compte tenu de l'état des lieux, des propositions, de l'aptitude des sols et du milieu récepteur, nous proposons le scénario suivant :

- ▶ Raccordement à court terme : Lann er Parc avec Brandivy, Kéréne et la Croix Kerrain Nord,
- ▶ Raccordement à moyen terme : Kerio et la Croix Kerrain Ouest,
- ▶ Raccordement à long terme : Le Poulfanc,
- ▶ Raccordement sous conditions : Kerhouil avec un projet global,
- ▶ Maintien en assainissement non collectif : Pont Golec, Nines-Landourel-Laimer et Locmaria.

A partir de cette proposition, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a décidé de retenir en assainissement collectif les secteurs suivants :

- ▶ Lann er Parc,
- ▶ Kerio et Kéréne,
- ▶ la Croix Kerrain Nord et Ouest,
- ▶ Les habitations du secteur de Poulfanc les plus proches de Mériadec compte tenu de la topographie qui nécessiterait la mise en place d'un poste de relevage pour le raccordement de l'ensemble des habitations de ce secteur.

Le reste des zones d'études est maintenu en assainissement non collectif.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 91

8 MISE A JOUR DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

8.1 SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE

Concernant l'outil de traitement du bourg de Plumergat, la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique envisage la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1700 Equivalents Habitants. La capacité sera adaptée en fonction de la charge actuelle générée par les 354 branchements et des projets d'urbanisation détaillés au paragraphe 3.1.2 Urbanisation qui représenterait au maximum 828 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 2,65 habitants par logement.

Concernant Mériadec qui est collecté sur le bassin versant de la station de Lann Pont Houar, la charge supplémentaire estimée) partir des documents d'urbanisme serait de 6804 Equivalents Habitants. Un tableau en Annexe 4 détaille par commune les différents projets d'urbanisme.

Un tableau ci-dessous précise par commune et en fonction de la répartition résidences principales-résidences secondaires, le nombre de logements envisagés dans les documents d'urbanisme.

Commune	Taux d'occupation	Nombre de logements envisagés	% Résidences principales	Résidences principales envisagées	Equivalents Habitants en résidence principale	% Résidences secondaires	Résidences secondaires envisagées	Equivalents Habitants en résidence secondaire	Estimation du nombre d'Equivalents Habitants à terme
Auray	1,96	1185	95,00%	1126	1839	5,00%	59	148	1987
Ste Anne d'Auray	2,59	250	97,00%	243	523	3,00%	8	19	542
Pluneret	2,42	980	95,00%	931	1878	5,00%	49	123	2000
Plumergat - Mériadec	2,65	165	97,00%	160	353	3,00%	5	12	366
Brec'h	2,57	884	95,00%	839,8	1799	5,00%	44,2	111	1909
Nombre total d'Equivalents Habitants à raccorder sur la station d'épuration									6804
Capacité de la station d'épuration en EH									40 000
Charge organique moyenne observée en 2016 en KG de DBO5/j									44,85%
Reliquat de raccordement disponible en EH									22 059
Reliquat de raccordement disponible en EH après urbanisation									15 255
Hameaux raccordés au réseau			Nre d'habitations			Nombre d'E H			
Raccordement de Kéréne			12			27			
Raccordement de Kério			41			91			
Raccordement de Croix Kerrain Ouest			9			20			
Raccordement de Croix Kerrain Nord			12			27			
Raccordement de 6 habitations de Poulfanc			6			13			
Total raccordement en EH									177
Reliquat de raccordement disponible en EH après urbanisation et raccordement des hameaux									15 078

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 92

Il resterait en fonction du taux de charge, des perspectives d'urbanisation et des raccordements des hameaux, un reliquat de raccordement de 15 078 EH soit pratiquement 38 % de la capacité nominale après urbanisation. Il n'y a donc pas de problème de saturation organique de la station d'épuration. Les efforts portent sur le volet hydraulique et le programme de travaux présenté au paragraphe 3.2.5 « Travaux planifiés pour la période 2017-2021 ».

8.2 DETERMINATION DU ZONAGE

Compte tenu de cet état des lieux, le conseil communautaire a décidé de :

- zoner en assainissement collectif le territoire de la commune selon le plan annexé,
- zoner en assainissement non collectif le reste du territoire de la commune.

Une délibération communautaire en date du 31 Mars 2017 a validé cette décision. Un exemplaire de cette délibération est annexé page suivante.

Une demande d'évaluation environnementale au cas par cas a été adressée à la DREAL Bretagne. La décision de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 10 Août 2018 précise la non soumission à cette procédure. Un exemplaire de cet arrêté est joint en annexe 5

8.3 RESEAU PLUVIAL

Compte tenu de la topographie de la commune et des projets d'urbanisation au niveau du bourg, il sera nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires lors de la réalisation des travaux d'urbanisation pour capter et réguler l'écoulement des eaux pluviales sans porter préjudice aux secteurs situés en aval soit de manière globale soit à la parcelle.

Une étude de schéma directeur de gestion des eaux pluviales et un zonage d'assainissement des eaux pluviales ont été réalisés parallèlement à l'élaboration du PLU. Ces documents précisent les dispositions à prendre pour la gestion des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisation.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 93

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2017

N° 2017DC/053 – Feuille 1

Date de convocation : 23 mars 2017

Conseillers en exercice : 56	Présents : 35	Votants : 49
------------------------------	---------------	--------------

**Approbation du zonage d'assainissement collectif
de la Commune de Plumergat avant mise à enquête publique**

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à l'Espace les Hermines de PLUMERGAT.

Etaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Marie-Claude DEVOIS, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Fay HURLEY, Roger JOFES, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Michel BELZ à Bernard BODIC, Lucienne DREANO à Marie-Claude DEVOIS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Bernard HILLIET à Marie-Éliane ROZO, Michel JEANNOT à François LE COTILLEC, Jean-Pierre KERBART à Jean-Maurice MAJOU, Pierrette LE BAYON à Gérard GUILLOU, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Gérard PIERRE, Marie-Lise LE ROUX à Franck VALLEIN, Françoise NAEL à Jean DUMOULIN, Aurélie QUEIJO à Ronan ALLAIN, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL, Monique THOMAS à Olivier LEPICK, Andrée VIELVOYE à Bruno GOASMAT.

Absents excusés : Marie-Thérèse BAILOT, Hélène CODA-POIREY, Bernadette DESJARDINS, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Guy HERCEND, Guy ROUSSEL.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-10 qui dispose que les Communes ou les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'Assainissement délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et non collectif ainsi que le zonage relatif aux eaux pluviales et de ruissellement ;

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 94

N° 2017DC/053 – Feuille 2

Considérant que, conformément à ses statuts, la Communauté de communes procède à l'élaboration et à la révision des zonages d'assainissement collectif ;

Considérant qu'une fois adoptées, les dispositions du zonage d'assainissement doivent être rendues opposables aux tiers :

- pour les Communes ayant adopté un Plan Local d'Urbanisme (PLU), le zonage d'assainissement doit être annexé au PLU au cours d'une procédure d'évolution (mise à jour, modification, révision...);
- en revanche, pour les Communes n'ayant pas adopté de PLU, l'opposabilité du zonage approuvé sera réalisée par l'édition d'un arrêté municipal ;

Considérant que le bureau d'études EF Etudes, mandaté par la Communauté de communes pour la révision du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Plumergat, a procédé à des investigations sur le terrain et a proposé un zonage d'assainissement des eaux usées dont la carte figure en pièce jointe ;

Après avoir entendu le rapport de M. Roland GASTINE, Vice-président, Délégué à l'Assainissement collectif et à l'eau potable ;

Le Bureau en date du 10 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver le zonage d'assainissement collectif pour la Commune de Plumergat tel que présenté dans la carte annexée ;**
- **de soumettre ce zonage à enquête publique ;**
- **d'autoriser le M. Président à signer tout document y afférent.**

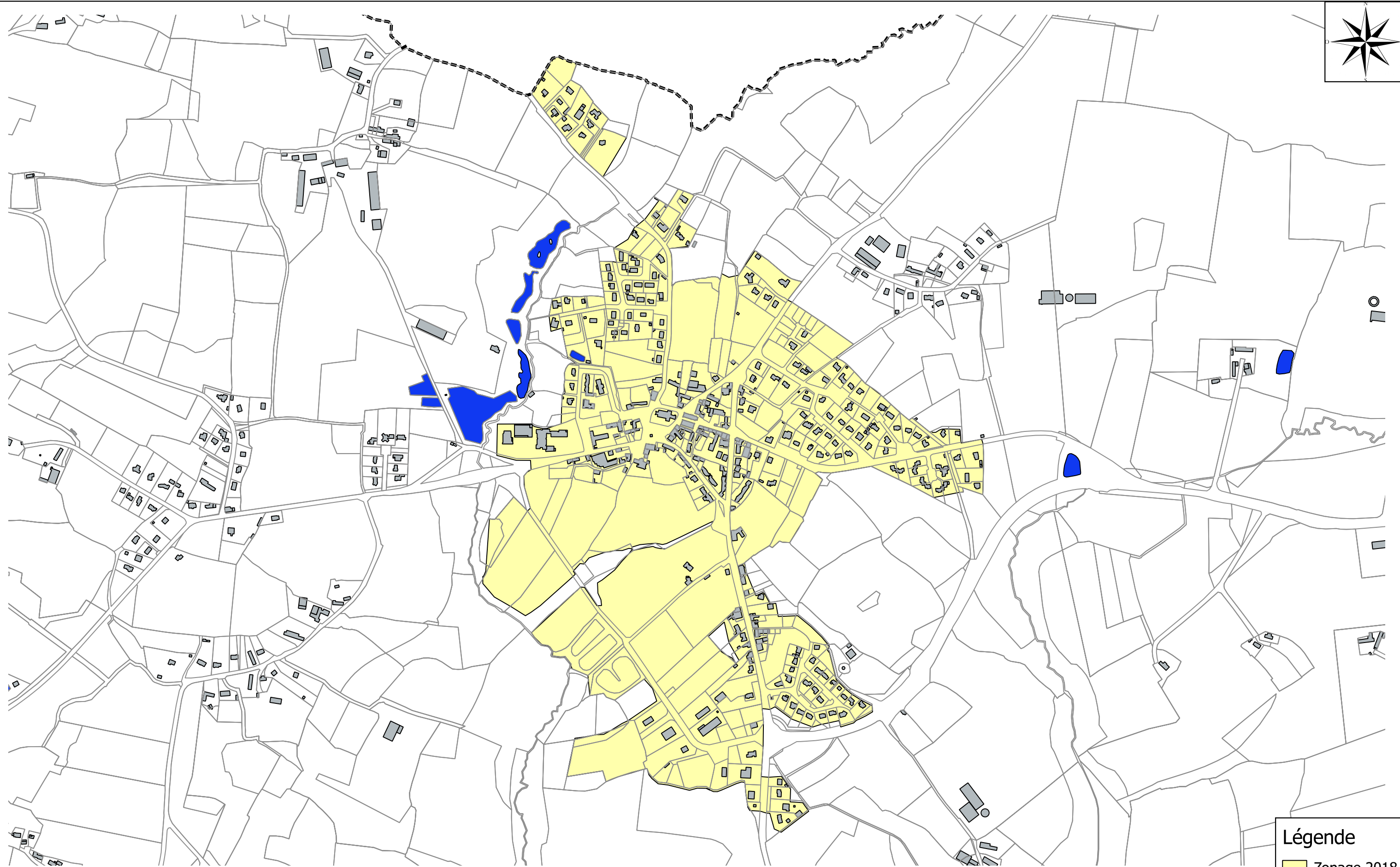
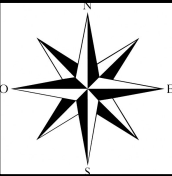
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : **21 AVR. 2017**

Le Président

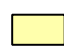


Philippe LE RAY

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 95



Légende

 Zonage 2018

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



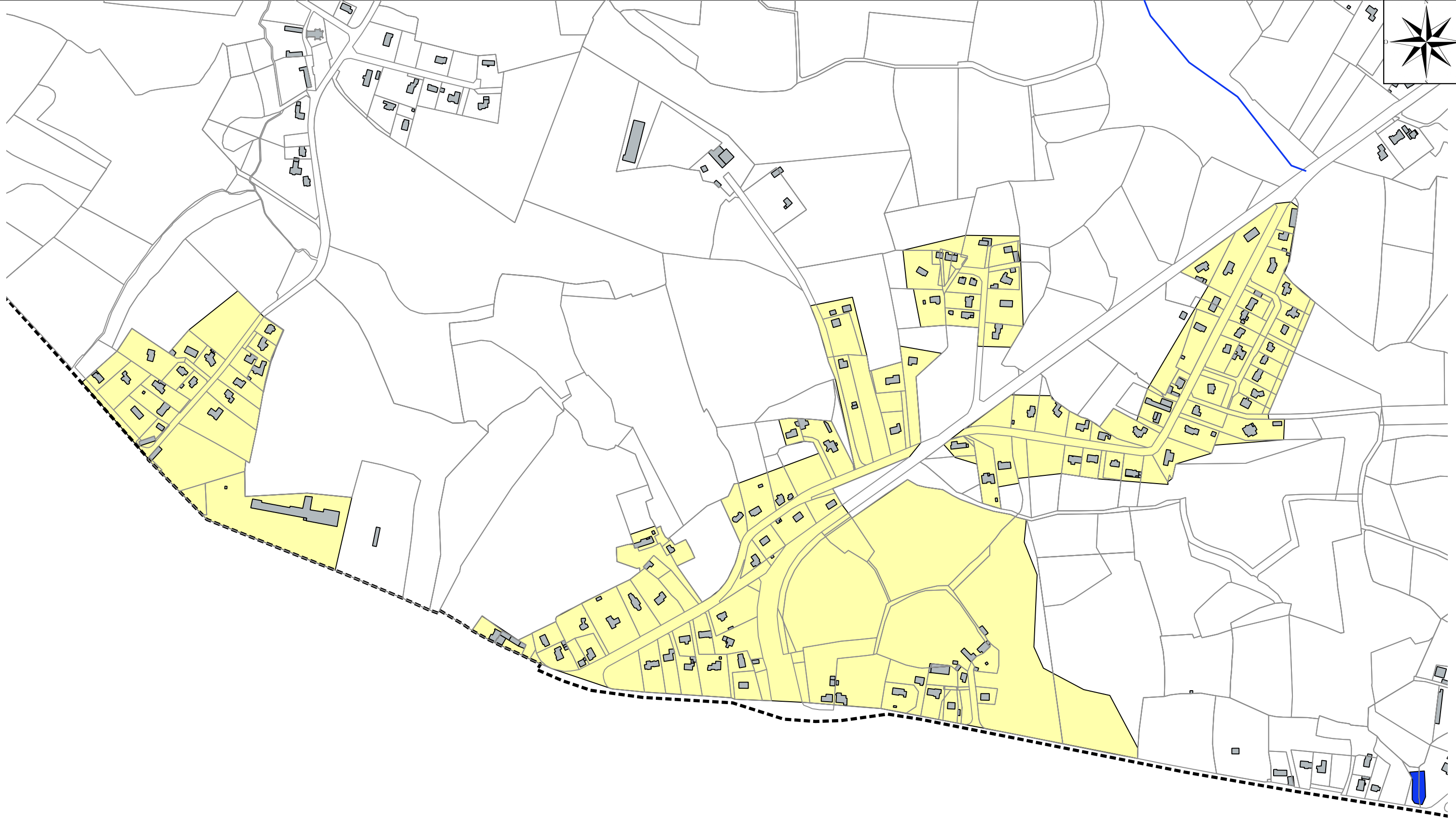
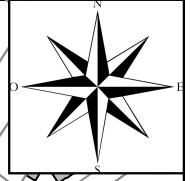
EF Etudes
4, rue Gallée
BP 4114
44341 BOUGUENNAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

**Délimitation du zonage d'assainissement
des eaux usées et des zones humides :
Secteur Bourg et Lann er Parc**

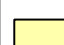
Echelle : 1:7 000

COMMUNAUTÉ
AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Mars 2018



Légende

 Zonage 2018

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat



EF Etudes
4, rue Galilée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

**Délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées et des zones humides :
Secteur Guernauél-Kerrio-Kéréne**

Echelle : 1:5 000



Mars 2018



Légende
 Zonage 2018

Maître d'ouvrage :
 Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Opération :
Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

 EF Etudes
 4, rue Gallée
 BP 4114
 44341 BOUGUENNAIS
 Tél : 02 51 70 67 50
 Fax : 02 51 70 62 85
 www.ef-etudes.fr

Délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées et des zones humides : Secteur Mériadec-Kerrain

Echelle : 1:6 000

 AURAY QUIBERON
 COMMUNAUTÉ TERRE-ATLANTIQUE

Mars 2018

9 AVERTISSEMENT

Les dispositions résultant de l'application du présent Plan de zonage ne sauraient être dérogatoires à celles découlant du Code de la Santé publique, ni à celles émanant du Code de l'Urbanisme ou du Code de la Construction et de l'Habitation.

En conséquence, il en résulte que :

- ▶ La délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif, indépendamment de toute procédure de planification urbaine, n'a pas pour effet de rendre ces zones constructibles.
- ▶ Qu'un classement en zone d'assainissement collectif ne peut avoir pour effet :
- ▶ Ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement,
- ▶ Ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement non collectif conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement.
- ▶ Ni de constituer un droit, pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte. (Les dépenses correspondantes supportées par la collectivité responsable donnent lieu au paiement de contributions par les

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 96

bénéficiaires d'autorisation de construire, conformément à l'article L 332-6-1 du code de l'urbanisme.)

Les habitants de la Communauté de communes se répartiront donc entre usagers de "l'assainissement collectif" et usagers de "l'assainissement non-collectif".

9.1 Les usagers relevant de l'assainissement collectif

Ils ont obligation de raccordement et paiement de la redevance correspondant aux charges d'investissement et d'entretien des systèmes collectifs.

A leur égard, on pourra faire une distinction entre :

Le propriétaire résidant actuellement dans une propriété bâtie :

- ▶ Qui devra à l'arrivée du réseau, faire, à ses frais, son affaire de l'amenée de ses eaux usées à la connexion de branchement au droit du domaine public ainsi que prendre toutes les dispositions utiles à la mise hors d'état de nuire de sa fosse devenant inutilisée.

Et qui d'autre part sera redevable auprès de la Communauté de communes :

- ▶ Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) fixée par une délibération du Conseil Communautaire,
- ▶ De la redevance assainissement constituée d'une part fixe forfaitaire et d'une part variable en fonction de la consommation d'eau.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 97

Le futur constructeur :

- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) fixée par une délibération du Conseil Communautaire qui peut être d'un montant différent que celle demandée pour une habitation existante mais qui ne peut excéder 80% du coût de fourniture et pose de l'installation d'assainissement non collectif qu'il aurait été amené à réaliser en l'absence de réseau collectif,
- De la redevance assainissement constituée d'une part fixe forfaitaire et d'une part en fonction de la consommation d'eau.

9.2 Les usagers relevant de l'assainissement non-collectif

Ils ont l'obligation de mettre en œuvre et d'entretenir les ouvrages (si la commune n'a pas décidé la prise en charge d'entretien) pour les systèmes non collectifs.

Parallèlement à l'instauration d'un zonage d'assainissement, la Loi sur l'Eau dans son article 35-§I et I §II fait obligation aux communes de contrôler les dispositifs d'assainissement non-collectif. La mise en place de ce contrôle technique communal devait être assurée au plus tard le 31.12.2005.

Les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif, notamment aux stations d'épuration des eaux usées et à l'élimination des boues qu'elles produisent, et les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Elles peuvent prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif. L'étendue des prestations afférentes aux services d'assainissement municipaux et les délais dans lesquels ces prestations doivent être effectivement assurées sont fixés par décret en Conseil d'Etat en fonction des caractéristiques des communes et notamment des populations totales, agglomérées et saisonnières.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 98

Les dispositions relatives à l'application de cet article ont été précisées par arrêté du 7 Septembre 2009 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non-collectif.

Cette vérification se situe essentiellement à deux niveaux :

- ▶ Pour les installations neuves ou réhabilitées : vérification de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages.

- ▶ Pour les autres installations : au cours de visites périodiques, vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation, de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de l'accumulation normale des boues dans la fosse toutes eaux ainsi que la vérification éventuelle des rejets dans le milieu hydraulique superficiel.

De plus, dans le cas le plus fréquent où la commune n'aurait pas pris en charge l'entretien des systèmes d'assainissement non-collectif, la vérification porte également sur la réalisation périodique des vidanges. Cette périodicité doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile (arrêté du 7 Septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 – article 15) et, si la filière en comporte, sur l'entretien des dispositifs de dégraissage.

A la mise en place effective de ce contrôle, l'utilisateur d'un système non-collectif sera soumis au paiement de "redevances" qui trouveront leur contre-partie directe dans les prestations fournies par ce service technique.

La procédure, les éléments pris en compte et les documents à fournir lors de ce contrôle sont fixées par l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 99

10 ANNEXE 1 : PRINCIPES GENERAUX DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Document Technique Unifié (DTU) 64.1. du 10 Août 2013 précise les règles de mise en œuvre pour la réalisation de travaux concernant les dispositifs d'assainissement non collectif pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales. Ce DTU remplace la norme expérimentale (XP) Mars 2007.

10.1 PRESCRIPTIONS COMMUNES

10.1.1 Règles d'implantation des dispositifs de traitement

L'emplacement du dispositif de traitement doit être situé hors zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (engin agricole, camion, voiture,...), hors cultures, plantations et zones de stockage. Le revêtement superficiel du dispositif de traitement doit être perméable à l'air et à l'eau.

L'implantation du dispositif de traitement doit respecter une distance minimale de 5 m par rapport à tout ouvrage fondé et de 3 m par rapport à toute limite séparative de voisinage. La plantation de ligneux à proximité des épandages peut nécessiter la mise en œuvre de barrières anti-racines destinées à protéger le système d'épandage.

La fosse septique et/ou les autres dispositifs de traitement primaire doivent être munis d'au moins un tampon, permettant l'accès au volume complet de ces dispositifs. Les tampons doivent être situés au niveau du sol fini, afin de permettre leur accessibilité.

10.1.2 Exécution des travaux et mise en œuvre des dispositifs

Les travaux de terrassement doivent être conformes aux prescriptions des normes NF P 98-331. Le terrassement ne doit pas être réalisé lorsque le sol est saturé d'eau. La terre végétale décapée doit faire l'objet d'un stockage sélectif afin d'être réutilisée en recouvrement des dispositifs de traitement. L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage des terrains réservés à l'infiltration afin de conserver la perméabilité initiale du sol. Les

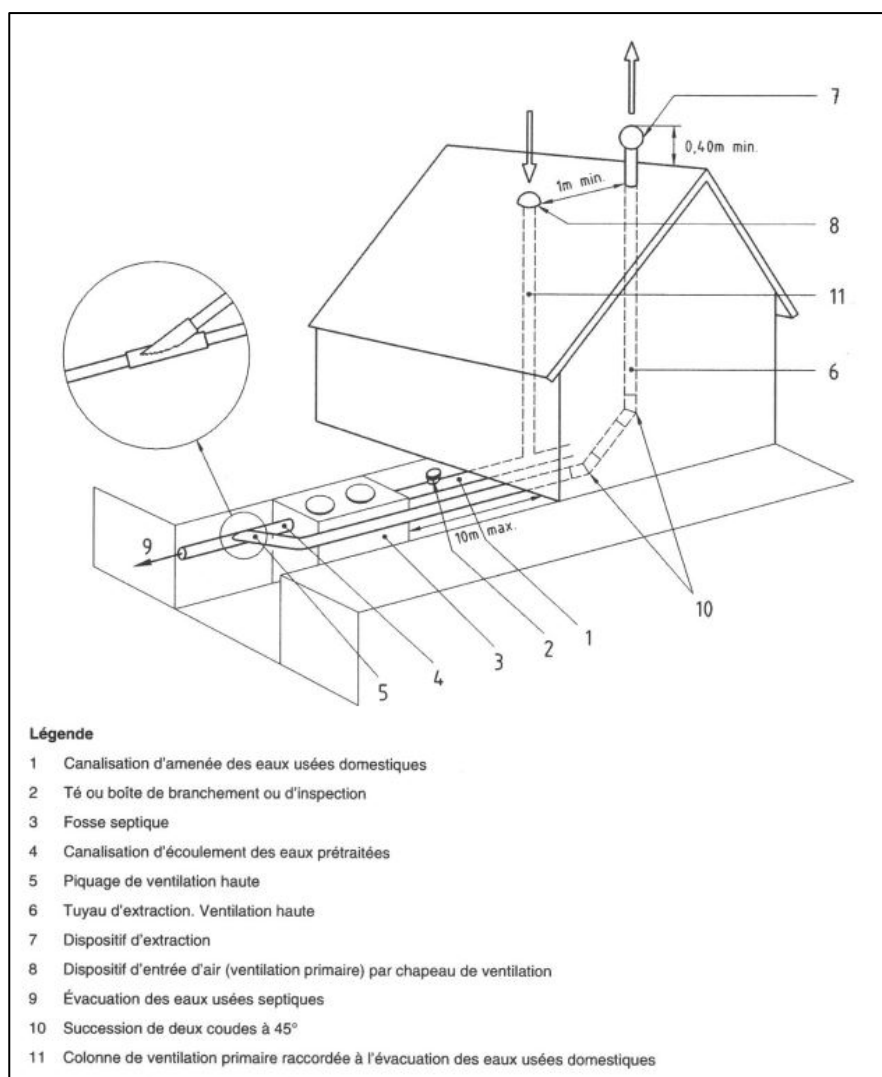
Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 100

engins de terrassement ne doivent pas circuler sur les ouvrages d'assainissement ainsi qu'à leurs abords à la fin des travaux.

La mise en œuvre des canalisations de liaison en PVC entre les différents éléments de la filière doit respecter les prescriptions de la norme NF DTU 60-33.

10.2 TRAITEMENT PRIMAIRE

La mise en place du traitement primaire respectera les conditions de mise en œuvre décrites dans le DTU 64.1. La ventilation des ouvrages reprendra les éléments du schéma de principe présenté ci-dessous.



Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 101

10.3 TRAITEMENT SECONDAIRE

Pour ce qui concerne les différentes filières de traitement, l'arrêté du 7 Septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 Mars 2012 préconise toujours à l'heure actuelle les mêmes filières d'assainissement listées ci-dessous avec une priorité sur l'utilisation du sol pour le traitement et l'infiltration (tranchées d'épandage). Par contre, ce nouvel arrêté ouvre à l'utilisation de nouveaux procédés qui feront l'objet d'un contrôle de fonctionnement et de résultat selon le protocole fixé par cet arrêté. Lorsque ces filières auront répondu aux différentes exigences, une publication au Journal Officiel permettra leur préconisation au même titre que les filières habituellement préconisées.

L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 Mars 2012 précise dans son article 17 les modalités de mise en place et d'entretien de toilettes sèches. Ce procédé se limite exclusivement aux eaux vannes. Pour les eaux grises, il sera nécessaire de préconiser une filière autorisée par l'arrêté.

L'arrêté du 7 mars 2012 modifie les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC, afin d'harmoniser l'édifice réglementaire mis en place par les trois arrêtés du 7 septembre 2009 avec les modifications introduites par la loi Grenelle 2.

Les filières traditionnelles sont les tranchées d'épandage, le lit d'épandage, le lit filtrant drainé à flux vertical non drainé, le tertre d'infiltration, le filtre à sable vertical drainé, le lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolite et le lit filtrant drainé à flux horizontal.

Les autres possibilités font l'objet d'un agrément avec une publication au Journal Officiel. La liste à jour de tous les dispositifs est accessible via Internet sur le site suivant : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

Le service SPANC rattaché à votre habitation est la structure dédiée à l'assainissement non collectif pour toute démarche liée à la réalisation et/ou à l'entretien des filières d'assainissement non collectif.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 102

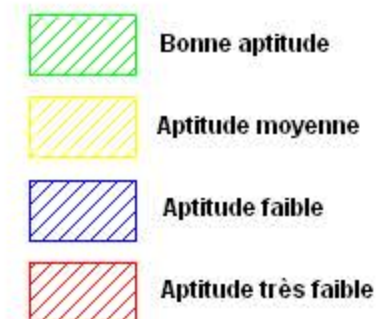
11 ANNEXE 2 : APTITUDE DES SOLS A L'INFILTRATION DE 2011

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 103



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE PLUMERGAT

APTITUDE DES SOLS



P : Pente

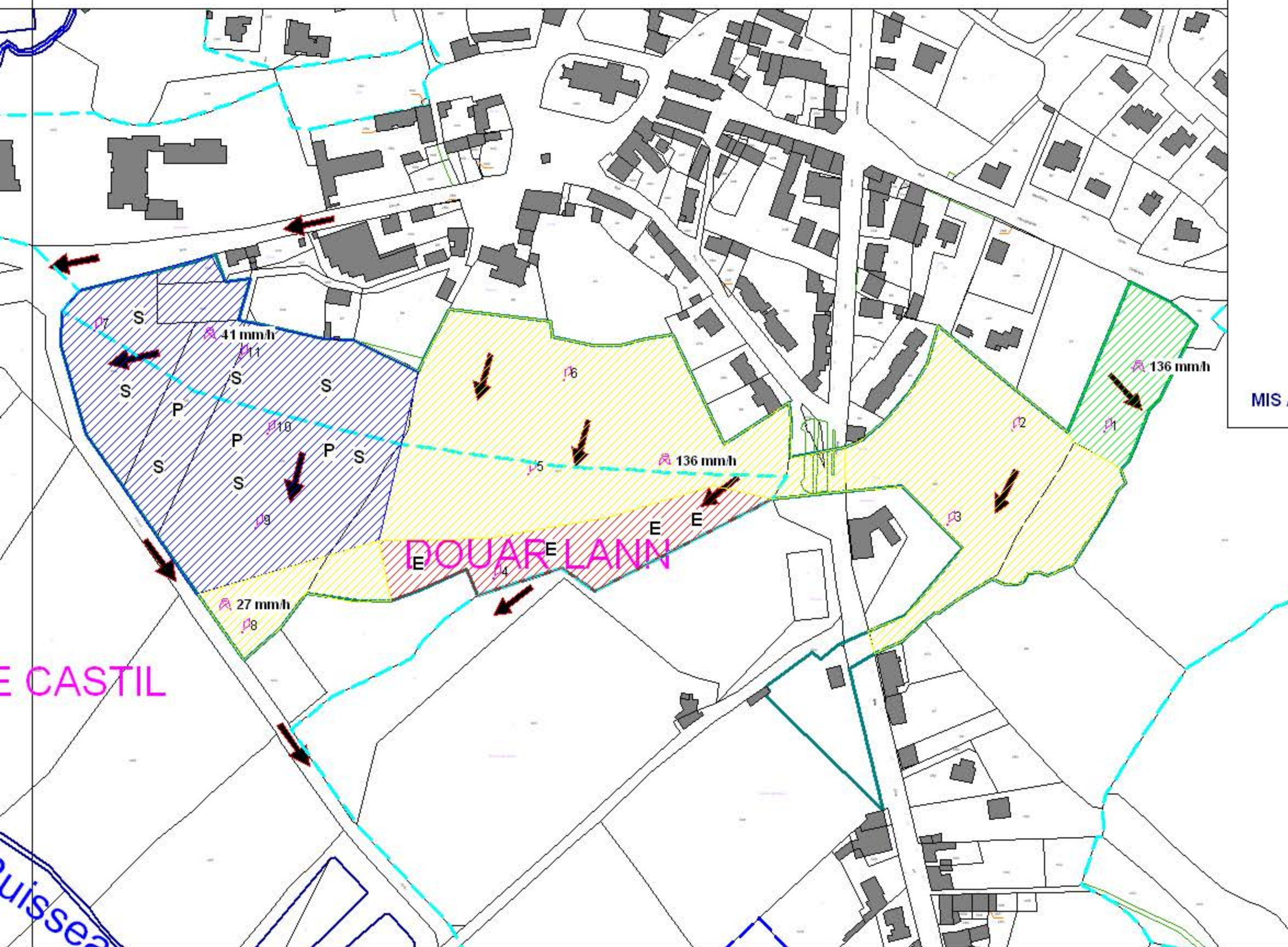
E : Eau (hydromorphie)

S : Sol (épaisseur)

S1 Localisation des sondages

P1 Localisation des perméabilités avec la capacité d'infiltration en mm par heure



MIS A JOUR LE : 05.12.2011 ECHELLE : 1/1 500°



12 ANNEXE 3 : CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'INFILTRATION DE 1998

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 104

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE PLUMERGAT
 APTITUDE DES SOLS DETERMINEE
 EN 1998

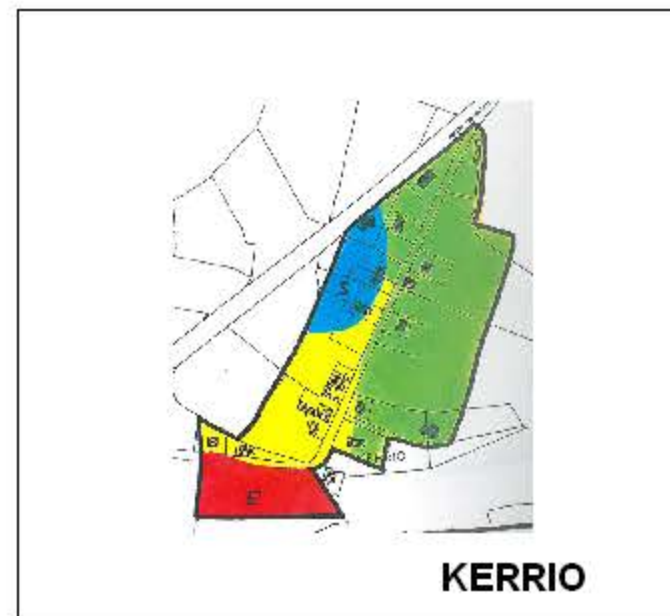
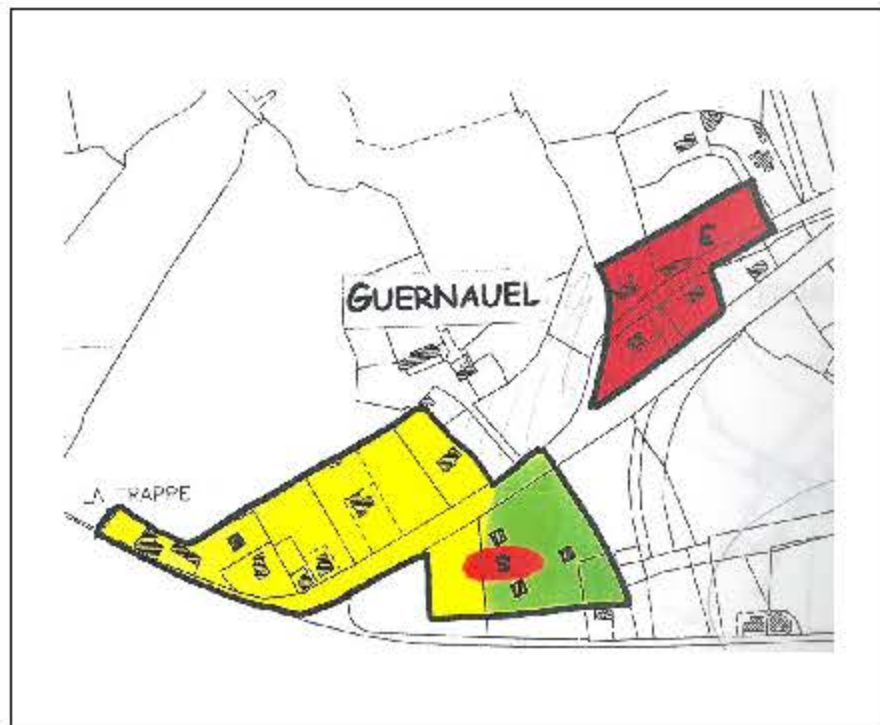
-  Bonne aptitude
-  Aptitude moyenne
-  Aptitude faible
-  Aptitude très faible

P : Pente

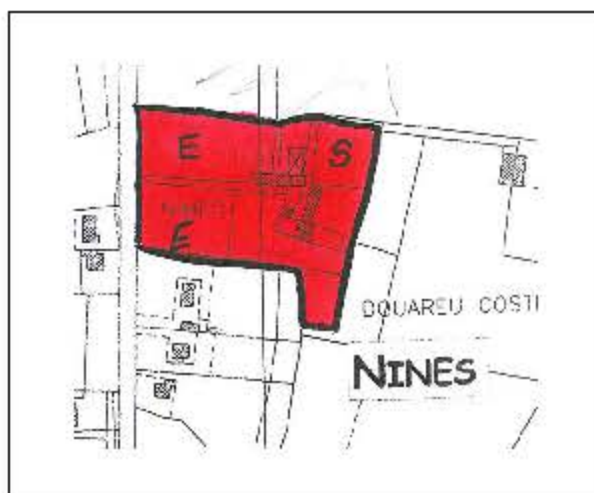
E : Eau (hydromorphie)

S : Sol (épaisseur)

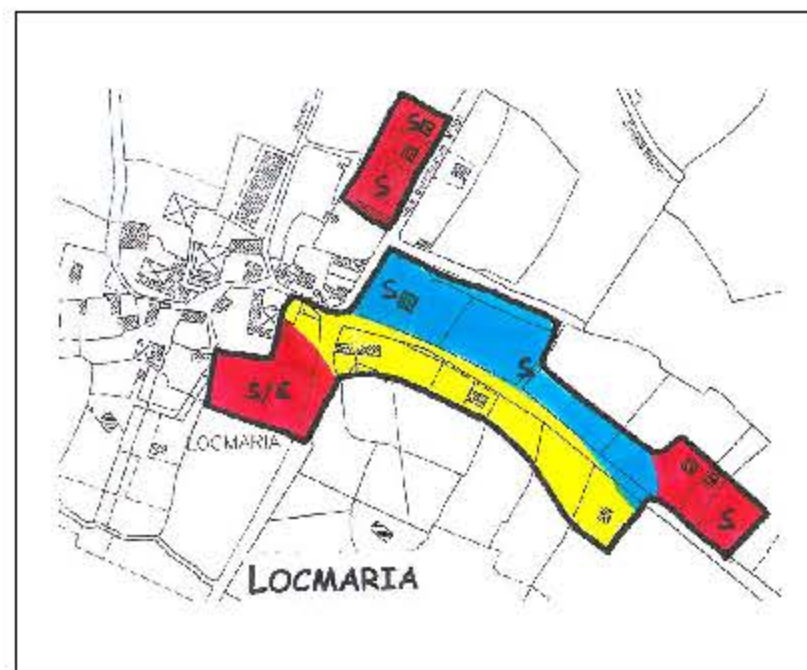
MIS A JOUR LE : 05.12.2011 ECHELLE : 1/1 500°



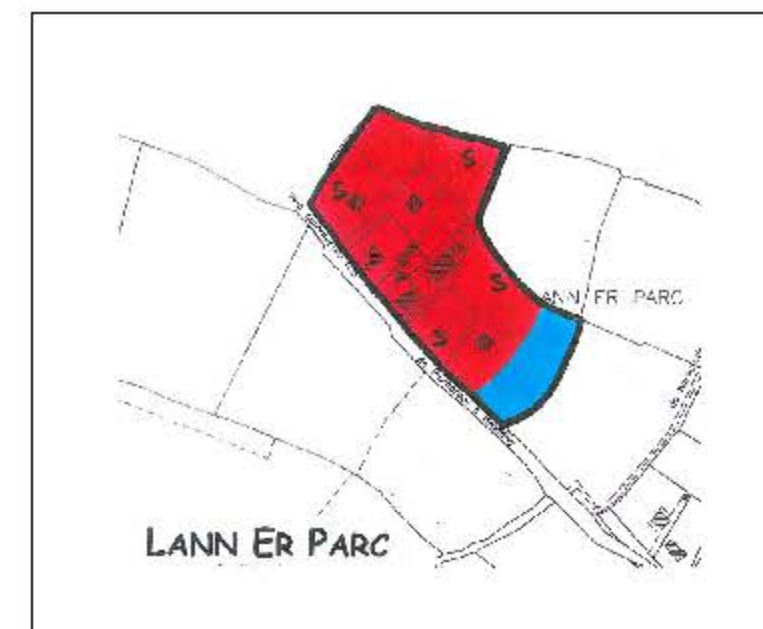
KERRIO



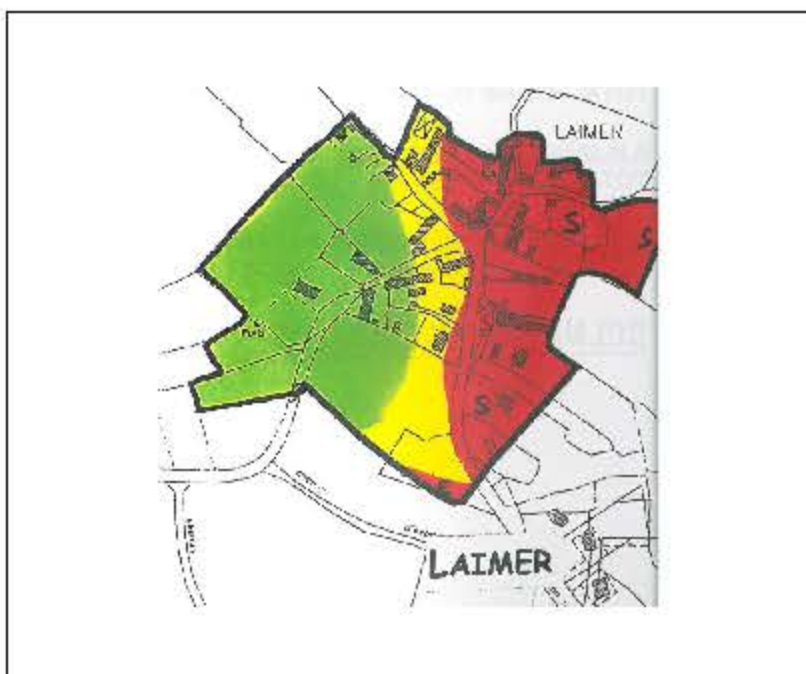
NINES



LOCMARIA



LANN ER PARC



LAIMER



LANDOUREL



13 ANNEXE 4 : PROJET D'URBANISATION SUR LE BASSIN D'ALIMENTATION DE LA STATION D'EPURATION DE LANN PONT HOUAR

Commune	Version PLU		Zones	Surface	Nb de logts prévisionnels	Remarque		
AURAY	PLU arrêté	Renouvellement urbain	Secteur de la gare (Pôle d'échange multimodal)	3,5	50			
		Renouvellement urbain	Le Gumenen	1,9	145			
		Renouvellement urbain	Ancienne école Rollo	0,2	22			
		Renouvellement urbain	Garage Pierre et Marie Curie	0,5	6			
		Renouvellement urbain	Arrière FJT	0,4	18			
		Renouvellement urbain	Hôtel Dieu / Le Tripode	1,3	155			
		Renouvellement urbain	Ilot rue du Belzic / rue des Ecoles	0,25	10			
		Renouvellement urbain	Cimetière St Gildas	0,35	7			
		Densification	Rue de la Paix	1,17	58			
		Densification	Rue Marc Lucien	0,6	20			
		Densification	Kerberdery	0,8	20			
		Densification	Rue Charles de Blois	0,95	40			
		Densification	Rue Le Garrec	1,7	113			
		Densification	Rue du Printemps	1,7	38			
		Densification	Kerléano	1,3	30			
		Densification	Foncier résiduel	27,2	153			
		Extension LT (2AU)	Rostevel	3,55		300	Long terme	
		Extension LT (2AU)	Porte Océane	5,45			Long terme Vocation habitat ou économie ?	
		TOTAL				25,62	1185	
		CRAC'H	PLU approuvé 10/03/2016	Extension CT (1AU)	Le Moustoir (ZA économique)	1,9		
Extension LT (2AU)	Kerbois (habitat)			1,3		2AU - Long terme		
TOTAL				3,2				
SAINTE-ANNE D'AURAY	PLU arrêté	Densification	Zones 1 Aub		94			
		Densification	OAP et densification		156			
		Extension	ZA du Motten	2,8				
		TOTAL				2,8	250	
PLUMERET	PLU en cours d'étude <i>Document de travail non finalisé et non validé par la commune</i>	Extension	La Villeneuve	2,44	66	27		
		Extension	Lann Guerban	4,21	114	27		
		Extension	Kergohanne (Mériadec)	1,9	51	27		
		Extension	Guernahuel (Mériadec)	1,84	50	27		
		Densification	Rue Georges Cadoudal	1,05	37	35		
		Densification	La Montagne	0,66	13	20		
		Densification	Comtesse de Ségur	0,26	7	27		
		Densification	Camping	4,15	112	27		
		Densification	Centre-ville	0,88	26	30		
		Densification	Ouest du terrain de sport	0,44	12	27		
		Densification	Sud du terrain de sport	0,46	16	35		
		Densification	Est de Kerleau	1,3	46	35		
		Densification	Rue de la Paix/le Bellano (Mériadec)	1,1	22	20		
		Densification	Rue Conan (Mériadec Sud)	0,3	6	20		
		Densification	Rue Conan (Mériadec Nord)	0,5	10	20		
		Densification	Foncier résiduel		393			
TOTAL				21,49	980			
PLUMERGAT (partie Mériadec)	PLU arrêté	Densification	Rue de la Paix	1,3	20			
			St Roch	0,8	12			
			Village artisan (estimation)	9,3				
			dents creuses		133			
Total				11,4	165			
BRECH	PLU avant arrêt (octobre 2016)	Densification	Moulin	0,23	4	U		
		Extension	Du Couëdic	0,05	2	U		
		Extension	Pont Douar Sud	1,2	33	1au		
		Extension	Corn Er Hoët	2,7	73	1au		
		Extension	Quartier Ouest	4,5	90	1au		
		Extension	Kerstran	2,3	63	1au		
		Extension	Kérian (dont Parc en Touzen au nord)	9,3	0	1au et 2au - économie		
						2au et 2 aua - habitat au nord et économie le long de la RN		
		Extension	Corohan	20	90	Va passer en 1AU à l'arrêt du PLU		
		Densification	Toulchignanet Ouest	1,6	40	u		
		Densification	Toulchignanet est	0,8	21	u		
		Extension	Chartreuse nord et sud	8	189	1au		
		Extension	Impasse du Lavoir	0,3	9	1au		
		Densification	Foncier résiduel		270			
		Densification	Centre bourg	0,73	20	2AU - Long terme		
		Extension	Ar Goh Penher	0,23	6	2AU - Long terme		
		Extension	Entrée sud bourg	1,5	40	Zau - Long terme		
Total				50,98	884			
TOTAL				112	3464			

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation
	Août 2018- 105

14 ANNEXE 5 : ARRETE PREFECTORAL DE NON SOUSSION A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 106



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Décision de la Mission régionale
d'autorité environnementale de BRETAGNE
après examen au cas par cas sur la révision
du zonage d'assainissement des eaux usées de
Plumergat (56)**

n° MRAe 2018-006161

Décision n° 2018-006161 en date du 10 août 2018
Mission régionale d'autorité environnementale de BRETAGNE

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 107

Décision du 10 août 2018
après examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-18 du code de l'environnement

La présidente de la mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) de la région Bretagne ;

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-10 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4, R. 122-17-II et R. 122-18 ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du CGEDD ;

Vu les arrêtés ministériels du 12 mai et 19 décembre 2016, du 16 octobre 2017 et du 17 avril 2018 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu la décision du 3 mai 2018 portant délégation pour la mise en œuvre de l'article R. 122-18 du code de l'environnement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas, relative au **projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Plumergat (Morbihan)**, reçue le 11 juin 2018 ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé, délégation territoriale du Morbihan, en date du 12 juillet 2018 ;

Considérant la nature du projet qui consiste à définir :

- les zones d'assainissement collectif où les communes sont responsables de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques ;
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où les communes sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

Considérant que le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune disposant d'un zonage arrêté en 1998 et d'un plan d'occupation des sols approuvé en 2010 ;

Considérant que le projet de zonage prévoit la prise en compte des zones à urbaniser, et incorpore des secteurs actuellement zonés en assainissement non collectif (extension de l'assainissement collectif en périphérie de Mériadec et pour 2 autres secteurs, en limite Sud du territoire communal) ;

Considérant que la commune dispose d'une station de traitement des eaux usées, de type lagunage pour son bourg d'une capacité de 800 équivalents-habitants (EH) qui serait utilisée à l'horizon 2025 et que le reste de l'assainissement collectif correspond au raccordement du village de Mériadec à la station intercommunale d'Auray ;

Décision n° 2018-006161 en date du 10 août 2018
Mission régionale d'autorité environnementale de BRETAGNE

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 108

Considérant la localisation du projet de zonage de la commune dont le territoire est concerné par :

- les périmètres du ScoT du Pays d'Auray (qui ambitionne une gestion respectueuse de la ressource en eau, notamment par la recherche d'une cohérence entre développement des territoires et capacité locale d'assainissement) et du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel en cours d'élaboration ;
- les sous-bassins versant du Loc'h (affluent de la rivière d'Auray) et du Sal (affluent du Bono), qui alimentent les eaux du Golfe et comportent les principaux secteurs urbanisés du territoire (respectivement le bourg et le village de Mériadec) ;
- la zone spéciale de conservation du site Natura 2000 du Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys qui intègre la rivière Sal jusqu'à moins de 2 km de la limite communale au Sud de Plumergat, au niveau de Mériadec ;

Considérant que le projet de zonage de l'assainissement collectif repose sur les vérifications et les ajustements nécessaires à sa mise en œuvre, avec :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration, à boues activées, d'une capacité de 1 700 EH pour le bourg en 2021, supérieure à l'évolution des besoins (828 EH), l'expertise de la capacité d'accueil du milieu naturel étant jointe à l'évaluation environnementale du PLU ;
- l'examen de la capacité résiduelle de la station intercommunale d'Auray, à une échelle intercommunale et un terme appropriés, le poids de l'évolution de l'assainissement collectif de Plumergat représentant moins de 4 % de la capacité résiduelle de cet équipement (qui est de l'ordre de 15 000 EH) ;

Considérant que l'évaluation du PLU d'Auray comporte les éléments permettant de valider l'appréciation de l'absence d'incidence notable, sur le site Natura 2000 précité, des projets d'extension ou de densification urbaine influant sur la charge traitée par la station d'épuration intercommunale ;

Considérant que le choix des hameaux ou villages qui resteront en assainissement non collectif est issu d'une analyse multicritères complète, notamment fondée sur le rapprochement de l'état des dispositifs d'assainissement individuels, de la capacité épuratoire des sols et de la sensibilité locale des milieux (proximité des eaux de surface et des zones humides) et permet de considérer que le projet de zonage des deux modes d'assainissement n'aura pas d'incidence notable sur l'environnement.

Décide :

Article 1

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, **le projet de révision de l'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat (Morbihan) est dispensé d'évaluation environnementale.**

Article 2

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-18 du code de l'environnement, ne dispense pas des autres procédures et autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Décision n° 2018-006161 en date du 10 août 2018
Mission régionale d'autorité environnementale de BRETAGNE

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 109

Article 3

Cette décision, exonérant la personne publique responsable de la production d'une évaluation environnementale, est délivrée au regard des informations produites par celle-ci. Cette exonération peut être remise en cause si les résultats d'études ultérieures mettent en évidence des incidences ou une sensibilité particulière du milieu. Par ailleurs, l'absence de réalisation d'une évaluation environnementale ne dispense pas la personne publique responsable de mettre en œuvre les principes généraux énoncés à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, en particulier celui d'action préventive et de correction.

Article 4

La présente décision sera transmise à la personne publique responsable ainsi qu'au Préfet du département concerné. Par ailleurs, elle sera publiée sur le site Internet de la MRAE (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 10 août 2018

La Présidente de la MRAe de la région Bretagne



Aline BAGUET

Décision n° 2018-006161 en date du 10 août 2018
Mission régionale d'autorité environnementale de BRETAGNE

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 110

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Lorsqu'elle conclut à la nécessité d'une évaluation environnementale, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire, conformément aux dispositions du IV de l'article R. 122-18 du code de l'environnement. Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours administratif préalable.

Le recours gracieux ou le recours administratif préalable doit être adressé à :

Service d'appui technique à la Mission régionale d'autorité environnementale Bretagne (CoPrEv)
Bâtiment l'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes cedex

Le recours contentieux doit être adressé à :

Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3, Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes cedex

Décision n° 2018-006161 en date du 10 août 2018
Mission régionale d'autorité environnementale de BRETAGNE

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Plumergat	Rapport de présentation Août 2018- 111

N° de Sondage	Texture dominante	Code SERP	Aptitude	Profondeur du sondage	Horizon 1				Horizon 2				Horizon 3			
					Texture	Couleur	Epaisseur	Hydromorphie	Texture	Couleur	Epaisseur	Hydromorphie	Texture	Couleur	Epaisseur	Hydromorphie
1	Slag	1.2.1.1	Bonne	0.90 m	Sl	noir	0.50 m	non	Slag	jaune	0.20 m	Faible	Slag	jaune	0.20 m	Moyenne
2	Slag	2.2.2.1	Moyenne	0.70 m	Sl	marron	0.40 m	non	Slag	jaune	0.30 m	Faible	Refus sur substratum			
3	Slag	2.2.1.1	Moyenne	1.00 m	Sl	marron	0.40 m	non	Slag	jaune	0.60 m	Faible				
4	Lsag	2.3.1.1	Très Faible	1.00 m	Lsag	marron	0.60 m	Faible	Lags	orangé	0.30 m	Forte	AgsI	orangé bariolé	0.10 m	Très forte
5	Slag	1.1.1.2	Moyenne	0.90 m	Slag	Marron	0.90 m	non								
6	Slag	1.1.1.2	Moyenne	1.00 m	Slag	Marron	0.50 m	non	Sl	orangé	0.50 m	non				
7	Slag	1.1.3.1	Faible	0.50 m	Refus sur roche altérée											
8	Slag	2.1.1.2	Moyenne	1.00 m	Slag	chamois	0.50 m	non	Lags	marron	0.20 m	non	Agl	marron	0.30 m	non
9	Slag	1.1.3.2	Faible	0.50 m	Refus sur roche altérée											
10	Slag	1.1.3.2	Faible	0.50 m	Refus sur roche altérée											
11	Slag	1.1.3.2	Faible	0.30 m	Refus sur roche altérée											

Récapitulatif en flux - Taux de charge - Rendement et énergie



Région OUEST / Centre MORBIHAN / Secteur ZONE LITTORALE ET OUEST

56610102 AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

LAGUNE Cne PLUMERGAT

Autosurveillance officielle (2015)

Date des bilans	ENTREE										TAUX de CHARGE / flux de référence										SORTIE (flux réglementaire calculé)										RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH				
	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	N-NH4 kg/j	N-NO2 kg/j	N-NO3 kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydrau lique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	N-NH4 %	N-NO2 %	N-NO3 %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	N-NH4 kg/j	N-NO2 kg/j	N-NO3 kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	N-NO2 %	N-NO3 %		NGL %	Pt %		
Moyenne avril (1)	-	36,5	96,1	53,1	8,3				8,3	1,0	69,2%	76,1%	100,1%	73,8%	69,2%						31,1%	-	0,3	7,2	2,1	3,4	2,8	0,0	0,0	3,4	0,5	99,1	92,5	96,1	59,0					52,5	609
Année N (1 bilans)																																									
Moyenne	-	36,5	96,1	53,1	8,3				8,3	1,0	69,2%	76,1%	100,1%	73,8%	69,2%						31,1%	-	0,3	7,2	2,1	3,4	2,8	0,0	0,0	3,4	0,5	99,1	92,5	96,1	59,0					52,5	609
Min	83	36,5	96,1	53,1	8,3				8,3	1,0	69,2%	76,1%	100,1%	73,8%	69,2%						31,1%	83	0,3	7,2	2,1	3,4	2,8	0,0	0,0	3,4	0,5	99,1	92,5	96,1	59,0					52,5	609
Max	83	36,5	96,1	53,1	8,3				8,3	1,0	69,2%	76,1%	100,1%	73,8%	69,2%						31,1%	83	0,3	7,2	2,1	3,4	2,8	0,0	0,0	3,4	0,5	99,1	92,5	96,1	59,0					52,5	609
Année N-1 (1 bilans)																																									
Moyenne	-	21,5	38,6	9,6	7,4				7,4	0,8	61,7%	44,7%	40,2%	13,4%	61,7%						25,4%	-	1,9	8,8	3,1	2,2	1,9	0,0	0,0	2,3	0,3	91,4	77,2	67,7	70,0					68,2	358
Min	74	21,5	38,6	9,6	7,4				7,4	0,8	61,7%	44,7%	40,2%	13,4%	61,7%						25,4%	74	1,9	8,8	3,1	2,2	1,9	0,0	0,0	2,3	0,3	91,4	77,2	67,7	70,0					68,2	358
Max	74	21,5	38,6	9,6	7,4				7,4	0,8	61,7%	44,7%	40,2%	13,4%	61,7%						25,4%	74	1,9	8,8	3,1	2,2	1,9	0,0	0,0	2,3	0,3	91,4	77,2	67,7	70,0					68,2	358

Récapitulatif en flux - Taux de charge - Rendement et énergie



Région OUEST / Centre MORBIHAN / Secteur ZONE LITTORALE ET OUEST

56610102 AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

STEP LANN PONT HOUAR Cne AURAY

Autosurveillance officielle (2015)

Date des bilans	ENTREE										TAUX de CHARGE / flux de référence										SORTIE (flux réglementaire calculé)										RENDEMENT REGLEMENTAIRE Calculé						EH					
	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	N-NH4 kg/j	N-NO2 kg/j	N-NO3 kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydrau lique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	N-NH4 %	N-NO2 %	N-NO3 %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	N-NH4 kg/j	N-NO2 kg/j	N-NO3 kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	N-NO2 %	N-NO3 %		NGL %	Pt %			
Moyenne janvier (5)	-	772,0	3 117,4	1 845,0	257,6	170,3			257,6	33,0	83,1%	32,2%	57,7%	71,0%	51,5%						31,7%	-	15,6	120,4	24,2	14,3	10,0	0,2	9,9	24,4	2,0	97,7	95,6	98,3	94,3					90,3	93,9	12 867
Moyenne février (4)	-	1 030,1	2 783,8	1 557,0	314,4	225,8			314,4	38,1	89,4%	42,9%	51,6%	59,9%	62,9%						36,6%	-	21,5	131,6	27,4	56,6	48,5	2,7	35,5	94,8	5,5	97,9	95,2	98,3	82,2					70,6	85,8	17 168
Moyenne mars (4)	-	1 120,0	2 172,6	1 148,1	311,8	225,0			311,8	36,6	70,0%	46,7%	40,2%	44,2%	62,4%						35,2%	-	14,3	100,7	20,1	13,7	9,7	0,3	27,0	41,0	4,5	98,7	95,2	98,2	95,6					86,8	87,5	18 667
Moyenne avril (5)	-	1 043,1	2 573,2	1 520,2	303,8	225,0			303,8	36,6	60,9%	43,5%	47,7%	58,5%	60,8%						35,2%	-	10,7	95,2	20,3	13,4	7,8	0,2	3,7	17,3	3,5	99,0	96,3	98,6	95,6					94,3	90,5	17 385
Moyenne mai (5)	-	580,6	2 183,7	1 307,3	308,9	194,9			308,9	35,4	78,8%	24,2%	40,4%	50,3%	61,8%						34,1%	-	21,7	125,4	23,5	28,3	20,1	0,4	12,8	41,5	11,2	94,6	92,5	97,0	90,8					86,5	68,0	9 677
Moyenne juin (4)	-	862,0	2 158,8	1 386,1	261,5	223,1			261,5	36,1	48,6%	35,9%	40,0%	53,3%	52,3%						34,7%	-	10,0	74,3	19,4	21,8	17,1	0,2	4,0	26,0	4,0	98,8	96,4	98,5	91,0					89,3	88,9	14 366
Moyenne juillet (4)	-	926,8	2 656,4	1 582,4	292,7	212,3			292,7	34,9	53,6%	38,6%	49,2%	60,9%	58,5%						33,5%	-	9,2	80,2	14,3	18,1	13,7	0,1	1,5	19,8	1,7	99,0	96,9	99,0	93,8					93,3	95,2	15 447
Moyenne août (5)	-	1 014,6	2 897,0	1 663,9	310,8	231,8			270,5	35,4	51,8%	42,3%	53,6%	64,0%	62,2%						34,0%	-	10,0	98,4	20,0	22,5	18,3	0,2	2,5	25,2	2,6	99,0	96,5	98,8	92,8					90,3	92,7	16 910
Moyenne septembre (4)	-	1 000,2	2 651,0	1 477,5	308,2	230,2			308,2	36,9	53,6%	41,7%	49,1%	56,8%	61,6%						35,5%	-	11,2	81,0	13,1	23,5	20,6	0,6	3,2	27,3	5,2	98,9	96,9	99,1	92,4					91,1	86,3	16 671
Moyenne octobre (4)	-	887,6	2 376,8	1 336,9	321,5	244,5			321,5	39,2	52,3%	37,0%	44,0%	51,4%	64,3%						37,7%	-	11,2	85,0	18,7	25,8	20,5	0,3	4,8	30,9	3,6	98,6	96,4	98,5	92,0					90,4	90,9	14 793
Moyenne novembre (4)	-	1 366,7	3 122,7	1 925,3	366,6	265,1			265,1	44,6	70,5%	56,9%	57,8%	74,1%	73,3%						42,9%	-	14,8	107,9	19,8	36,9	30,4	0,3	7,4	44,7	3,3	98,9	96,4	99,0	90,4					83,8	93,3	22 778
Moyenne décembre (4)	-	1 085,0	2 519,7	1 393,7	337,0	254,1			337,0	38,6	72,8%	45,2%	46,7%	53,6%	67,4%						37,1%	-	16,3	103,8	18,8	34,9	27,6	0,6	15,9	51,4	8,0	98,5	95,9	98,6	89,6					84,7	79,2	18 083
Année N (52 bilans)																																										
Moyenne	-	974,1	2 608,1	1 517,5	307,9	225,2			296,1	37,1	65,7%	40,6%	48,3%	58,4%	61,6%						35,7%	-	13,9	101,1	20,1	25,8	20,4	0,5	10,7	37,0	4,6	98,3	95,8	98,5	91,7					87,6	87,7	16 234
Min	2 990	324,1	1 134,2	476,6	202,7	143,0			202,7	27,3	45,2%	13,5%	21,0%	18,3%	40,5%						26,2%	2 540	7,6	59,7	6,2	11,1	5,4	0,1	1,5	15,7	1,1	90,8	78,1	89,6	78,0					58,1	50,8	5 401
Max	9 531	1 438,5	4 726,5	3 036,0	417,9	294,6			354,5	52,7	144,0%	59,9%	87,5%	116,8%	83,6%						50,7%	9 935	29,8	248,4	72,9	72,9	61,0	5,2	61,0	139,0	16,9	99,4	98,0	99,6	96,4					94,9	96,9	23 975
Année N-1 (63 bilans)																																										
Moyenne	-	1 057,6	2 561,1	1 451,3	309,3				309,3	36,4	73,0%	44,1%	47,4%	55,8%	61,9%						35,0%	-	15,5	126,8	41,8	12,3	8,6	0,2	11,5	24,1	4,2	98,3	94,6	96,1	95,8					91,7	87,6	17 626
Min	2 300	477,3	1 434,4	558,0	220,1				220,1	24,4	34,7%	19,9%	26,6%	21,5%	44,0%						23,5%	2 250	8,5	57,6	5,9	5,7	4,2	0,1	2,2	8,6	1,1	93,0	40,1	- 27,9	90,0					70,9	61,5	7 955
Max	11 100	1 944,0	4 449,6	2 700,0	421,8				421,8	54,0	167,7%	81,0%	82,4%	103,8%	84,4%						51,9%	11 100	33,3	1 250,8	1 166,0	22,2	16,7	0,8	42,2	64,7	11,9	99,3	98,0	99,7	98,0					96,9	97,5	32 400